



La participation des habitants à l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain : des limites aux significations des démarches participatives

Patrick Giraud

► To cite this version:

Patrick Giraud. La participation des habitants à l'élaboration d'un projet de renouvellement urbain : des limites aux significations des démarches participatives. Sciences de l'Homme et Société. 2017. dumas-01617246

HAL Id: dumas-01617246

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01617246>

Submitted on 7 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Master 2. Urbanisme et Aménagement spécialité « Habitat, Politique de la
Ville et Renouvellement Urbain »**

**Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) d'Aix-en-
Provence**

**« La participation des habitants à l'élaboration d'un projet de
renouvellement urbain :**

Des limites aux significations des démarches participatives »

GIRAUD Patrick

Sous la direction de Brigitte BERTONCELLO, Professeur

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé lors de la rédaction de ce mémoire et notamment Brigitte Bertoncello, professeur en urbanisme et ancienne directrice de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR). Je tiens à remercier ses conseils et ses observations mais également son accompagnement et son appui dès le début de la formation en tant qu'urbaniste et plus spécifiquement dans le cadre de ce travail.

Je tiens à remercier également Loris Flandin, chef de projet de Picon Busserine à Logirem, et plus largement l'ensemble des chefs de projets du Renouvellement Urbain au sein du pôle RU, que ce soit pour leurs suivis, leurs soutiens, leurs conseils, leurs disponibilités et leurs professionnalisme.

Je remercie également l'ensemble des locataires du quartier Picon-Busserine ainsi que les professionnels que j'ai pu rencontrer dans le cadre de ce travail. Je tiens à remercier leurs accueils, leurs amabilités et notamment leurs collaborations, sans laquelle, ce travail n'aurait jamais pu être réalisé.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PARTIE I. REGARD THEORIQUE ET HISTORIQUE	10
CHAPITRE I. Des éléments de contexte: la genèse, la mise en oeuvre et le développement de la notion de participation	10
1. La montée progressive de l'intérêt pour la participation	10
2. Un retour sur le concept de participation dans la législation française: l'inclusion du concept de participation dans la loi	15
3. Une tentative de définition, qu'entendons-nous par participation?	17
4. Les différents degrés et niveaux de la participation	20
CHAPITRE II. Les démarches de participation habitante: des dispositifs à la mode	26
1. L'enthousiasme pour la participation	26
2. La place de plus en plus importante de la participation dans le débat politique actuel	31
PARTIE II. REGARD PRATIQUE: ETUDE DE TERRAIN/ PARTICIPATION SUR LE PRU SAINT BARTHELEMY III-PICON- BUSSERINE	32
CHAPITRE I. Présentation du terrain Picon-Busserine: un territoire en pleine mutation	32
1. Le contexte territorial: les caractéristiques géographiques et socio-économiques du quartier	32
2. Le projet de renouvellement urbain à Picon-Busserine : un remodelage profond du quartier	35

CHAPITRE II. Retour sur expérience: présentation des résultats	40
1. L'évaluation des processus de participation	41
2. Retour de l'expérience de terrain: la mise en place du dispositif de concertation	44
PARTIE III. REGARD ANALYTIQUE: LES LIMITES ET LES CONSEILS POUR LA PARTICIPATION HABITANTE EN SITE OCCUPE	65
CHAPITRE I. Les contraintes, enjeux et et limites des processus de participation	65
1. Les limites et plafonnements généraux de la participation	65
2. Les plafonnements de la participation en site occupé : le dispositif de la concertation	69
CHAPITRE II. Recommandations et principes clés pour favoriser la participation dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain	76
1. Les principes qui favorisent la participation : les éléments invoqués par les usagers des espaces concertés	76
2. Les principes qui favorisent la participation : une proposition personnelle pour la participation et ses dispositifs	80
CONCLUSION	86
Bibliographie	88
Liste des annexes	92

INTRODUCTION

Depuis quelques années, la notion de participation et celle de démarches participatives connaissent une montée en puissance dans le champ de l'urbanisme et dans le discours des acteurs institutionnels qui fabriquent la ville. Ces notions sont devenues des incontournables d'un projet urbain, en insistant sur l'impératif que les « gens d'en bas » peuvent et nécessitent de réfléchir aux décisions qui les concernent directement. Cependant, bien que la thématique participative soit plus abordée par un ensemble d'acteurs et des textes de loi, l'analyse de celle-ci reste le plus souvent centrée sur la dynamique sociale et politique enclenchée par ces dispositifs, plutôt que sur le contenu et les questions traitées au sein de ces derniers.

La question de la participation en urbanisme ouvre ainsi la possibilité d'étudier ces processus, dès leurs genèses et leurs conceptions, jusqu'à leurs opérationnalités et mises en œuvre sur le terrain. Après une première analyse de la littérature sur ce sujet, nous nous sommes aperçus que la participation et les démarches participatives sont présentées comme des outils alternatifs qui visent à redonner un pouvoir de décision aux citoyens et aux usagers de l'espace. Dans ce sens, la participation est d'abord un enjeu démocratique et citoyen. Il s'agit d'offrir une place dans l'espace à ceux qui en sont souvent exclus, de (re)donner la parole à tous, et de reconnaître ces personnes comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés. S'il est vrai que les formes de la participation ont évolué depuis leurs premières revendications datant des années 1960, celles-ci demeurent aujourd'hui un enjeu majeur de nos sociétés ainsi qu'un élément fort dans la prise de décision.

Bien que la participation s'affirme ainsi comme un impératif dans l'imaginaire collectif, la description de ces mécanismes et de leurs opérationnalités ne mentionne pas, dans la plupart des cas, les limites et les contraintes auxquelles ils doivent s'affronter au moment du passage du volet théorique au volet pratique. Il existe en quelque sorte une mythification de la notion de participation qui s'attache à présenter exclusivement les avantages de ces dispositifs ainsi que leurs étendus sans pour autant exposer les faiblesses et les obstacles auxquels ils doivent se confronter au moment de leur mise en place. Alors que les études à propos de la notion de participation connaissent aujourd'hui un phénomène de mode et de mise en valeur de la part de plusieurs académiques en sciences sociales, l'analyse et la compréhension sur ces difficultés se limitent à un cercle réduit de chercheurs intéressés par la question. Ce constat nous a donc amenés à nous pencher sur l'analyse et l'évaluation des limites de la participation et ses mécanismes dans l'objectif de comprendre les raisons ainsi que les significations de leur difficulté d'application. Au regard de son étendue et de la grande diversité de réalités qu'elle recouvre, il était nécessaire dans le cadre de cette recherche de cibler la participation dans un domaine spécifique.

Nous avons décidé de nous concentrer exclusivement sur la participation autour des projets de renouvellement urbain. Dans ce domaine, la participation se révèle comme étant une étape indispensable sans laquelle un projet ne peut pas être réalisé. Dans le contexte actuel d'engouement pour la participation et ses dispositifs, il nous a donc semblé pertinent de vérifier le degré d'exactitude derrière l'affirmation selon laquelle la participation des habitants est devenue un critère incontournable de réussite dans le cadre d'un projet urbain.

Ce travail de mémoire avance la problématique suivante : **la participation représente-t-elle un véritable outil démocratique visant à l'attribution du pouvoir aux habitants ou bien plutôt un outil stratégique de mise en acceptation pour les autorités publiques et privées dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain en site occupé ?**

Autour de cette question principale gravite un ensemble de sous questions qui devront être analysées afin d'avoir une compréhension plus globale de la notion de participation, à savoir, qu'est-ce que veut dire « participation » ? Qu'est-ce qu'un projet réussi en terme de participation ? De quels degrés de participation pouvons-nous parler ? Quels rapports existent aujourd'hui entre techniciens/professionnels et habitants dans le cadre des démarches participatives ? L'habitant est-il favorable à ces démarches ? Qu'elles sont les limites et les contraintes de la notion de participation ? Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces difficultés et leurs tentatives de solution ? Existe-il une véritable redistribution des pouvoirs dans le cadre des démarches participatives ? Est-ce que les acteurs institutionnels s'intéressent-ils véritablement à la parole et à l'opinion des habitants ?

Ce travail avance comme hypothèse principale le fait qu'aujourd'hui, la notion de participation et les dispositifs qu'elle met à disposition constituent des instruments stratégiques pour les acteurs publics ou privés, la participation étant devenue un critère fondamental de réussite pour les opérations de renouvellement urbain, plutôt que des véritables outils démocratiques qui visent à attribuer le pouvoir de décision aux habitants. En mettant en lumière les enjeux, la performance et notamment les limites et les freins de ces démarches dans leur volet opérationnel, nous essayerons de prouver qu'aujourd'hui, si la participation constitue bien un pilier essentiel pour les projets urbains, elle constitue à priori un instrument stratégique de mise en acceptation et de légitimation d'une décision.

Pour répondre à la problématique principale, et aux questions sous-jacentes, nous proposons d'analyser la participation et ses mécanismes en trois temps différents. Tout d'abord, un premier chapitre consacré à des éléments de contexte au sein duquel nous tenterons de retracer la genèse, le développement et la montée en puissance de la notion de participation dans le discours et la législation française, en passant d'une analyse globale à un examen plus concret ciblé sur le renouvellement urbain et les politiques de lutte contre l'exclusion. Ensuite, un deuxième chapitre que nous pouvons qualifier de pratique dans le sens où il sera question de présenter les résultats du travail de terrain sur la participation menée au sein du projet de renouvellement urbain Picon-Busserine à Marseille. Cette

partie a comme objectif de présenter l'opérationnalité de la notion de participation et l'un de ces dispositifs, à savoir, la concertation sur un projet en milieu occupé. Il s'agit d'une restitution résultant d'un travail personnel auprès des habitants-locataires du quartier Picon-Busserine. De cette analyse sur les modalités de déroulement de la participation en site occupé, nous tenterons par ailleurs d'évaluer le véritable degré de participation des habitants vis-à-vis d'un projet urbain, ainsi que les intentions des commanditaires de ces processus. En passant par ce volet pratique, nous pourrions révéler les difficultés principales qui gravitent autour de la notion de participation, tout en apportant des éléments de réponse à la problématique générale. Enfin, dans un troisième et dernier chapitre, nous présentons une série de limites et de freins propres à la notion de participation, que ce soit dans son sens large ou vis-à-vis d'un de ces dispositifs. Cette dernière partie présente par ailleurs une série de recommandations et des principes clés pour favoriser la participation issue soit des entretiens avec les habitants-locataires du quartier Picon-Busserine, soit d'une réflexion personnelle élaborée après une lecture attentive de la littérature académique. Ce travail de recherche a comme ambition de s'interroger sur la notion de participation d'une part, et notamment sur la place que celle-ci occupe aujourd'hui dans le discours et imaginaire des commanditaires et des organisateurs de ses dispositifs, et, d'autre part, d'identifier les limites et les apports de cette notion à l'égard de ses participants.

D'un point de vue méthodologique, ce travail peut se diviser en deux grandes étapes d'élaboration. Tout d'abord, un travail de recherche historique et académique sur le concept de participation, de ses objectifs et de sa montée en puissance. Par ailleurs, un travail plus opérationnel auprès des habitants-locataires du quartier Picon-Busserine afin de comprendre les évolutions, les limites et les dégradations des processus participatifs en site occupé. Ce travail mobilise notamment deux outils méthodologiques de recherche en sciences sociales à l'image des entretiens semi-directifs et d'un questionnaire de satisfaction/ évaluation. Les diverses rencontres avec les professionnels ou les résidents du quartier nous ont permis en l'occurrence de comprendre, de façon globale et spécifique, l'étendue de la participation, ainsi que ces significations, ces aperçus et ces freins.

Avant de continuer, il s'avère nécessaire de préciser la nature des dispositifs de participation dont il sera question de traiter dans ce travail. Nous avons pris le choix d'étudier des concertations organisées, animées et commandées par une entreprise sociale pour l'habitat, à savoir, Logirem. Bien qu'il s'agisse d'un acteur privé, le bailleur social représente aujourd'hui un acteur qui se voit confronté, au même titre que les autorités publiques, aux difficultés et limites de ces processus dans le cadre de leurs opérations de renouvellement urbain. L'étude de la participation dans ce cadre spécifique nous permettra d'identifier les intentions de ces acteurs, *a minima* celles d'un bailleur social, vis-à-vis des démarches de participation et des dispositifs dont elle use. Une fois les motivations comprises, nous pourrions par la suite déterminer quel est le véritable objectif de la participation, en d'autres termes, savoir s'il s'agit d'un outil démocratique ou plutôt d'un instrument stratégique.

CHAPITRE I. DES ELEMENTS DE CONTEXTE : LA GENESE, LA MISE EN ŒUVRE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA NOTION DE PARTICIPATION

1. La montée progressive de l'intérêt pour la participation

1.1. L'entrée de la participation en urbanisme : la remise en cause du modèle rationaliste

Pendant les années 1960, les pratiques planificatrices se structurent autour du modèle de la planification rationnelle globale. Ce modèle est considéré comme le paradigme fondateur de la planification moderne. Sa démarche cherchait à lier les connaissances scientifiques et techniques à l'action publique notamment à travers cinq principales composantes¹ : la formulation d'un ensemble de valeurs générales exprimées en termes d'objectifs et de résultats généraux à atteindre ; l'établissement d'un portrait de la situation par la collecte et l'analyse des données - quantitatives et qualitatives - ; l'inventaire et l'analyse de toutes les options pour atteindre les buts et les objectifs fixés ; la prévision, l'évaluation et la comparaison de toutes les options ; la sélection de la meilleure option pour l'atteinte des buts et des objectifs.

Parmi les caractéristiques les plus connues du modèle rationaliste, celles qui viennent au premier plan sont le statut et le rôle prépondérant de l'expertise professionnelle à tous les niveaux du processus de planification². Plus qu'un moyen technique supplémentaire, le recours aux professionnels apparaissait dans ce modèle, comme étant une véritable nécessité sans laquelle un projet ne pourrait pas se concrétiser. Cette période est alors caractérisée par un interventionnisme et un centralisme étatique marqué à l'origine de grandes opérations d'aménagement en France comme à l'étranger, à l'image de grands ensembles.

Bien que cette approche se veuille rationnelle, globale et centralisée, en considérant toutes les options et leurs conséquences, elle va faire l'objet d'une contestation forte et d'une remise en question dès le milieu des années 1960. Cette décennie se caractérise alors par la montée en force de la préoccupation de favoriser la participation du public en matière de planification spatiale. Cependant, comment la

¹ FRIEDMANN, John. *Planning in the public domain: From knowledge to action*. Princeton University Press, 1987.

² HAMEL, Pierre. Les pratiques planificatrices dans le contexte actuel: comment interpréter l'appel à la participation? *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, 1986, no 15, p. 65-76.

question de la participation publique s'est-elle imposée dans les champs de l'urbanisme et des études urbaines ? Sur cette question, M-H Bacqué propose cinq éléments d'explication³.

Tout d'abord, la montée en puissance et le rôle fondamental des mouvements urbains. Ces mouvements, porteurs d'une critique sociale, artistique, politique, écologique ou autre, sont à l'origine d'une série d'expériences novatrices en termes de participation et de mobilisation habitante. Ils constituent à cet égard des dispositifs de « contre-pouvoir » qui revendiquent, parmi d'autres sujets, le partage du pouvoir et la participation citoyenne.

A ces mouvements urbains des années 1960-70 s'ajoute le deuxième élément d'explication de remise en cause du modèle rationaliste, à savoir, le développement d'une approche réflexive parmi les professionnels de la planification. En effet, l'introduction de la participation dans l'urbanisme résulte aussi en partie de la mobilisation des professionnels qui cherchent à renouveler leurs pratiques. A cette époque, certains techniciens avant-gardistes commencent à reconnaître les limites du modèle de la planification rationnelle classique et cherchent donc à développer de nouvelles méthodes et de voies pour intégrer les préoccupations et les souhaits des citoyens dans leurs réflexions et leurs pratiques planificatrices.

Troisième élément explicatif, la critique postmoderne de la planification urbaine. Selon P. Hamel, la critique postmoderne de la planification met en lumière une série d'enjeux qui ont contribué à remettre en cause l'exercice traditionnel de la planification. De ce fait, ce courant se heurte à mettre en évidence les tendances technocratiques des pratiques urbanistiques, tout en remettant en cause et en bouleversant la place du professionnel et celle des citoyens face aux processus de planification urbaine.

Quatrième élément contribuant à expliquer l'entrée de la participation dans l'urbanisme est celui du passage du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine⁴. En France, maintes réformes administratives, territoriales ou politiques ont eu des conséquences majeures sur les modalités de gestions des territoires. Dans ce contexte de multiplication des échelles d'intervention, des acteurs et des formes de partenariat, les conditions d'exercice des urbanistes se voient entièrement bouleversées. Les questions de médiation, de négociation et de participation deviennent ainsi déterminantes dans ces processus qui sont désormais de plus en plus compliqués et nécessitent la mobilisation de plus de moyens pour leurs performances.

³ BACQUÉ, Marie-Hélène et GAUTHIER, Mario. Participation, urbanisme et études urbaines. Participations, 2011, no 1, p. 36-66.

⁴ Dans l'usage devenu le plus courant, le terme général de gouvernance se rapporte aux relations entre les dirigeants et les dirigés, notamment entre l'État et la société civile. Il désigne l'ensemble des processus et des institutions qui participent de la gestion politique d'une société.

Enfin, la transition d'un urbanisme rationnel à des approches plus collaboratives. Dès la fin des années 1970, le modèle rationaliste de planification est fortement remis en question, et plus particulièrement, les modalités et les moyens dont il dispose. C'est dans ce contexte qu'émergent des nouvelles méthodologies de travail et notamment la vision selon laquelle la planification doit être considérée comme un processus interactif pour lequel la question de la participation apparaît comme centrale et déterminante.

Ces différents éléments d'explication traduisent l'évolution et l'introduction de la notion de participation dans les processus généraux de planification et d'aménagement urbain. Ces remises en question des processus généraux et de la planification globale auront par la suite des conséquences spécifiques et différentes pour le concept de participation en fonction du pays et de son contexte politique, économique et social.

1.2. L'incitation de la participation en France : une montée en puissance par coup

C'est dans les années 1960 et « dans le double contexte des études et des luttes urbaines, répondant à la critique des modes de production de l'environnement bâti ainsi que de leurs effets »⁵ que l'idée de participation émerge. En effet, c'est dans une France en pleine rébellion - nous pensons notamment aux événements insurrectionnels de 1968 - que la notion de participation se développe et prend de l'importance. Cette forte demande de participation émanant de la société civile, et notamment de mouvements sociaux, peut être interprétée comme un besoin de prendre la parole, de s'exprimer, et de dénoncer un pouvoir pas toujours réceptif et représentatif des revendications de la population.

Ces années sont marquées notamment par une critique double : d'une part, une critique politique à l'encontre de l'interventionnisme public des années précédentes, qui voit l'affirmation de la thématique participative, et d'autre part, une critique sociale à l'encontre des principes de l'architecture et de l'urbanisme moderne. A cette époque, il est de plus en plus évident que la démocratie représentative n'est pas toujours apte à résoudre les crises que peut subir la société, en sachant qu'à chaque fois, les premiers à en subir les conséquences restent les populations et les usagers de l'espace, c'est-à-dire ceux qui, au fond, n'ont pas vraiment eu leur mot à dire sur le déroulement des événements. C'est donc de cette situation de crise que naît la participation telle que nous la connaissons aujourd'hui en France.

Les années 1960-1970 ont donc introduit une sorte de « spontanéisme » de la participation, en reprenant l'expression de J-P Gaudin⁶. Il faut dire que la science et le savoir expert gardaient encore, à ce moment, toute leur légitimité et leur primauté. En réponse à ce professionnalisme de la discipline,

⁵ WUHL, Simon. La démocratie participative en France: rep res historiques. 2008.

⁶ GAUDIN, Jean-Pierre. La démocratie participative. *Informations sociales*, 2010, no 2, p. 42-48.

les mobilisations se sont de plus en plus radicalisées. Face à cette radicalisation, les autorités agissent en ayant comme objectif principal « de reprendre le contrôle d'un mouvement grandissant de contestation »⁷.

Cette forte sollicitation des processus participatifs dans les années 1970 correspond à une réelle demande sociale qui naît dans un contexte de dégradation du cadre de vie⁸ des populations les plus en difficultés. Bien que ces différentes formes de contestation ne s'accompagnent pas de changements réels dans la société urbaine de l'époque, elles constituent tout de même une étape clé dans l'amorce du développement de la démocratie délibérative dans le pays. Par ailleurs, il faudra attendre les années 1980 pour observer une officialisation de ces processus de participation dans la législation française.

Ainsi, nous pouvons identifier quatre moments historiques qui sont à l'origine du développement de la notion de participation et de ses mécanismes. Tout d'abord, l'effervescence militante et autogestionnaire des années 1960 et 1970. Cette première phase débute aux Etats-Unis et en Amérique du Sud⁹ et viendra se développer par la suite en Europe et en France. Ensuite, le développement et l'officialisation de la participation pendant les années 1980. Dans ce contexte, « les pouvoirs publics vont s'employer à formaliser, à institutionnaliser et à promouvoir une véritable ingénierie de la participation des usagers, y compris pour des projets importants qui requièrent des compétences techniques spécialisées »¹⁰. Pendant cette phase, les théories du management de l'entreprise vont se développer au sein des instances de participation. L'effervescence militante des années précédentes s'estompent et c'est ainsi que la dimension technique de la participation prend le pas sur la dimension politique.

A cette institutionnalisation suit l'émergence de la démocratie participative à partir de la fin des années 1990. Dans ce contexte, la participation devient publique et elle assiste à une multiplication de textes législatifs et réglementaires favorisant l'implication des habitants dans les décisions publiques. A côté de ces formes classiques, de nouvelles configurations apparaissent et visent à faire participer davantage les individus. Paradoxalement, cette époque se caractérise par la fragilisation de la participation ainsi que par des difficultés majeures en termes de représentativité et inclusion citoyenne au niveau politique et plus spécifiquement au niveau d'un projet d'aménagement.

Enfin, une dernière étape à partir des années 2000 jusqu'à aujourd'hui que nous pouvons qualifier de retour de la participation. Il s'agit du développement d'une approche critique de la participation du public, que ce soit au niveau politique ou urbain. De ce fait, à partir de ces années nous constatons

⁷ WUHL, Simon, (2008), Ibid.

⁸ PORTEILLA, Raphaël. Redonner sens à la participation : une prise de conscience des limites actuelles, Éditions universitaires de Dijon, collections Sociétés, Dijon, 2009, p. 153.

⁹ FREIRE, Paulo. La pédagogie des opprimés. F. Maspero, 1980.

¹⁰ WUHL, Simon, (2008), Ibid.

deux phénomènes. D'une part, une phase de croissance des dispositifs pour faire participer les citoyens-habitants¹¹ - nous pensons notamment aux modalités de concertation définie dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ou encore la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. D'autre part, une phase de développement des revendications et des insuffisances autour de la notion de participation, et plus largement de la notion de démocratie participative.

1.3. La politique de la ville, moteur de la participation en France

En France, la Politique de la Ville désigne la « politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires »¹². Concentrer initialement dans une action de développement de quartier, la Politique de la Ville s'intègre aujourd'hui dans une perspective de cohésion sociale. Sa vision et ses objectifs sont issus de groupes de réflexion des années 1970, notamment au sein du comité interministériel Habitat et Vie Sociale, qui prônent une action sociale globale afin de lutter contre toutes les nouvelles formes d'exclusion dans les zones urbaines les plus sensibles.

Afin de bien comprendre la genèse du nouveau raisonnement en matière d'action sociale et urbaine qui caractérise la Politique de la Ville, il est nécessaire de revenir à son événement inaugural, à savoir, les incidents violents survenus en 1981 dans le quartier des Minguettes dans la banlieue lyonnaise. La prise de conscience du malaise vécu dans ces banlieues - mise en valeur notamment par les jeunes des cités et les oppositions violentes aux forces de l'ordre - a favorisé l'émergence des nouvelles formes d'intervention étatique dans l'espace urbain. A l'occasion de ces incidents, la ségrégation et l'exclusion de ces populations marginalisées ne peuvent plus être dissimulées. C'est à partir de ce moment que les pouvoirs publics prennent alors la main dans un objectif d'associer les individus, en proposant une politique innovante et partenariale, permettant notamment la création d'un dispositif participatif. La participation des habitants devient alors un élément fondamental dans la définition et la mise en œuvre des projets¹³. Cette politique étatique se caractérise par des actions variées en mobilisant une large palette d'outils et dispositifs de droit commun et plus fortement de droit d'exception. Ces actions s'organisent autour de plusieurs enjeux, et notamment ceux de la mixité sociale et de la participation des habitants.

La construction de la Politique de la Ville, et plus spécifiquement de son volet sur la participation, s'inscrit désormais dans une époque qui marque un tournant dans l'histoire de cette notion.

¹¹ Le terme citoyen-habitant sera utilisé pour englober les différents statuts d'un individu face aux processus participatifs. Dans ce sens, il s'agit d'un souci épistémologique afin de croiser ou d'associer la dimension politique attachée au mot citoyen avec la dimension plus urbaine attachée au mot habitant.

¹² Site internet du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV) : www.ville.gouv.fr

¹³ VIEILLE-MARCHISET Gilles. La Politique de la Ville : les enjeux d'une action publique conjointe, revue *¿ Interrogations ?*, N°4. Formes et figures de la précarité, juin 2007.

Contrairement à ce qui se passait dans les années 1960-70 - multiplication de mouvements sociaux urbains qui revendiquent et exigent les processus participatifs en vue des difficultés sociales et économiques des quartiers en difficultés -, les années 1980 se caractérisent par l'institutionnalisation de la participation en passant d'une logique de gestion des espaces à une logique de développement. De ce fait, il s'agit de « faire des habitants les acteurs du changement », en les associant aux décisions et en proposant des outils adaptés pour que ces derniers puissent comprendre un projet urbain, le faire leur, et ainsi s'en approprier. La question de la participation est alors ciblée dans une politique de lutte contre l'exclusion « visant à replacer les habitants au cœur des préoccupations locales, à porter issus de leurs attentes et à renforcer ainsi la citoyenneté »¹⁴. Cette volonté s'est généralisée par la suite, en constituant le cadre de référence de la participation défendu tantôt par les acteurs publics tantôt par les acteurs privés.

2. Un retour sur le concept de participation dans la législation française : l'inclusion du concept de participation dans la loi

Dès 1976 avec l'introduction de la directive relative à l'information du public et à l'organisation des enquêtes publiques, il existe en France une prise de conscience au niveau législatif de la classe politique quant à la nécessité d'associer les habitants dans le cadre des projets urbains ou en lien avec l'environnement. Pendant ces années, l'intérêt porté par le public pour tout ce qui concerne l'aménagement du cadre de vie et la protection de l'environnement s'est considérablement développé. Dans ce contexte, « (...) l'administration prend conscience de cette évolution, et attache une plus grande importance à l'information du public. Elle (administration) doit désormais consacrer davantage son attention et ses moyens à cette tâche. Il s'agit d'une orientation essentielle adoptée par le Gouvernement pour accroître effectivement la participation des français à l'aménagement du cadre de vie et du territoire »¹⁵.

La prise en compte du volet participatif au niveau juridique trouve ses fondements dans l'information du public et la nécessité d'expliquer et de faire comprendre les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à retenir tel ou tel projet. Ce préalable nécessaire s'impose aux autorités publiques, - et aux acteurs privés notamment aux bailleurs sociaux -, afin d'obtenir des habitants intéressés le maximum de réactions et de propositions susceptibles d'éclairer l'autorité compétente avant le choix ou la mise en œuvre d'un projet. L'institutionnalisation de la participation débute donc par l'information à travers la forme des enquêtes publiques et sera par la suite renforcée par la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. Bien que cette loi soit

¹⁴ Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, Ibid.

¹⁵ Directive du 14 mai 1976 relative à l'information du public et à l'organisation des enquêtes publiques.

ciblée sur l'environnement et sa protection, nous retrouvons, dans son article 2, la volonté des pouvoirs publics d'associer les habitants aux opérations urbaines. Comme pour la directive de 1976, cette loi gravite autour de la notion d'information des habitants sans pour autant parler d'une participation plus accrue - nous pensons notamment à la concertation - des citoyens.

La participation au sens de la concertation¹⁶ sera introduite pour la première fois à travers l'article L300-2 du code de l'urbanisme issu de la loi du 18 juillet 1985, relative à la concertation préalable aux opérations d'aménagements. Avec ce texte législatif, les conseils municipaux sont dans l'obligation réglementaire de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants et les associations locales avant : toute modification ou révision du plan local d'urbanisme ; toute création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ; ou toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune et qu'elle n'est pas située dans un secteur qui a déjà fait l'objet d'une autre délibération.

Ces textes fondamentaux vont par la suite être améliorés et renforcés durant les années 1990 et 2000. Tout d'abord à travers la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991, et notamment son article 4, en rappelant l'importance de l'organisation d'une concertation préalable dans le cas d'actions ou d'opérations susceptibles de modifier le cadre de vie des habitants. Ensuite, avec la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) qui énonce, à l'article L2141-1 du code général des collectivités territoriales, que « le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ». Il s'agit ici de la mise en place des consultations et des concertations communales. Au même titre, mais à une échelle différente, la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) énonce que la politique nationale d'aménagement et de développement doit associer les habitants à son élaboration et à sa mise en œuvre.

Dans le même registre, la circulaire du 31 décembre 1998, relative aux contrats de ville 2000-2006, ainsi que la circulaire du 6 janvier 1999, relative à la mise en œuvre des décisions du comité interministériel des villes, réaffirment la priorité donnée à la participation des habitants dans les projets urbains dans le cadre des mécanismes mobilisés par la Politique de la Ville. La participation est par ailleurs renforcée avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, qui généralise l'obligation d'une concertation avant l'élaboration ou la modification d'un schéma de

¹⁶ La concertation peut être définie comme une phase d'échange et de dialogue entre commanditaires et citoyens-habitants ayant comme objectif d'éclaircir et repérer les besoins de ces derniers ainsi que les principales caractéristiques d'un projet. Si la concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision, elle consiste néanmoins à travailler collectivement sur un ou des projets qui peuvent se concrétiser. Ainsi, l'objectif de la concertation est de trouver un accord, de résoudre ensemble un problème qui se pose, de prendre ensemble une décision collective, ou de préparer une décision prise au final à un autre niveau. De ce fait, ce processus repose sur une participation active des acteurs, souvent de longue durée, qui se fait dans une optique de coopération et de travail collectif.

cohérence territoriale (SCOT) et d'un plan local d'urbanisme. Enfin, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité par laquelle sont créés les conseils de quartier. Cette loi confère aux conseils un rôle de proposition et de consultation en les associant aux décisions dans un esprit de mise en valeur de la concertation.

Ce bref historique sur les différents textes législatifs qui ont cherché à accompagner et à répondre l'évolution des demandes et des besoins de la société civile à l'égard de la participation, montre la véritable prise de conscience au fur et à mesure des années, de la part des autorités publiques pour garantir un cadre à la participation des citoyens et des habitants. Par ailleurs, comme nous verrons un peu plus tard, ce cadre sera renforcé le 21 février 2014 avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy et l'instauration des Conseils Citoyens ainsi que du principe de co-production dans le cadre de ces instances.

En ce qui concerne les obligations des bailleurs sociaux à l'égard des démarches participatives dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, nous pouvons citer la loi Solidarité et Renouvellement Urbain - du 13 décembre 2000 - qui prévoit la création de Conseils de concertation locative ou encore le règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain, qui prévoit, parmi les critères de recevabilité des projets de renouvellement urbain, l'association des habitants à toutes les étapes, dans « une dynamique de coconstruction »¹⁷. Ce règlement stipule que « le porteur de projet met par ailleurs à disposition de la direction de projet les moyens internes ou externes dédiés à la participation des habitants et à l'accompagnement du changement inhérent au projet de renouvellement urbain »¹⁸. Bien qu'une obligation législative n'existe pas au même titre que pour la participation publique, les acteurs privés se voient dans l'obligation de faire participer les habitants dans une dynamique de collaboration et de facilitation de la conduite du projet.

3. Une tentative de définition, qu'entendons-nous par participation ?

3.1. La participation : une notion floue et ambiguë

Le succès social des politiques dites participatives tient dans une large mesure au flou et à la diversité qui les caractérisent tant dans leurs objectifs que leurs natures¹⁹. Cependant, ce manque de clarté et d'unanimité semble également engendrer certaines frustrations, l'ensemble des acteurs ne s'accordant pas toujours sur ce que nous pouvons attendre de ces processus très divers dans leurs formes. En effet, à la fois utilisée dans le champ économique et dans le champ politique, la participation peut également

¹⁷ Règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain, version validée par le conseil d'administration du 16 juillet 2015.

¹⁸ Ibid., p. 17

¹⁹ LEFEBVRE, Rémi et NONJON, Magali. La démocratie locale en France: ressorts et usages. *Sciences de la société*, 2003, no 60, p. 8-28.

désigner des dispositifs allant de l'autogestion à des procédures relevant pour l'essentiel de l'information. Ce vocable renvoie donc à une multitude de déclinaison, ce qui rend sa définition complexe et difficile à cerner puisque, comme l'évoque L. Carton, la participation est un mot qui « ne veut rien dire parce qu'il signifie trop de choses à la fois ».²⁰

De quoi parlons-nous quand nous invoquons la participation ? Bien que les enjeux de la participation habitante dans le champ de l'urbanisme visent à promouvoir le bien commun et la construction de lien social en règle générale, la définition et les contenus de ce mot varient fortement selon les interlocuteurs et le territoire concerné. Pour la Politique de la Ville, la participation a vocation à créer du lien social tout en rapprochant les citoyens entre eux. Néanmoins, selon d'autres discours, la participation aurait plutôt vocation à lutter contre l'exclusion et la crise de la représentation, en rapprochant cette fois-ci les élus du citoyen. Pour d'autres, la participation renvoie en l'occurrence à des dispositifs susceptibles de fabriquer de « meilleurs citoyens »²¹, plus informés et plus conscients des réalités urbaines.

Malgré le caractère flou de la participation, nous pouvons avancer le postulat suivant : cette notion va dépendre des objectifs visés, des moyens mobilisés, des méthodes pratiquées, des publics ciblés et du contexte spécifique de chaque territoire concerné. Plutôt que de donner une définition générale de la notion de participation, nous pouvons citer les différentes familles de dispositifs qui lui sont associées. Sur ce point, M-H. Bacqué, H. Rey et Y. Sintomer proposent six catégories de dispositifs²² : ceux en lien avec un projet d'aménagement et de développement d'une infrastructure ; ceux à la recherche de consensus et de pratiques délibératives sur une controverse particulière ; ceux en lien avec un territoire spécifique ; ceux liés à une institution singulière ; ceux impliquant les usagers dans la gestion ou la co-production des aménagements ; enfin les référendums. La reconnaissance de plusieurs catégories de dispositifs de la participation illustre l'étendue de cette notion qui ne se limite pas exclusivement à un type ou une méthodologie de travail unique et invariable.

Bien que la notion reste flue et ambiguë, la participation citoyenne est avant tout un outil d'aide à la décision. Quel que soit le système et le dispositif de participations choisies, l'élus, ou le maître d'ouvrage, garde toujours le pouvoir de décision. Son rôle consiste à écouter et intégrer les avis exprimés, souvent contradictoires, et d'en réaliser une synthèse nuancée par rapport aux réalités techniques, socio-économiques et environnementales, sur lesquelles ils s'appuient pour prendre une décision jugée optimale face à un projet.

²⁰ CARTON, Luc. « «P», comme participation ou comme perversion ? », Les cahiers du Pavé, n°2, janvier et février, pp 13-17, 2008.

²¹ MANSBRIDGE, Jane. On the idea that participation makes better citizens. *Citizen competence and democratic institutions*, 1999, p. 291-325.

²² BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri, et SINTOMER, Yves. Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique? In : Gestion de proximité et démocratie participative. La Découverte, 2005. p. 9-46.

3.2. Une tentative de définition personnelle

Comme vu précédemment la notion de participation englobe un ensemble de définition et de contenus très divers qui varient selon l'interlocuteur et les objectifs recherchés. Bien que cette notion soit complexe et floue, il est nécessaire de recadrer son étendu en définissant d'une part le degré de participation et d'autre part le type de participation citoyenne que nous développerons au fil de ce travail.

Pour ce qui concerne le premier point, il faut impérativement faire la différence entre tous les dispositifs de participation attachés à l'information/ communication et ceux attachés à la concertation. En effet, le premier niveau fait référence à une phase de communication avec le public sur un projet défini, alors que le deuxième niveau constitue une période de débat et de dialogue sur les besoins et les principes directeurs d'un projet. Le degré de participation implique maintes conséquences vis-à-vis de l'entendu et de la force de la notion de participation. Alors que l'information/ consultation procède plus de la communication des éléments préétablis, *a contrario*, la concertation implique directement les habitants en tenant compte de leur avis et en les associant à la délibération d'un projet. La prise en compte du degré de participation s'avère fondamental pour comprendre et évaluer la capacité d'influence des habitants sur la prise d'une décision qui les affectera directement. De ce fait, bien que toutes les étapes d'un processus participatif soient importantes, ce travail s'attardera notamment sur le deuxième type de processus, à savoir, ceux qui impliquent une interaction directe avec les populations concernées dans le cadre d'un projet.

Pour ce qui concerne le type de participation, il faut bien faire la différence entre deux formes distinctes dans la manière d'aborder le processus. En l'occurrence, deux formes de participation peuvent être différenciées, d'une part, la participation dite « continue » et d'autre part la participation dite « ponctuelle ». Dans le premier cas de figure, la participation est pratiquée de manière permanente et perpétuelle que ce soit dans des instances participatives ou dans des dispositifs plus spécifiques - nous pensons notamment ici aux comités des citoyens, aux conseils de quartiers ou encore à des dispositifs tels que la maison du projet. Contrairement, dans le deuxième cas de figure, la participation se caractérise plutôt par des mobilisations spécifiques qui visent à faire appel aux citoyens-habitants vis-à-vis d'un projet d'aménagement ponctuel. Pour ce mémoire, il sera question de traiter la participation des habitants dans le cadre d'un projet urbain spécifique et ponctuel. Sans parler de co-production, nous nous attachons à la définition donnée par S. Gontcharoff, pour qui la participation peut être définie comme « un engagement volontaire vers une codécision et donc vers un partage du pouvoir accepté par l'autorité qui en a pris l'initiative »²³.

²³ GONTCHAROFF, Serge. Une nouvelle politique de la ville. Analyse critique de la loi du 1^{er} août 2003, Paris : ADELS, 2005, p. 542

A côté de cette première définition, nous rejoignons aussi la définition de la participation promue par H. Lefebvre à travers sa notion du droit à la ville²⁴. Pour cet auteur, la participation fait référence spécifiquement aux droits des habitants à participer pleinement aux nombreuses opportunités offertes par celle-ci. La revendication de la participation renvoie alors pour H. Lefebvre à la construction d'une ville plus inclusive d'une part - où les opportunités de participation sont réparties plus largement dans la population - et d'autre part, à la construction d'un pouvoir politique en vertu de la composante politique qui lui est associée. La participation en suivant la notion du droit à la ville ne se limite donc pas seulement au droit à une ville répondant aux besoins de ses habitants - comme le discours politique peut le présenter à travers la notion floue de participation - mais surtout au droit des habitants à participer pleinement aux décisions qui produisent l'espace urbain. Nous n'aborderons pas toutes les formes de participation possibles mais cette définition nous permettra, en évaluant les processus de participation dans le cadre d'un projet spécifique, de savoir si cette notion constitue un véritable outil de partage des décisions ou plutôt un instrument stratégique qui alimente le clientélisme et la « rhétorique participative »²⁵ en reprenant l'expression de L. Blondiaux.

4. Les différents degrés et niveaux de la participation

4.1. La participation : un concept constitué de plusieurs niveaux

La participation comporte des stades variés qui vont de l'information à l'évaluation en passant par des processus relevant de la concertation. Si la démarche est initiée par des institutions, des groupements habitants ou des associations, le niveau d'implication du public peut être profondément différent. Dans la littérature académique, quatre degrés de participation sont identifiés, à savoir, l'information, la consultation, la concertation et la co-production.

4.1.1. L'information

Considérée comme le niveau élémentaire de participation, notamment en raison du caractère « à sens unique » et « descendant » de la relation, l'information est indissociable du processus de participation. L'information part du principe que le citoyen a le droit d'être informé au sujet des projets qui le concerne. Il s'agit d'un transfert d'information des autorités vers le citoyen qui implique donc une participation pratiquement nulle ou inexistante. Ce temps préalable à tous processus de participation va permettre aux experts de présenter et d'expliquer les orientations d'un projet, les choix qui ont été

²⁴ LEFEBVRE, Henri. La production de l'espace, Paris. Anthropos, 1974, vol. 420.

²⁵ BLONDIAUX, Loïc. Démocratie délibérative et démocratie participative: une lecture critique. *Démocratie participative et gestion de proximité*, 2004.

faits ainsi que les décisions qui ont été prises. Cette forme de communication permet à la population concernée de prendre connaissance des changements qui vont la toucher, mais elle ne prévoit en aucun cas une phase d'échange.

Pour l'information nous pouvons identifier deux approches différentes, d'une part l'information descendante dite « top-down » et d'autre part l'information ascendante ou « bottom-up ». L'information descendante est celle venant des pouvoirs publics ou des porteurs de projet privés en direction des habitants. Elle a comme objectif de rendre lisible les politiques publiques ainsi que les projets d'aménagements pour que ces derniers soient mieux compris, voire mieux appropriés, par les habitants. C'est une information que nous pouvons qualifier de générale et impersonnelle dès lors qu'elle s'attarde à présenter les finalités d'une opération, le public concerné, le budget dédié et les contraintes et limites éventuelles.

A contrario, l'information ascendante est celle allant des habitants vers les autorités publiques ou privées à travers des instances de médiation telles que les associations ou encore de groupement de citoyens. A la différence de la première typologie, cette information permet de recueillir les attentes, les souhaits et les besoins de la population et constitue à cet égard un outil d'aide à la décision dans le cadre d'un projet d'aménagement. Par ailleurs, l'information du public peut prendre plusieurs formes allant de l'affichage en passant par les courriers jusqu'à l'organisation des réunions publiques avec les habitants. Celle-ci doit être claire, précise et transparente dans un objectif de bonne communication.

4.1.2. La consultation

Le second degré de la participation est la consultation. Elle consiste à sonder l'avis des citoyens vis-à-vis d'un projet particulier et d'en tenir compte dans la prise de décision finale. A la différence du premier degré de participation, la consultation permet de recueillir l'avis, les propositions et les critiques des habitants sur un sujet précis défini en amont par l'autorité commandant le processus de participation. Bien que la consultation établisse un contact et un dialogue entre les différentes parties, celle-ci est à différencier de la participation au sens classique du terme. En effet, dans le cadre d'une consultation, ce sont les commanditaires qui tranchent en dernier temps et qui décident d'appliquer les choix qu'ils considèrent les plus pertinents sans obligatoirement tenir compte de l'avis donné par la population. J. Thompson se prononce sur ce propos en la considérant comme une démarche « consistant uniquement à demander aux gens s'ils approuvent ou non ce qui a d'ores et déjà été choisi »²⁶.

²⁶ THOMPSON, John. De l'expérimentation à une pratique renouvelée. Concertation citoyenne en urbanisme, éditions ADELS, Paris, 2010, p. 16.

Les démarches de consultations peuvent intervenir à n'importe quel moment du projet, que ce soit en amont ou en aval de celui-ci. De ce fait, la consultation peut se dérouler, que ce soit au début du projet d'aménagement pour recueillir l'avis de la population ou que ce soit en fin de projet dans le cas notamment des projets à réaliser en urgence. Leur qualité et mode d'organisation dépendent, au même titre que pour l'information, des autorités qui commandent la consultation.

4.1.3. La concertation

Troisième degré de la participation, la concertation peut être définie comme une phase d'échange et de dialogue entre commanditaires et citoyens-habitants ayant comme objectif d'éclaircir et repérer les besoins de ces derniers ainsi que les principales caractéristiques d'un projet. A la différence de l'information/ consultation, la concertation va plus loin dans le processus de participation dès lors qu'elle ne se limite pas exclusivement à demander un avis aux habitants, mais ces derniers sont en l'occurrence mobilisés pour être source de proposition de nouvelles idées. La concertation pousse alors à l'innovation par la construction collective, ou du moins par l'émergence de nouvelles représentations qui seront peut-être plus proches des réalités de l'environnement concerté puisqu'elles sont proposées par ceux qui pratiquent ces réalités au quotidien.

Si la concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision, elle consiste néanmoins à travailler collectivement sur un ou des projets qui peuvent se concrétiser²⁷. Ainsi, l'objectif de la concertation est de trouver un accord, de résoudre ensemble un problème qui se pose, de prendre ensemble une décision collective, ou de préparer une décision prise au final à un autre niveau. De ce fait, ce processus repose sur une participation active des acteurs, souvent de longue durée, qui se fait dans une optique de coopération et de travail collectif.

La concertation désigne alors toutes les discussions où l'orientation coopérative prédomine, et où l'intention partagée est de construire ensemble²⁸. Elle repose sur une acceptation de coopération, qui suppose un certain « préaccord » sur l'objet de la concertation, mais aussi sur ce qui sera exclu du champ du dialogue. La coopération est la condition *sine qua non* d'une construction collective qui est l'essence même de la concertation. Ceci ne signifie pas l'absence de conflits, mais au cœur de la concertation, les parties prenantes tenteront de les gérer en revenant à une intention coopérative qu'ils partagent. Par la concertation, « les citoyens sont appelés à être associés à l'élaboration d'un dossier, au traitement d'une question, avant la décision qui continue de relever du pouvoir élu. Par elle, le pouvoir s'enrichit des points de vue, des « compétences » des « forces vives » qu'il associe à

²⁷ BARRET, Philippe et BEURET, J. E. Guide pratique du dialogue territorial. Concertation et médiation pour, 2003.

²⁸ THOUZARD, H. Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique. [Consultation, dialogue, negotiation. A short theoretical note.]. Négociations, 2006, vol. 1, no 5, p. 67-74.

l'instruction de sa décision. Mais les instances de concertation ne sont pas des instances de décisions »²⁹.

Ce processus présente alors plusieurs avantages : améliorer les projets ; intégrer les savoirs d'usagers et anticiper les difficultés ; faciliter l'acceptation et l'appropriation du projet ; démocratiser la décision et favoriser le lien social. Son organisation est multiforme puisqu'elle dépendra des choix et des préférences des autorités commandant le processus. Or, toute démarche de concertation comporte trois grandes étapes. Premièrement la précision de l'objet de la concertation, il s'agit d'un travail de définition des échelles spatiales, temporelles, du type d'engagement choisi et des invariants et des marges de manœuvre dont disposeront les habitants. Deuxièmement une étape d'identification de l'ensemble des acteurs et partenaires avec lesquels il faudra concerter. Enfin, un troisième temps d'organisation et de mise en œuvre du processus participatif.

4.1.4. La coproduction

Quatrième degré de la participation, la coproduction. Encore peu développée en France dans les projets urbains, cette notion correspond à la forme la plus poussée de participation du public au processus d'élaboration d'un projet urbain. Reconnu dans son rôle d'acteur, le citoyen-habitant est amené à participer activement au processus d'élaboration, les échanges donnant lieu à des inflexions et validations itératives du projet. A la différence des autres degrés de participation, la co-production implique une véritable redistribution du pouvoir de décision, en faisant des habitants-citoyens, la source du changement tantôt dans la réflexion d'un projet ou d'une décision publique, tantôt dans l'élaboration et la mise en place réelle de celui ou celle-ci.

Bien que dans la co-production c'est encore l' élu ou le maître d'ouvrage qui continue à définir la méthodologie et les moyens mobilisés, elle implique un partage du pouvoir qui vise à faire des habitants les acteurs du changement. Il ne s'agit plus de demander un avis ou de concerter sur un élément du projet, mais plutôt de construire collectivement le projet en question. Ce degré de la participation constitue par ailleurs le niveau le plus représentatif d'une véritable participation habitante. Malgré un développement conséquent dans les pays de l'Amérique du Sud, les démarches de co-production restent timides en France et ne représentent pas les premières initiatives proposées par les autorités pour faire participer les habitants-citoyens.

²⁹ GONTCHAROFF, Georges, et al. Le renouveau des comités de quartier. Centre Universitaire de Recherches administratives politiques de Picardie (CURAPP) & Centre de Recherches administratives politiques et sociales de Lille (CRAPS) (orgs.). La Démocratie Locale-Représentation, Participation et Espace Public. Paris: Presses Universitaires de France, 1999, p. 305-327.

4.2. L'échelle de la participation citoyenne

Dans le langage courant, une confusion s'est installée entre les degrés dont se compose la participation. Sur ce point, l'échelle de la participation³⁰ proposée par S. Arnstein dès 1969 rapporte des éléments d'explication. Cette échelle décrit les différents degrés de participation - vu précédemment - de la non-participation au contrôle par les citoyens du processus décisionnel. Chaque échelon correspond à un certain degré de pouvoir accordé aux citoyens. De ce fait, Arnstein a identifié huit niveaux de participation qui sont eux à la fois insérés dans trois catégories distinctes.

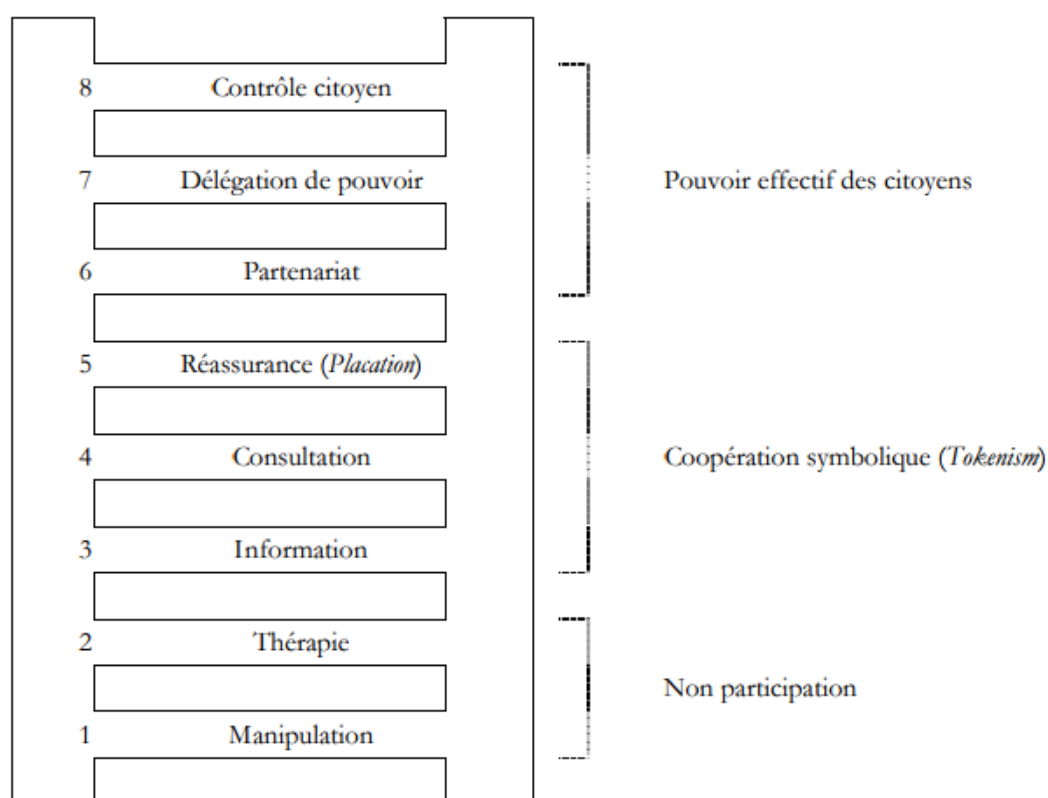


Figure 1. Les huit échelons sur l'échelle de participation

La première catégorie s'intitule la « non-participation » et elle se compose de deux degrés de participation, à savoir la manipulation - définie comme une information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués - et la thérapie - qui consiste dans un traitement des problèmes annexes sans aborder les vrais enjeux d'un projet. Ces deux niveaux se situent au bas de l'échelle et n'impliquent pas la participation des citoyens. Leur objectif en réalité n'est pas de permettre aux gens de participer à la planification ou au suivi des programmes, mais de permettre à ceux qui ont le pouvoir de les instruire ou de les façonner.

³⁰ ARNSTEIN, Sherry. Une échelle de la participation citoyenne. *Journal of the American Planning Association*, 1969, vol. 35, no 4, p. 216-224.

La deuxième catégorie nommée « coopération symbolique » ou *tokenism* qui comporte l'information, la consultation et la conciliation. Ce niveau de l'échelle permet à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'entendre - en ayant un accès à l'information - et de se faire entendre - à travers la consultation. Cependant leurs avis ne seront pas pris en compte par ceux qui détiennent le pouvoir de décision et dans ce sens les efforts réalisés ne résultent que d'une action symbolique pour intégrer ceux qui sont marginalisés et non entendus.

Enfin, un dernier niveau sous l'appellation de « pouvoir effectif des citoyens » et qui comprend le partenariat - la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les parties concernées -, la délégation de pouvoir - qui consiste à déléguer à la communauté locale le pouvoir de décider et réaliser un programme - et le contrôle citoyen - qui se trouve au sommet de l'échelle et qui constitue la forme la plus participative pour S. Arnstein. Ces trois derniers niveaux correspondent à des véritables participations citoyennes dans lesquelles le degré d'influence sur la prise de décision est réel.

Bien que cette échelle soit simplificatrice, elle permet d'illustrer une situation que tant de personnes occultent, à savoir, le fait qu'il existe des paliers significatifs de participation habitante. Connaître ces paliers constitue alors un exercice essentiel dans l'évaluation des processus participatifs afin d'identifier le véritable degré de participation des citoyens ou au contraire l'illusion de participation qui leur est attribuée. Par ailleurs, cette échelle doit être mobilisée avec prudence dès lors que les catégories des citoyens qui sont proposées par S. Arnstein ne constituent pas des entités homogènes. Chaque groupe réunit des sensibilités différentes, des intérêts concurrents et des clivages qui se divisent en sous-groupes.

1. L'enthousiasme pour la participation

1.1 Pourquoi faire participer ?

La participation est un des moyens dont dispose la société civile pour s'impliquer dans la prise de décision, tant au stade du projet qu'à celui de sa réalisation. La participation apparaît ainsi comme une composante fondamentale de la gouvernance. Sur ce point, le livre blanc de la gouvernance européenne la place au nombre des cinq principes³¹ donnant naissance à la bonne gouvernance avec l'ouverture, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence.

En offrant aux populations le moyen d'accroître leur pouvoir de surveillance et d'exercer un contrôle collectif sur les projets d'aménagement, et plus largement des décisions politiques, la participation fait en sorte que les projets identifient plus précisément les problèmes et imaginent des réponses mieux adaptées. De ce fait, nous arrivons ainsi à la participation comme notion fondée sur la discussion, l'écoute et la réflexion collective. Loin d'être une fin en soi ou encore un processus isolé et limité, la participation traduit la nécessité de consulter ou de coproduire avec les habitants afin de concevoir et imaginer des espaces urbains fonctionnels, capables de répondre aux enjeux auxquels font face aujourd'hui les villes³².

Pourquoi faire participer ? Cette question retrouve une multitude de réponses qui vont de l'amélioration d'un projet d'aménagement, à la recherche de légitimité et d'acceptation de celui-ci, en passant par la lutte contre l'exclusion et la nécessité de construire du lien social. Dans une société de plus en plus urbaine³³, l'impératif délibératif³⁴ s'affirme comme une condition sans laquelle les processus de transformation de la ville ne pourront pas se concrétiser. Alors que pour certains la participation apparaît comme le moyen principal pour rendre plus pertinents et légitime les projets d'aménagement, pour d'autres elle vient contribuer à la conscientisation populaire, en constituant un processus de lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales. Bien que pour expliquer la montée en puissance de la participation plusieurs éléments peuvent être avancés, pour ce travail de recherche, nous avons identifiés quatre principaux. Ces éléments ont été récoltés à partir de la lecture de la littérature scientifique ainsi que des rapports d'évaluations des institutions publiques et privées.

³¹ GEORGAKAKIS, Didier. La nouvelle gouvernance européenne: genèses et usages politiques d'un livre blanc. PU Strasbourg, 2008.

³² DASÍ, Joaquín Farínós. Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable: à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace. L'Information géographique, 2009, vol. 73, no 2, p. 89-111.

³³ PELEGRIN-GENEL, E. Une autre ville sinon rien. 2012.

³⁴ BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves. L'impératif délibératif. Politix, 2002, no 1, p. 17-35.

1.1.1. De la recherche de légitimité....

L'observation des projets urbains en matière d'aménagement et de développement des territoires met en évidence un phénomène de complexification dans leurs modes de mise en œuvre, à travers notamment la contractualisation, la multiplication des acteurs et des partenariats, l'empilement des échelons institutionnels, ou encore le développement de nouvelles formes de financements et d'interactions. Dans un tel contexte, les citoyens éprouvent de plus en plus de difficultés à identifier, comprendre et s'approprier une action d'aménagement. En effet, les pouvoirs publics ainsi que les acteurs privés - nous pensons notamment aux entreprises sociales pour l'habitat - se retrouvent aujourd'hui confrontés à des problèmes de légitimation et d'acceptation de leurs interventions du fait d'un manque de compréhension et de lisibilité de la part des citoyens-habitants.

Dans ce contexte, la participation apparaît comme un outil offrant des nouvelles possibilités dans le processus d'amélioration de l'efficacité et de la lisibilité des actions d'aménagement et de planification urbaine. Les démarches participatives ont comme postulat la construction des espaces de dialogue et de débat pour l'élaboration d'une décision mieux préparée et mieux partagée. Pour certains, la participation est ainsi vue comme un processus permettant d'atteindre « un certain consensus social, s'inscrivant dans une glorification de la paix sociale et dans une acceptabilité sociale légitimant une intervention d'aménagement³⁵ ».

1.1.2.....à la lutte contre l'exclusion sociale

Dans le contexte actuel de mondialisation néolibérale, de crise économique et sociale et de réaffirmation de l'individualisme³⁶, la cohésion sociale continue à s'affaiblir progressivement. La ville est devenue un espace de rupture et de confrontation au sein de laquelle coexistent plusieurs espaces marqués par des résidents de niveaux socioéconomiques différents.

Si autrefois la ville était le symbole de progrès et de modernité, aujourd'hui cette image ne traduit plus la réalité. L'enchaînement d'une multitude de crises économiques, sociales et du logement, depuis les années 1970 jusqu'à l'actualité, fait ressortir les insuffisances d'une urbanisation trop rapide générant des villes éclatées et créant un phénomène de zonage. La paupérisation des populations, la dégradation accélérée du bâti ont fait de la ville l'espace de l'exclusion, de la marginalisation et de la ségrégation spatiale. Toutefois, ce n'est pas l'ensemble de la ville qui est mis en question dans les représentations et qui fait l'objet d'une crise accrue du lien social, mais plutôt les grands ensembles, les quartiers en

³⁵ GENDRON, Corinne, YATES, Stéphanie, et MOTULSKY, Bernard. L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement: Légitimité et défis du pouvoir exécutif. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2016, vol. 16, no 1.

³⁶ HARVEY, David et LE ROY, Cyril. Le capitalisme contre le droit à la ville: Néolibéralisme, urbanisation, résistances. Amsterdam, 2011.

difficultés ou encore les quartiers dits « sensibles ». Nous assistons donc à une société caractérisée par une concentration de la crise au sein de certains espaces et générant un phénomène de désintégration sociale dans le sens d'une rupture progressive des relations entre l'individu et la société.

Dans ce contexte, la participation apparaît comme un moyen indispensable à la remobilisation des habitants, à la reconstruction du lien social et à la lutte contre l'exclusion dont sont victimes certaines populations et certains espaces spécifiques. A travers ces différentes formes, elle contribue et renforce le rôle des citoyens-habitants dans les processus de planification urbaine, faisant d'eux des acteurs du changement et en les intégrant dans les processus décisionnels - nous nous référons exclusivement aux concertations ou aux démarches de co-production. Cette finalité de la participation constitue par ailleurs un élément sous-jacent des politiques en faveur des quartiers défavorisés en France et notamment de la Politique de la Ville laquelle, parmi l'ensemble de ces objectifs, vise à la construction du lien social et à la lutte contre l'exclusion.

1.1.3. Un objectif de conscientisation populaire

Nous entendons par conscientisation un « processus dans lequel des hommes, en tant que sujets connaissant, et non en tant que bénéficiaires, approfondissent la conscience qu'ils ont à la fois de la réalité socio-culturelle qui modèle leur vie et de leur capacité de transformer cette réalité »³⁷. Selon P. Freire, il existe cinq critères fondamentaux dans le concept de conscientisation :

- **La personne est un sujet créateur de l'histoire** : cette expression résume l'idée selon laquelle les individus, même dans les groupes les plus aliénés, peuvent parvenir à percevoir la possibilité de transformation de leur situation ;
- **Les opprimés doivent prendre la parole** : la notion de conscientisation implique la libération de la parole des opprimés. Cette prise de la parole amène en l'occurrence à la valorisation de l'ensemble des vécus des opprimés en provoquant ainsi une appropriation des éléments soulevés de la part de ces derniers ;
- **Echanger plutôt que dicter des idées** : la conscientisation se caractérise par le dialogue, considéré comme l'échange égalitaire entre des individus sur leur perception du monde. Au lieu de déposer un savoir préparé à l'avance par un expert, les individus sont invités à acquérir des connaissances en analysant ensemble la réalité vécue ;
- **On ne se limite pas seulement qu'à des idées** : la conscientisation implique une relation dialectique entre réflexion-action, en d'autres mots, coupés de la pratique, la théorie devient simple verbalisme ;

³⁷ FREIRE, Paulo. Cultural action and conscientization. Harvard Educational Review, 1970, vol. 40, no 3, p. 452-477.

- **Un projet de société mais aussi des alternatives à vivre maintenant** : cette phrase traduit l'idée selon laquelle la conscientisation ne se limite pas exclusivement à un moment T pour un projet T, mais elle implique une prise en considération de la société toute entière pour la modifier dans son ensemble.

En suivant ces cinq critères de définition, nous constatons que la participation *peut* être génératrice de conscientisation dès que des méthodes et des outils appropriés sont mobilisés. Bien que la participation ne soit pas dédiée exclusivement aux classes populaires et opprimées, elle implique plusieurs degrés de conscientisation en fonction du public visé et des territoires concernés. Ces effets expliquent en partie la montée en puissance de la participation, notion liée au sentiment des habitants d'être citoyens et de se sentir concernés par le monde qui les entoure en participant et en devenant acteurs de celui-ci.

1.1.4. De la démocratie représentative à l'idéal participatif

Aujourd'hui, la légitimité des formes représentatives du système démocratique semble vaciller. Dans ce contexte de crise de la représentativité, la notion de participation émerge comme nouvelle dimension pour mieux intégrer et faire valoir les principes fondamentaux d'un système démocratique. En effet, nous assistons actuellement à l'affaiblissement des structures traditionnelles de la démocratie représentative, qui s'avère de plus en plus incapable à répondre aux enjeux et aux souhaits de participation qui ont émergé depuis les années 1960. Ces revendications s'affirment encore plus aujourd'hui, au moment où il existe une forte demande de transition et de modification des systèmes politiques classiques. C'est de ce constat de crise de la démocratie représentative, en tant que système politique préféré, que nous pouvons avancer l'hypothèse de la montée en puissance et de l'engouement pour la notion de participation dans le discours urbain et politique actuel. Sur ce point, L. Blondiaux recense un certain nombre d'éléments d'explications qu'illustre le pourquoi de cette montée en puissance³⁸.

Tout d'abord, la complexification des sociétés. En effet, les sociétés actuelles sont confrontées à une multitude de phénomènes et de pratiques qui les rendent de plus en plus complexes. Nous pensons notamment, pour citer quelques exemples, à l'accroissement du volume et de la densité démographique ou encore à l'accroissement de la densité des échanges de produits et des connaissances.

³⁸ BLONDIAUX, Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative. Le Seuil, 2017.

Dans nos sociétés contemporaines, caractérisées ainsi par la vitesse et la multiplication des informations, la démocratie participative/ délibérative³⁹ répondrait, selon l'auteur, à un impératif de cohérence et de simplification de formes de gouvernance afin d'intégrer et faire participer un plus grand nombre de citoyens. Par ailleurs, l'auteur propose comme élément d'explication, la division de plus en plus marquée des sociétés actuelles à l'égard des conflits politiques et moraux. Dans ce sens, la participation, et plus largement la démocratie participative, apparaissent donc comme la seule option envisageable et apte à produire le consensus unificateur entre la multitude d'acteurs qui composent la ville.

Enfin, l'auteur avance deux arguments que nous pouvons mentionner ensemble, d'une part le fait que les sociétés actuelles sont de plus en plus déifiantes, et d'autre part, le constat que les sociétés contemporaines sont devenues ingouvernables. Pour ce qui concerne le premier élément avancé, la montée en puissance de la notion de participation serait due à l'affaiblissement des structures de solidarité et à la dynamique du repli individualiste qui règnent et caractérisent les sociétés de nos jours. La participation traduirait donc le déclin de la confiance entre les individus et dans les institutions de représentativité, en s'affirmant comme un souhait de la part des citoyens à recréer du lien et de la cohésion sociale. Pour le deuxième élément invoqué par l'auteur, la participation connaît une exaltation aujourd'hui en raison de l'impuissance à créer un lien de confiance et de représentativité des instances politiques et d'aménagements vis-à-vis des habitants. Ces instances sont aujourd'hui gouvernées par un modèle vertical du pouvoir, qui est largement réfuté par les individus.

La popularité dont bénéficie aujourd'hui le concept de participation est alors étroitement liée à celui de démocratie délibérative. Cette dernière renvoie à un idéal de gouvernement dans lequel la légitimité d'une décision repose sur l'existence d'une discussion préalable, à laquelle devraient pouvoir participer tous ceux que la décision concerne⁴⁰. Bien que cette notion de démocratie participative rencontre plusieurs difficultés - que nous verrons dans la troisième partie avec les limites de ces dispositifs - elle est devenue l'un des courants dominants de la pensée politique contemporaine.

Le phénomène de montée en puissance du concept de participation peut ainsi être associé à la crise de représentativité qui se développe de plus en plus dans notre société contemporaine. Que ce soit au niveau politique ou au niveau des projets urbains, le citoyen-habitant retrouve maintes difficultés pour se faire entendre et intégrer ainsi la sphère de décision. Dans ce sens, la participation, mais aussi la démocratie délibérative, apparaissent comme des alternatives pour essayer de changer les situations de non représentativité et ainsi élargir le pouvoir d'influence et de collaboration des citoyens-habitants.

³⁹ Nous entendons par démocratie participative une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Pour ce travail nous parlerons plutôt de « démocratie délibérative » pour mettre l'accent sur les différents processus permettant la participation du public à l'élaboration des décisions, pendant la phase de délibération.

⁴⁰ BLONDIAUX, Loïc. Prendre au sérieux l'idéal délibératif: un programme de recherche. *Revue suisse de science politique*, 2004, vol. 10, no 4, p. 158-169.

2. La place de plus en plus importante de la participation dans le débat politique actuel

La participation s'est ainsi progressivement construite au gré du temps. D'une démarche ascendante des mouvements sociaux en quête de droit, elle est ensuite devenue publique, inscrite comme une offre institutionnelle dans une logique « top-down ». A la différence des années 1960-1970, la participation ne fait plus partie d'une revendication sociale et militante, mais plutôt d'une volonté institutionnalisée qui vise à combler les lacunes du système représentatif. Quelle que soit la raison de sa montée en puissance dans l'imaginaire collectif, la participation connaît aujourd'hui une puissance et une popularité sans précédent.

Pour illustrer la place de plus en plus importante du concept dans le débat politique actuel, prenons à titre d'exemple, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Issue des réflexions du Comité interministériel des Villes, cette loi recentre la Politique de la Ville sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres. En plus d'un travail de redéfinition de la géographie prioritaire en France, la loi inscrit le principe d'une co-production de cette politique avec les habitants, qui participeront notamment à la réflexion autour des projets de renouvellement urbain à travers la mise en place de « Conseils Citoyens ». Ces instances participatives ont comme objectif de garantir les conditions nécessaires à la mobilisation citoyenne, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, et en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Nous constatons ainsi avec cette loi que la volonté du législateur est celle de faire participer les habitants-citoyens à des processus qui vont les affecter directement dans leurs vies quotidiennes. En effet, la mise en place des Conseils Citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Les habitants sont ainsi appelés à mobiliser leur expertise afin de contribuer, conjointement avec les autorités publiques et privées, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés à l'échelle des quartiers - et plus spécifiquement à l'échelle du périmètre du contrat de ville.

Dans ce sens, la participation ne constitue pas un concept anachronique qui se voit dépassé aujourd'hui, mais plutôt comme une notion qui est à la mode et qui se popularise de plus en plus dans les propos tant politiques qu'urbanistiques. Face à une crise du système représentatif à plusieurs niveaux, la participation propose ainsi une responsabilisation et un retour direct du pouvoir entre les mains des citoyens. Malgré ce phénomène de multiplication des instances participatives, nous assistons aujourd'hui à une participation limitée caractérisée par des mécanismes favorisant l'expression d'un avis plus qu'une participation effective à la prise de décision⁴¹.

⁴¹ Commissariat général à l'égalité des territoires. Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2016. Baudelaire, France, 2017

CHAPITRE I. PRESENTATION DU TERRAIN PICON BUSSERINE : UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION
--

1. Le contexte territorial : les caractéristiques géographiques et socio-économiques du quartier

1.1. Une banlieue au cœur du territoire de l'ancienne Zone d'Urbanisation Prioritaire n°1

Le Grand Saint-Barthélemy correspond à l'espace de la grande Zone à Urbaniser en Priorité⁴² de Marseille qui regroupe sept cités d'habitation à loyer modéré (Busserine, Picon, Saint-Barthélemy III, Font-Vert, Benausse, Flamants et Iris), ainsi qu'une copropriété - Le Mail - édifiées entre 1960 et 1975. Les quartiers Picon-Busserine se situent dans le 14^{ème} arrondissement de la ville de Marseille sur le versant Sud de la chaîne de l'Etoile et se caractérise par une topographie et un paysage collinaires. Le terrain de notre recherche correspond au périmètre d'intervention de la rénovation urbaine. Le secteur Saint-Barthélemy Picon-Busserine se situe au cœur de la zone urbaine sensible⁴³ Saint-Barthélemy- Le Canet- La Delorme- La Paternelle, quartier prioritaire au titre du programme Borloo⁴⁴.

Ce secteur, d'une surface de 35 hectares, est l'héritage d'une partie de l'ex ZUP n°1, comptant près de 6 000 logements locatifs sociaux. Il compte 2 000 logements répartis entre deux bailleurs sociaux- Habitat Marseille et Provence (422 logements) et Logirem (962 logements à Picon et Busserine) - ainsi que 550 logements situés sur des copropriétés privées.

⁴² Une zone à urbaniser en priorité désigne une procédure administrative d'urbanisme opérationnel utilisée en France entre 1959 et 1967. Ces procédures étaient destinées à permettre la création *ex nihilo* de quartiers nouveaux, avec leurs logements, mais également leurs commerces et leurs équipements. Ces ZUP ont donné naissance à des grands ensembles collectifs construits à la hâte et souvent dans des quartiers éloignés des centres urbains. Ces résidences font aujourd'hui l'objet d'opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain.

⁴³ Selon l'INSEE (2016), les zones urbaines sensibles sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la Politique de la Ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La loi du 14 novembre 1996, de mise en œuvre du pacte de relance de la Politique de la Ville, distingue trois niveaux d'intervention : les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine et les zones franches urbaines. Ces trois niveaux d'intervention, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

⁴⁴ Ce programme lance le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) qui ambitionne d'ici 2020 de casser les ghettos et d'améliorer la vie de 4 millions d'habitants des quelques 594 quartiers traités. Pour cette mission, l'Etat mobilise 12,3 milliards d'euros, levier qui permet d'engager 45 milliards d'investissement.

Ce quartier fait partie du secteur de banlieue dit « Nord » en référence à la fracture urbaine, économique et sociale qui caractérise la ville de Marseille. Le programme Picon-Busserine a été édifié en 1962 et représente environ 70% du parc locatif social du périmètre de l'opération de rénovation urbaine. A la différence des quartiers « Nord » caractéristiques à Marseille, le quartier Picon-Busserine n'a pas été conçu autour d'un ancien noyau villageois. Le tissu urbain a été créé dans l'urgence des années 1960, ce constat étant générateur d'atouts mais aussi de contraintes différentes.

Tout d'abord, le quartier bénéficie d'un positionnement géographique et stratégique important. En effet, ce dernier se situe à seulement quatre kilomètres de l'hyper centre marseillais et à mi-chemin entre le Pôle Technique de Château Gombert et la zone d'activité portuaire. A cette localisation avantageuse s'ajoute la forte présence d'équipements socio-éducatifs et de loisirs - nous pensons notamment au Centre Urbain du Merlan à proximité immédiate du quartier - ainsi que des pôles de services et d'emplois d'échelle métropolitaine. Cet espace se retrouve à proximité des axes autoroutiers - A7 et A55 - reliant rapidement le quartier au centre-ville et d'une disponibilité foncière attractive et à valoriser.

Malgré les atouts dont bénéficie le secteur, celui-ci rassemble une série de contraintes auxquelles nous devons nous intéresser. Le terrain se caractérise par l'existence d'un tissu urbain décousu, construit dans l'urgence dans une logique purement fonctionnelle autour du principe quantitatif de l'époque. La construction massive de barres et de tours génèrent aujourd'hui des problématiques importantes en matière de gestion et de confort des habitants. A cela s'additionne une multitude d'autres dysfonctionnements tels que l'absence de maillage de voiries interne - rendant l'accès et le lien difficile avec le tissu urbain environnant -, une topographie très contrastée, complexifiant les projets d'aménagements, un réseau de transport en commun quasi inexistant ou non satisfaisant, ou encore la présence de nombreux non-lieux, à savoir, des espaces sans réelles destination en termes de pratiques et d'usage.

1.2. L'occupation sociale à Picon-Busserine : une diversité des profils habitants

L'étude de l'occupation sociale du quartier Picon-Busserine a été effectuée sur la totalité du parc immobilier du bailleur Logirem en prenant comme année de référence l'an 2016⁴⁵. Cette étude nous permet ainsi de formuler des résultats représentatifs à l'échelle du quartier pour ce qui concerne son occupation sociale.

⁴⁵ Pour cette étude, les bâtiments et le foncier du bailleur Habitat Marseille Provence n'ont pas été considérés. Malgré cette limite, l'analyse porte sur les bâtiments de Logirem où des processus de participation ont été réalisés.

Sur cette base de 1 849 personnes - totalité du nombre de personnes occupant les logements de Picon et de Busserine - pour le foncier Logirem, à savoir les bâtiments L/M/Q/J à Busserine, et les bâtiments D/E/F/B/G à Picon (**cf. annexe 1 et 2**) - nous constatons que la tranche d'âge la plus représentative dans le quartier est celle des 25 à 64 ans avec une proportion de 50%⁴⁶. Cette population correspond aux enfants des premières, deuxième et troisième générations ayant vécu dans le quartier dès sa genèse et qui sont devenus aujourd'hui locataires dans le quartier. Pour le reste de la répartition d'âge des occupants, le quartier se caractérise par une part importante de jeunes de moins de 18 ans (22%⁴⁷) qui se justifie notamment par la forte présence de familles avec des enfants (25% des ménages en moyenne sont des couples avec enfants et 22% des familles monoparentales)⁴⁸. Cette forte présence des ménages avec des enfants explique en partie la sur-occupation des logements - en sachant que la sous-occupation la plus importante est celle du quartier de la Busserine qui s'élève à 14,4% contre 7% en moyenne dans les logements de propriété Logirem⁴⁹. Par ailleurs, la part des jeunes de 18 à 24 ans (11%) est relativement faible. Ceci peut notamment s'expliquer du fait que cette population profite généralement des petits loyers pour entrer dans le parcours résidentiel et réussir ainsi ses décohabitations. Cela peut être constaté en observant le fort taux de rotation qui caractérise le quartier, s'élevant à 7,4% au moment où la moyenne annuelle de Logirem était de 6,1%. Enfin, la part des personnes de 65 ans ou plus reste relativement faible et ne représente que 16% alors qu'en 2009, cette part était la plus représentative dans le quartier avec 31% de l'échantillon d'étude⁵⁰.

1.3. Un quartier marqué par la pauvreté et la précarité sociale

Commandés par Logirem, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville ont mené une enquête sociale et technique en 2006 sur le quartier Saint-Barthélemy III Picon-Busserine. Cette étude avait comme objectif d'avoir une vision d'ensemble sur le peuplement du patrimoine de Logirem, et de réfléchir aux orientations du projet en fonction de ses résultats. Cette analyse ne se cantonne pas exclusivement au quartier d'étude Picon-Busserine. Or, elle constitue un diagnostic des profils socio-économiques qui prédominent dans ces quartiers. Dans le cadre de ce mémoire, cette étude a été utilisée pour refléter les situations de précarités dans lesquelles habitent ces populations. Bien que datant de 2006, cette étude nous permet de dessiner un profil général de la situation des résidents. L'étude prône comme secteur celui du périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale correspondant au Grand Saint-Barthélemy (au sein duquel nous retrouvons notre quartier d'étude) - Malpassé - Saint Jérôme.

⁴⁶ Données internes des études sur l'occupation sociale du bailleur social Logirem en 2016.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

L'analyse révèle que sur un territoire comptant 7 664 habitants en 2006 nous y constatons⁵¹ : 37% des assurés bénéficiant de la couverture médicale universelle contre 18% à Marseille ; 67% de la population appartient à un ménage à bas revenus au sens de la CAF⁵² contre 47% à Marseille et que 27% des allocataires dépendent à 100% d'une prestation de la CAF contre 23% à Marseille. La même étude montre que parmi la population active du parc Picon-Busserine- soi-disant 1072 personnes à l'époque - 80% profitent des minima sociaux et des aides personnalisées au logement. Ces chiffres illustrent les situations de difficultés auxquels ses populations doivent faire face et nous permet ainsi de dessiner le profil socioéconomique qui prédomine dans le quartier d'étude Picon-Busserine.

2. Le projet de renouvellement urbain à Picon-Busserine : un remodelage profond du quartier

2.1. Le projet de revitalisation du quartier Picon-Busserine

Le site étudié est marqué aujourd'hui par d'importants dysfonctionnements urbains, sociaux et économiques, dus en partie à l'isolement physique du quartier vis-à-vis de son environnement direct. La dégradation du bâti et des espaces publics, le défaut de maintenance et l'absence de structuration du quartier viennent renforcer et aggraver le sentiment d'isolement.

Afin de faire face et de lutter contre ces difficultés, une convention du projet de rénovation urbaine du quartier est signée le 10 octobre 2011 avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et tous les partenaires du projet. En plus de l'ANRU, nous retrouvons une palette d'autres acteurs publics et privés, à savoir, la Ville de Marseille, l'ancienne Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - actuelle métropole Aix-Marseille-Provence - le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Association foncière logement, le Groupement d'intérêt public pour le Grand Projet de Ville - actuellement Marseille Rénovation Urbaine - la Caisse des dépôts et Consignations, les deux bailleurs sociaux - HMP et Logirem, et finalement l'Etat.

La convention ANRU prévoit ainsi que la stratégie de renouvellement urbain retenue par la Ville a été arrêtée en fonction de caractéristiques essentielles de Marseille qui sont le réel déséquilibre urbain et social entre les quartiers, un marché de l'habitat tendu avec un parc de logements vieillissant et la fracture socio-économique de la ville au sein de laquelle vivent de nombreux ménages disposant de faibles revenus. Au regard de ces signes distinctifs de Marseille, la convention se décline en deux grands enjeux qui visent, d'une part à étendre le centre-ville vers le Nord, et d'autre part, de rénover, développer et requalifier les quartiers périphériques. Ces deux objectifs dans l'optique d'intégrer les

⁵¹ Source AGAM –Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise- sous une commande du bailleur social Logirem.

⁵² Les « ménages à bas revenus » sont définis comme des ménages pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme « seuil de bas revenus ».

espaces exclus de la ville au reste du tissu environnant. Le projet de rénovation prévu par la convention est donc destiné non seulement à améliorer les conditions de vie des populations résidentes mais également à favoriser l'accueil de populations nouvelles afin de développer la mixité urbaine et sociale nécessaire au développement des quartiers dits « sensibles ».

Par ailleurs, ce projet de renouvellement urbain a pour ambition de relier le quartier d'étude (Picon-Busserine) au reste du territoire en profitant de la dynamique de renouvellement accompagnant le projet de la rocade L2 et la couverture du Boulevard Salvatore Allende, principale infrastructure génératrice de l'isolement du quartier. Le projet de la L2, piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), constitue un élément fort du renouvellement urbain du quartier analysé dès lors qu'il compte, parmi ces objectifs, de relier des quartiers aujourd'hui isolés - nous pensons notamment aux quartiers de Font-Vert et Picon, la Benausse et Busserine.

Le PRU Picon-Busserine prévoit plusieurs interventions et notamment la réorganisation de la trame viaire, l'aménagement d'espaces publics et d'équipements publics, des démolitions et des constructions nouvelles ainsi qu'un important programme de réhabilitation et de résidentialisation des immeubles. L'ensemble de ces aménagements répondent à une ambition première qui est celle de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Cette opération se caractérise par son ampleur puisqu'elle représente environ un montant de 123,144M€ investi⁵³. Les actions sont nombreuses, aujourd'hui terminées pour la plupart :

- **La réhabilitation** de la quasi-totalité des bâtiments du quartier, ainsi que la requalification de ses espaces publics et un travail sur les limites résidentielles⁵⁴ ;
- **La démolition** d'une partie des bâtiments existants, dans le but de dédensifier le quartier (310 démolitions⁵⁵) ;
- **La construction**, sur le quartier, de nouveaux logements sociaux, destinées à compenser les démolitions effectuées ;
- **Le renforcement des équipements publics**, avec notamment la création d'une place de la gare, le maintien d'un groupe scolaire en cœur de quartier et la création de deux équipements de petite jeunesse (micro-crèche) ;

⁵³ Le financement de l'opération se répartit de la manière suivante (en pourcentage d'abord puis en montant après) : ANRU à 38, 3% avec 45M€, la ville de Marseille à 8,3% avec 10M€, la métropole AMP à 3,2% avec 4M€, le département à 3,4% avec 4M€, la région à 7% avec 8M€, les bailleurs sociaux à 39,3% avec 46M€ et les autres à 0,5% soit-disant 0,6M€.

⁵⁴ Vaste programme de 492 réhabilitations initiées en octobre 2014. Ces aménagements visent à améliorer le confort et la performance énergétique des résidences. Les logements concernés : 257 à Picon et 235 à Busserine. La réhabilitation comprend des travaux d'isolation thermique/ phonique/ acoustique, changement des menuiseries extérieures, fermeture des loggias côté cuisine, extension des loggias côté séjour, création de duplex et des locaux communs.

⁵⁵ Aujourd'hui 270 logements ont été déjà démolis. La démolition du dernier bâtiment de 40 logements est en cours de réalisation.

- **Le maintien et la valorisation de l'activité commerciale**, associative et de service sur le quartier ;
- **La requalification des espaces extérieurs** (programme de résidentialisation) et la création d'un schéma de voirie publique.

Le projet s'articule ainsi autour de trois idées répondant aux objectifs de revitalisation, de désenclavement et de valorisation du quartier : hiérarchiser les parcours et pratiques urbaines ; donner/ conserver l'identité du quartier et faire disparaître les traces de la L2. Ces trois idées se traduisent par trois formes urbaines qui structurent l'ensemble du quartier et du projet d'aménagement. Tout d'abord la « *main street* »⁵⁶, ou l'expérience de la rue, à travers la concentration sur un axe traversant le quartier d'Est en Ouest de commerces, d'équipements et de logements ; de suite le « *quartier sportif* » à travers le regroupement sur un axe Nord/ Sud de terrains et d'équipements dédiés au sport ; enfin le « *parc urbain* »⁵⁷ qui traduit l'idée de connexion et de liaisons entre Busserine, Picon et Font Vert.

2.2. Un PRU caractérisée par une multitude des dispositifs de participation habitante

Les PRU sont des projets intégrés, qui visent à restructurer en profondeur des quartiers souvent stigmatisés, au sein desquels les habitants font état d'un sentiment d'abandon. Au sein de ces projets, la participation des habitants est une étape fondamentale, qui contribue pleinement à la dynamique de changement portée par ces interventions urbaines. Malgré cette affirmation, il nous a semblé pertinent de nous interroger sur qui porte les démarches de participation habitantes dans le cadre des PRU ? Comment ces démarches sont-elles organisées dans le quartier Picon-Busserine ? Et de quelle façon les habitants prennent part à la formation et à la mise en œuvre du projet ?

La convention ANRU définit une charte de la concertation pour le projet Picon-Busserine avec notamment deux objectifs principaux, informer sur le projet et assurer l'écoute d'une part, et faciliter la participation des habitants au projet d'autre part. De ce fait, une série de démarches participatives ont été mise en place afin d'intégrer les habitants en amont des travaux et du projet urbain. Ces premières démarches participatives, notamment sur le sujet des travaux de réhabilitation à la résidence

- nous pensons notamment aux balades urbaines, aux réunions d'informations, aux ateliers de

⁵⁶ Le long de Salvador Allende, puis de Mattei, devenue la rue principale du quartier, s'implantent équipements, commerces et activités sur un parcours qui va de la place Sainte Marthe à la place des cultures en passant par le parvis de la gare, l'école publique et l'entrée du Jardin des sports. Au-delà de la symbolique d'une cité partagée, Main Street constitue la centralité du quartier. Des commerces, des locaux associatifs et des entrées d'immeubles redimensionnées occupent les rez-de-chaussée. La circulation automobile est maîtrisée mais réelle, il y a des arrêts de bus, du stationnement et des rythmes urbains scandés par les trains, les rythmes scolaires, les activités sportives et le commerce.

⁵⁷ Le parc urbain ignore les logiques routières et efface les traces de la L2 dans une nappe de verdure qui descend de la colline dans le quartier et relie naturellement Font Vert à Picon. Il est séquencé par les usages et les occupations : esplanade, jardins familiaux, parc sportif et jardins ludiques. Au cœur de ces trois dispositifs s'organisent des ensembles d'îlots désenclavés par un réseau de voies plus intimes et résidentielles qui confèrent une porosité au quartier en multipliant ses entrées et en fluidifiant les parcours des voitures et des circulations douces.

concertation et au diagnostic partagé - ont été réalisées, organisées ou commandées par Logirem mais aussi par des structures associatives dédiées à l'animation et à l'organisation des dispositifs de participation citoyenne telles que le groupe Colline Incittà, la Compagnie des Rêves Urbains ou encore l'Université du Citoyen. Par ailleurs, les autres maîtres d'ouvrage - la Ville de Marseille, HMP et la métropole AMP - définissent les actions et les modalités de mise en œuvre de leur concertation en lien avec MRU et ses partenaires.

Plusieurs actions et dispositifs de participation sont alors mobilisés au sein du PRU. Nous considérons, pour cette sous partie, le contenu des différents dispositifs de concertation et d'information rapportés à toutes les étapes du projet. Cela permet d'avoir une vision plus large sur la participation effective des habitants au projet urbain, et de voir quels canaux ils ont emprunté pour exprimer leurs opinions sur celui-ci. Il s'agit donc de retracer l'histoire du projet, et la façon dont les habitants ont pris part à sa formulation et à sa mise en œuvre, que ce soit par les canaux classiques de la concertation ou non.

Comme vu précédemment, le premier dispositif de participation mobilisé a été celui d'une enquête sociale et technique réalisée en 2006. Il s'agissait d'une étude sociale afin de comprendre la perception que les habitants avaient de leur cadre de vie, tout en permettant d'avoir une vision d'ensemble sur le peuplement du patrimoine à Picon-Busserine. Bien que la parole des habitants ne soit pas directement sollicitée à ce moment, nous pouvons considérer cette enquête comme une forme d'échange entre locataire et bailleur, en vue d'une prise en compte des besoins exprimés. Il faudra attendre la signature de la convention ANRU entre 2010 et 2012 pour voir apparaître le deuxième dispositif, à savoir, un plan de concertation et d'information engagé par MRU. Ce plan prévoit plusieurs rencontres - en tout nous comptons une dizaine de rencontres - avec les associations et/ ou les habitants du quartier qui prennent la forme de réunions de travail, de réunions de présentation des études et des propositions, de commission du projet urbain ainsi que des documents d'information sur les avancées du projet. Ces rencontres ont été l'occasion pour les habitants de prendre connaissance des évolutions des interventions urbaines, tout en réagissant et en exprimant leurs opinions par rapport au contenu qui leur était présenté.

A partir de 2012 plusieurs dispositifs de participation sont utilisés. Tout d'abord, deux ateliers de concertation, animés par les collectifs Colline Incittà et l'Université du Citoyen, puis ensuite deux balades urbaines organisées par MRU en association avec Côté Cour et commandées par Logirem. Il est à noter que ces dispositifs interviennent en amont de la programmation du projet et constituent à cet égard des dispositifs d'aide à la conception et à la définition des grandes orientations du projet d'aménagement.

Ces dispositifs sont complétés par d'autres mécanismes de participation qui viennent cette fois-ci aider à la définition des objectifs du projet et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Tout d'abord un questionnaire à destination des habitants en 2011, ensuite des commissions habitat entre 2011 et

2012⁵⁸, enfin des ateliers de travail par îlot entre 2012 et 2014. Ces temps de participation, bien que différents les uns par rapport aux autres, avaient pour vocation de permettre aux habitants de faire l'état des lieux des différentes actions de concertations d'une part, et d'autre part, d'offrir des espaces pour aborder plusieurs thématiques et faire le point sur l'état d'avancement du projet.

Les dispositifs de participation habitante mentionnés précédemment sont intervenus en amont de la phase opérationnelle à Picon-Busserine. Une fois les travaux commencés, d'autres dispositifs ont vu le jour, notamment des ateliers de gestion pour quelques bâtiments, des informations avant-travaux, des ateliers avec les élèves de l'école primaire à Busserine et l'accompagnement spécifique pendant le déroulement des chantiers. Le but de ces dispositifs était de rendre clairs et intelligibles les aspects techniques des travaux en s'appuyant notamment sur des schémas simplifiés ainsi que sur une pédagogie forte et perpétuelle auprès des habitants.

Entre 2014 et 2015, le PRU Picon-Busserine ne fait l'objet d'aucun dispositif de participation, hormis le cas des mécanismes d'information habitante tels que l'« info clients », les réunions publiques ou encore les permanences sur site. Il faudra attendre 2016 et 2017 pour voir réapparaître le dispositif de concertation et de participation avec les habitants autour de deux thématiques spécifiques dont il sera fait état dans la deuxième partie.

⁵⁸ Ces commissions avaient pour objectif de permettre un suivi des processus de concertation relatifs aux opérations du projet de renouvellement urbain. Elles se sont tenues tous les deux ou trois mois à partir de 2011. Ces espaces ont permis aux participants de faire l'état des lieux des différentes actions de concertation en cours et à venir d'une part, et d'autre part, elles ont favorisé le dialogue entre les partenaires, tout en les informant sur l'avancement du projet.

La notion de participation est floue et ambiguë. En vertu de ce constat, l'analyse approfondie de la notion de participation et notamment de l'ensemble des mécanismes et de dispositifs qui la constitue s'avère une mission compliquée et sans pertinence. En effet, la participation est « multiforme » et ne suit pas une seule et unique modalité d'action.

Pour ce mémoire, il sera alors question de traiter la participation des habitants dans le cadre d'un projet urbain spécifique et ponctuel en s'intéressant exclusivement à l'une de ces modalités. Bien que la participation rassemble une multitude des méthodes et des outils pour « faire participer » les habitants, nous avons pris le choix méthodologique de travailler exclusivement sur un de ces dispositifs, à savoir, celui de la concertation. Ce dispositif de participation sera évalué en prenant comme terrain d'analyse le quartier Picon-Busserine au 14^e arrondissement de Marseille.

Pourquoi s'intéresser spécifiquement à la concertation ? Ce mécanisme constitue un processus de travail collaboratif entre l'ensemble des acteurs qui participent et contribuent à la réalisation d'un projet. A la différence des autres dispositifs de participation - nous pensons ici notamment aux dispositifs d'information et de consultation⁵⁹ - la concertation implique, au minimum, la création des espaces et de temps de dialogue et d'échange entre les différents acteurs. Elle constitue ainsi un processus qui peut traduire au mieux le véritable degré de participation des habitants dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, que ce soit dans sa globalité ou à l'égard de certains éléments spécifiques.

Dans cette partie, il sera question d'analyser deux processus de concertation qui ont lieu au PRU Picon-Busserine en 2016 et 2017 respectivement. D'une part, une concertation sur l'aménagement d'un espace central du quartier Picon, et d'autre part, les concertations organisées dans le cadre du programme de résidentialisation dans le quartier de la Busserine. A travers l'étude et l'évaluation de ces deux processus participatifs, nous pourrions dégager des éléments d'analyse sur les modalités et les degrés de participation des habitants dans le quartier ainsi que sur les limites et les contraintes auxquelles ces processus doivent s'affronter. Par ailleurs, l'évaluation de ces processus permettra par la suite d'identifier des pistes d'amélioration dans un objectif d'optimisation des procédures tout en essayons d'apporter des éléments de réponses à la problématique générale de cette recherche.

⁵⁹ Ces dispositifs sont ceux qui ne s'intéressent qu'à l'information et la communication du projet d'aménagement tels que les infos clients/ travaux ou encore les permanences sur site. De ce fait, et à la différence des mécanismes de concertation, ces dispositifs vont permettre aux experts et professionnels de présenter et d'expliquer les orientations d'un projet, que ce soit dans son ensemble ou une partie de celui-ci. Ces dispositifs ne seront pas étudiés dès lors qu'ils n'impliquent pas un processus participatif au sens strict du terme, à savoir, un échange et un partage des idées entre les différentes parties du processus. Par ailleurs, ils constituent un préalable sans lequel la participation ne pourrait pas avoir lieu.

1. L'évaluation des processus de participation

1.1. Des critères d'évaluation multiples

L'évaluation de processus de participation est très importante car elle permet de fournir des informations pertinentes en vue de l'optimisation de la participation. Evaluer permet de valoriser celle-ci en donnant à voir les effets et les résultats de sa mise en œuvre dans un territoire précis. Compte tenu des divergences d'interprétation de la participation et des différents points de vue sur son succès⁶⁰, il existe dans la littérature une importante variété de critères d'évaluation⁶¹. Ceux-ci peuvent cependant être regroupés autour de deux axes : le processus de participation en lui-même et l'effet de la participation sur les résultats.

Le premier axe s'intéresse donc à évaluer le processus de participation en lui-même, c'est-à-dire, à sa réalisation et mise en œuvre dans le quartier. Pour son évaluation, deux types d'indicateurs ont été mobilisés. D'une part, des indicateurs quantitatifs qui tentent d'évaluer de façon objective la mise en place du processus de participation - nous pensons aux ateliers de concertations - dans le quartier. D'autre part, des critères qualitatifs afin d'évaluer de manière plus sensible la performance de ces processus.

Pour ce qui concerne l'évaluation quantitative, sept indicateurs ont été identifiés :

- **Le nombre de personnes participant au processus ;**
- **La diversité des participants en termes de sexe et d'âge ;**
- **Le nombre de réunions organisées ;**
- **Le temps passé avec les personnes concertées ;**
- **La fréquence des réunions ;**
- **Le nombre de compte-rendu réalisés ;**
- **Le nombre de projets proposés par les habitants.**

Pour ce qui concerne l'évaluation qualitative, quatre indicateurs ont été retenus :

- **La clarté des objectifs du dispositif ;**
- **Les modalités de communication sur le dispositif ;**
- **La clarté et la pertinence des animations ;**
- **La qualité des échanges au moment du processus.**

⁶⁰ LUYET, Vincent. Bases méthodologiques de la participation lors de projets ayant des impacts sur le paysage. 2005.

⁶¹ CHESSE, C. Evaluating environmental public participation: methodological questions, Journal of environmental planning and management, vol 43, n°6, p. 769-784, 2000.

Le deuxième axe d'évaluation s'intéresse plutôt à mesurer les effets et les impacts de la participation sur les résultats du projet. Les indicateurs utilisés pour cet axe sont essentiellement qualitatifs et permettent ainsi d'évaluer les effets de la participation. Pour cette partie, plusieurs tableaux synthétiques ont été réalisés au sein desquels ont été repérés les éléments proposés par les habitants pendant les ateliers de concertation. Afin d'évaluer le degré d'influence habitante dans le projet final nous allons donc comparer ces tableaux avec les éléments du plan d'avant-projet fournis par le maître d'ouvrage. Les similitudes et les différences entre ce qui a été dit et ce qui a été retenu nous permettront par la suite d'identifier le rôle et l'étendue de la parole des habitants-locataires dans la prise de décision finale.

Pour aller plus loin dans le processus d'évaluation, nous avons réalisé un questionnaire de satisfaction (**cf. annexe 4**) destiné aux participants des concertations pour le programme de résidentialisation à Busserine. Ce questionnaire avait comme objectif de permettre aux locataires d'évaluer par eux-mêmes les processus mis en place dans le quartier. Ce questionnaire était destiné exclusivement aux locataires des trois bâtiments L/M/Q du quartier de la Busserine ayant participé aux processus de concertation et aux réunions publiques organisées par Logirem. Ce questionnaire se compose de huit questions fermées⁶² et d'une question ouverte⁶³, à savoir :

- Quelle note globale sur dix attribueriez-vous aux rencontres ?
- Qu'est ce qui a motivé votre venue aux rencontres ?
- Est-ce que les rencontres ont répondu à ce que vous recherchiez en venant ?
- Quel est votre degré de satisfaction concernant les activités auxquelles vous avez participé ?
- Quel degré de satisfaction concernant (l'écoute et l'échange entre participants ; la possibilité de vous exprimer ; la méthode proposée afin de faire participer les habitants ; les sujets traités pendant les animations ; le temps pour l'expression) ?
- Quel est votre degré de satisfaction concernant (l'accueil général ; la qualité de l'atelier et des animations ; le lieu des rencontres et ses aménagements ; la transparence et la qualité des informations) ?
- Qu'est-ce que les rencontres vous ont apportées (une meilleure connaissance des travaux dans votre quartier ; un sentiment de moins isolement ; un sentiment de participation avec le maître d'ouvrage ; le désir de participer davantage à la vie de la cité) ?

⁶² Nous entendons par question fermée, une question d'un questionnaire pour laquelle la personne interrogée se voit proposée un choix parmi des réponses préétablis. Ces questions peuvent être à choix unique ou à choix multiple. Pour le questionnaire de satisfaction réalisé à Busserine, nous avons utilisés tantôt des questions à choix unique, tantôt des questions à choix multiples.

⁶³ Une question ouverte est une interrogation qui n'induit pas de réponses préétablies et qui laisse donc à son interlocuteur la possibilité de s'exprimer avec ses propos mots. Pour le questionnaire de satisfaction, la dernière question ouverte dès lors qu'il s'agissait d'enquêter l'opinion et les recommandations des locataires.

- Avez-vous eu le sentiment (d'avoir pu vous exprimer ; que tous les points de vue ont pu s'exprimer au cours de la concertation ; que Logirem a été à l'écoute des questions et des avis) ?
- Quels seraient, selon vous, les points à améliorer en termes d'information et de concertation ?

Pour ce questionnaire de satisfaction, nous avons réussi à établir un échantillon d'étude de vingt-deux participants, dont douze femmes et dix hommes. Parmi cet échantillon d'analyse, nous avons réussi à enquêter dix-sept personnes, en sachant que trois participants parmi les vingt-deux n'ont pas pu être contactés au moment du questionnaire et que deux participants n'ont pas voulu répondre à celui-ci.

1.2. Limites méthodologiques de l'évaluation de processus de participation

Pour ce travail de terrain nous identifions un certain nombre de limites méthodologiques qui doivent être présentées. Tout d'abord, la pertinence du choix du sujet. Afin d'évaluer l'étendue et la performance de la participation dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain nous avons pris la décision d'étudier, *in fine*, le PRU Picon-Busserine. Or, ce choix est-il pertinent ? Pouvons-nous dégager des principes fondamentaux sur la participation et la concertation en n'utilisant qu'un exemple précis, en sachant que celui-ci se distingue d'autres territoires pour maintes raisons ? Ces questions montrent bien les limites de cette recherche et notamment de sa restitution de terrain qui se restreint donc à évaluer un mécanisme spécifique dans un terrain spécifique.

Bien que l'étude micro de la participation ne pourra pas nous permettre de dégager des principes fondamentaux et communs à toutes les démarches de participation/ concertation dans un projet d'aménagement, elle a l'avantage de présenter un état de lieux et un exemple opérationnelle de ce mécanisme. L'extrapolation des données qui seront présentées sur d'autres PRU ne sera donc pas possible en raison de la spécificité du terrain d'une part, et de la variété de formes que prennent les mécanismes de participation sur un territoire d'autre part. Malgré ces limites, le travail de terrain tente de faire un état des lieux de la participation sur un site bénéficiant d'une intervention ANRU dont le processus de participation pouvait être évalué en amont et en aval du lancement du projet.

Par ailleurs, il existe une limite méthodologique vis-à-vis d'un des processus de concertation qui sera évalué dans la partie suivante. En effet, alors que pour les concertations sur le programme de résidentialisation réalisées à Busserine nous avons pu organiser, animer et participer directement aux rencontres avec les habitants-locataires, pour la concertation relative à l'aménagement de l'espace central Picon nous n'avons pas pu être présents. Les éléments sur cette concertation qui seront présentés ont été récoltés à partir des entretiens et des documents historiques retrouvés dans les

archives du bailleur social Logirem et du groupement Marseille Rénovation Urbaine. Ce constat représente une limite pour le travail dans le sens où les informations enquêtées ne résultent pas d'un travail personnel mais plutôt d'une restitution institutionnalisée de la part d'une entreprise et d'une structure publique. Dans ce sens, il faut être prudent sur la légitimité de ces données qui ne découlent pas d'un travail objectif et scientifique mais plutôt d'un travail plus opérationnel réalisé par Logirem, MRU et les structures Colline'Incitta et la Compagnie des Rêves Urbains.

Une dernière limite de cette évaluation s'attache au nombre effectif des participants au processus de participation. En effet, que ce soit pour la concertation de l'espace central à Picon ou encore celle du programme de résidentialisation à Busserine, les rencontres se sont caractérisées par une très faible mobilisation des résidents. Bien que les échanges avec les participants aient été riches en termes qualitatifs, il n'en reste pas moins que ces contacts ne représentent qu'une partie de la volonté des habitants-locataires du quartier analysé. Dans ce sens, bien que le questionnaire de satisfaction illustre le déroulement et l'aperçu de ces processus, ce dernier est à utiliser avec prudence afin de ne pas généraliser la parole et les perceptions habitantes.

2. Retour de l'expérience de terrain : la mise en place du dispositif de concertation

Afin d'exposer les résultats du travail de terrain nous allons présenter trois parties pour chaque concertation: dans un premier temps des éléments de contexte sur la localisation et l'opération avancée, dans un deuxième temps une explication de l'atelier qui a été mis en place - nous pensons ici aux modalités et aux moyens mobilisés pour faire participer les habitants -, enfin dans une troisième partie les résultats et l'évaluation de ces concertations en suivant les critères quantitatifs et qualitatives présentés auparavant.

2.1. L'aménagement de la pelouse Picon

2.1.1. Eléments de contexte du futur aménagement

D'une surface de 3 200 m², la « pelouse » représente un vaste espace végétalisé au cœur de la résidence Picon qui se localise au milieu de l'ensemble des bâtiments du quartier. C'est un espace jouant un rôle fondamental pour les habitants puisque ce dernier rassemble les activités de loisirs de l'ensemble des locataires de Picon et de Busserine. La pelouse Picon est le seul espace vert dont dispose la résidence. Ce dernier apparaît donc comme l'endroit de convivialité et d'agrément de l'ensemble des locataires qui le considère comme un des piliers de l'identité du site.

Dans le cadre des aménagements réalisés dans le quartier, les maîtres d'ouvrages proposent donc de transformer cet espace en collaboration avec les premiers usagers de celui-ci, à savoir les locataires de la résidence. Cet aménagement envisagé se cantonne par ailleurs à d'autres éléments du PRU qui ont dû être pris en compte au moment des rencontres avec les habitants, et notamment la réalisation d'une nouvelle voie à sens unique et zone 30 créant deux parties d'aménagement (**cf. annexe 3**). De ce fait, aujourd'hui cet espace est traversé par une nouvelle rue desservant la gare SNCF et dont l'aménagement est en cours de réalisation. Cette nouvelle voirie ne résulte pas de la seule volonté du bailleur social ou de MRU mais plutôt des principes directeurs du projet urbain dans son ensemble. La pelouse Picon s'inscrit par ailleurs dans une série d'aménagement des espaces extérieurs ouverts au public qui doivent répondre aux exigences et aux nécessités des locataires.

2.1.2. Restitution des Ateliers participatifs

Cet espace, de propriété Logirem, a fait l'objet de deux ateliers de concertation avec les habitants du quartier d'octobre 2015 à mars 2016. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre de la mission d'appui à la participation des habitants et des associations menée depuis 2013 sur le quartier par le groupement Colline Incittà. Ces activités se sont organisées en trois temps différents :

- Une première étape intitulée « **ce qui a déjà été dit autour de la pelouse Picon et des espaces publics du quartier** » ;
- Une deuxième étape sous le nom de « **susciter le débat à partir de premières propositions de projet** » ;
- Une troisième étape d'échange visant la réalisation d'un cahier de la participation des habitants et usagers du quartier à destination du maître d'œuvre.

Le travail de concertation débute alors avec un travail historique sur cet espace. Pendant cette première étape l'objectif était de dialoguer et d'échanger avec les habitants du quartier sur les composantes et les éléments principaux des espaces extérieurs de la résidence. Il s'agissait d'un travail d'analyse et de repérage des caractéristiques essentielles et des pratiques de ces espaces afin d'intégrer les habitants dès la phase d'étude du projet d'aménagement. Pour ce premier contact plusieurs moyens ont été mobilisés tels que des balades urbaines, des diagnostics en marchant ou encore des enquêtes de terrain.

A cette première étape suit une seconde destinée à proposer les premières conceptions du projet, notamment en donnant à voir plusieurs hypothèses d'aménagement de la pelouse. Il s'agissait pour cette étape de déclencher le débat entre les participants afin d'imaginer un projet susceptible de répondre aux exigences des locataires du quartier. Afin de faire débattre les participants, les prestataires extérieurs ainsi que MRU et Logirem ont pris le choix de présenter trois scénarios

d'aménagement différents sur lesquels les locataires pouvaient se manifester et avancer leurs propos et leurs idées. De ce fait, les scénarios avancés pouvaient être altérés directement en présence du paysagiste et des maîtres d'ouvrages. Pour cette étape les moyens mobilisés ont été de plusieurs sortes : planches A0 et A3 avec les aménagements possibles, permanences sur site afin d'enquêter les souhaits des habitants, des ateliers de concertation avec les enfants et les jeunes du quartier et la mobilisation des prestataires extérieurs pour aider dans l'animation des activités⁶⁴.

Dans une dernière étape, à partir de l'ensemble des éléments collectés, une proposition de cahier de la participation illustrant le point de vue des personnes rencontrées est fait. Ce cahier est mis à disposition avant validation définitive à l'ensemble des habitants et acteurs locaux afin que chacun puisse en prendre connaissance et y réagir. Il s'agit ainsi d'un document de synthèse du point de vue des habitants et usagers du quartier qui a été transmis aux futurs concepteurs et aménageurs de l'espace en question.

Ce cahier s'est divisé en deux parties : d'une part les éléments, idées et propositions bénéficiant de l'accord unanime des habitants, et d'autre part, les éléments, idées et propositions qui ont fait discussion et qui paraissent difficiles à faire cohabiter. Le document ainsi produit est dans un premier temps présenté et discuté avec l'association de locataires Picon puis dans un deuxième temps il se livre à une validation collective. En effet, les organisateurs des ateliers de concertations ont décidé de mettre en place une stratégie de validation collective selon laquelle les habitants avaient 15 jours pour réagir sur le cahier de la participation proposé. Une fois les remarques prises en compte, les organisateurs de l'activité ont réalisé une dernière animation pendant laquelle ils présentaient la version finalisée du document.

2.1.3. Restitution des résultats d'évaluation

Pour ce qui concerne le premier critère d'évaluation, les concertations réalisées pour l'aménagement de l'espace central à Picon se caractérisent par une très faible mobilisation habitante en termes quantitatifs. Seulement vingt personnes sont passées pendant l'animation des ateliers - six personnes pour le premier et quatorze pour le second - parmi une résidence comptant en 2015-2016 d'un total de 582 locataires répartis entre cinq bâtiments (B, D, E, F et G)⁶⁵. A côté des habitants, mobilisés pour des motivations diverses telles que la curiosité ou encore le souhait de participer et témoigner des travaux de leurs résidence, d'autres acteurs étaient présents notamment le groupe de médiateurs Addap 13, le centre social Agora, l'amicale des locataires de Picon, MRU, Logirem, Colline Incittà et la

⁶⁴ Pour cette concertation nous ne disposons pas d'éléments visuels tels que des photographies des activités organisées.

⁶⁵ Données sur l'occupation sociale du parc de l'entreprise Logirem avec année de référence 2015 et 2016, source Direction de Maîtrise d'Ouvrage à Logirem.

Compagnie des Rêves Urbains. Nous constatons alors une faible participation dès lors que seulement 3,3% des locataires étaient présents au moment des échanges et des ateliers participatifs. Sur ce point, une habitante a fait le constat de la difficulté à mobiliser les habitants, en sachant que ce phénomène retrouve des éléments d'explication du fait de la cristallisation des relations et de la perte de confiance entre bailleur et locataires dans le quartier.

Concernant le deuxième critère d'évaluation sur la diversité des participants en termes de sexe et d'âge, nous constatons un bilan mitigé entre le nombre de femmes et des hommes ayant participé dans les ateliers de concertation. Parmi les vingt personnes mobilisées, neuf étaient des femmes et onze des hommes. Malgré cette parité du sexe des participants, l'âge en moyenne de ces derniers stagne désormais à 50 ans, la population jeune du quartier ne s'étant pas en l'occurrence mobilisée dans le cadre de ces processus. Au sujet du nombre de réunions organisées, du temps passé avec les personnes et de la fréquence des réunions, nous comptons deux ateliers participatifs, à savoir le 26 novembre 2015 et le 13 mars 2016, d'une durée de deux heures et demie pour chaque atelier et d'une faible fréquence des rencontres avec les habitants dès lors que plusieurs mois se sont écoulés entre les deux activités. Pour ces concertations nous ne retrouvons qu'un seul compte-rendu des éléments avancés par les locataires et du déroulement de l'activité effectué par MRU en collaboration de la Compagnie de Rêves Urbains.

Pour ce qui concerne l'évaluation qualitative de ces ateliers, les locataires ont considéré les propos de l'activité comme étant clairs et précis. A ce sujet, les habitants ont manifesté leurs satisfactions vis-à-vis de la clarté et de la pertinence des animations et des échanges avec les techniciens, ainsi que sur les modalités de communication qui ont été réalisés pour ces dispositifs. En effet, plusieurs moyens de communication ont été utilisés tels que l'affichage dans des commerces, des halls d'entrées des bâtiments, le boitage individualisé pour chaque locataire ou encore une communication dans le journal MRU.

Ces ateliers se sont organisés autour d'un panneau A0 reprenant l'ensemble de la démarche, et notamment des attentes déjà formulées par les habitants et les associations. Les discussions se sont faites au fil de l'eau, par petits groupes, voire deux personnes si nécessaire. Le format de l'atelier a permis d'enquêter plusieurs échanges que nous pouvons qualifier de ponctuels plutôt que continus sans qu'une réelle dynamique de groupe puisse s'instaurer tout au long du processus.

2.1.4. Influence de la parole habitante dans le projet final

Afin de présenter et évaluer le degré d'influence de la parole habitante dans le projet final, nous allons présenter plusieurs tableaux de synthèse de la parole des locataires⁶⁶. Il sera nécessaire par la suite de comparer ces tableaux avec la proposition du projet retenu par le maître d'ouvrage.

Restitution de la parole habitante

Sujet(s) abordé(s)	Propos habitants
Espace végétalisé qui est considéré par l'ensemble des locataires comme un site historique du quartier. Il se présente alors comme un lieu de rencontre et d'agrément.	<i>« Cet endroit, c'est un lieu historique. J'y ai toujours vu du monde. Tous les jours, par tous les temps. Des enfants en train de jouer et des parents sur les bancs. C'est un lieu vraiment familial ».</i>
Les habitants expriment une certaine satisfaction autour de ce qu'était la pelouse Picon, à savoir, un espace simple, où les enfants pouvaient jouer, où l'on pouvait s'asseoir.	L'accent est mis sur la simplicité et des coûts d'entretien réduits : <i>« Un aménagement simple, qui ne coûte pas cher aux locataires. Il faut faire attention à la gestion et à l'animation, aux coûts des espaces ».</i>
Une demande autour d'un espace multi générationnel est exprimée, avec notamment des espaces à l'abri des scooters et accessibles aux personnes âgées. Les locataires évoquent la nécessité d'un espace de respiration, d'espace vert ou encore d'espace flexible, c'est-à-dire, pouvant accueillir différentes usages et publics.	<i>« On souhaiterait un espace vaste, avec une sensation d'ouverture, calme et sécurisé avec la possibilité d'y organiser des événements de temps en temps » ;</i> <i>« Un city stade n'est pas mal mais il serait mieux de créer un espace pour tous, genre les personnes âgées et les jeunes ».</i>
Une demande forte en mobilier urbain pour la population du quartier. Or ils demandent de petits aménagements comme un terrain de pétanque ou encore un théâtre de verdure.	<i>« C'est bien d'avoir une estrade et des gradins, c'est une bonne idée, mais il faut faire attention, il ne faut pas que cela occupe trop de place » ;</i>
Une attente autour d'aménagement de jeux, notamment pour les 7-15 ans est exprimée	<i>« La pente du quartier pourrait servir à réaliser un toboggan, ou encore des pentes pour trottinette, roller et vélo ».</i>

Auteur : P. Giraud

Source : DMO Logirem, 2017

⁶⁶ L'ensemble des tableaux de synthèse qui seront présentés résultent d'un travail personnel, utilisant les documents internes dans les archives à la direction de maîtrise d'ouvrage du bailleur social Logirem. Ces tableaux sont divisés en deux parties, d'une part une brève description du sujet abordée pendant l'activité, et d'autre part, la restitution de la parole habitante.

Sujet(s) abordé(s)	Propos habitants
Concernant la rue qui traverse l'espace central, les habitants soulèvent la nécessité d'assurer la sécurité des enfants et de piétons une fois les travaux réalisés.	<i>« Il faudra sécuriser la rue traversant. Et pas avec un grillage, nous ne sommes pas dans un poulailler ».</i>
Prendre en compte les bâtiments environnants, gérer les conflits d'usage. Les locataires demandent que le projet soit vigilant aux conflits d'usages qui peuvent s'installer entre les logements et l'activité de la pelouse.	<i>« Il ne faut pas oublier que cet espace donne directement sur nos salons. Il faut donc faire attention aux aménagements qui amènent du bruit » ;</i> <i>« Les fenêtres ont toujours donné sur la pelouse, quand l'espace était entretenu, si on ouvrait, cela sentait bon et on entendait du bruit, mais du bon bruit, celui des enfants qui jouent. Et ces enfants et leurs familles ont besoin d'espaces pour se retrouver, aujourd'hui comme hier ».</i>
Le choix de réaliser une voie au milieu de la pelouse est critiqué fortement et son aménagement fait l'objet de beaucoup de recommandations de la part des habitants.	<i>« Il faudra réaliser des dos d'ânes pour limiter la vitesse » ;</i> <i>« Il faut faire le nécessaire pour que la circulation des scooters ne déborde pas sur l'emprise de la pelouse » ;</i> <i>« Vous (maîtres d'ouvrages) devrez faire attention à ce que la traversée de cette voie ne représente pas un danger pour les enfants »</i>
Les habitants mentionnent l'idée de créer des jardins partagés. Pour cet aménagement les locataires invoquent ceux de la cité Font-Vert à proximité immédiate.	<i>« Ces jardins partagés (référence à Font-Vert) sont les bienvenus dans notre quartier. Si c'est nécessaire, nous pouvons créer une association qui s'engage à faire respecter et protéger ces espaces ».</i>
Les habitants évoquent la nécessité de développer davantage le stationnement au sein de la résidence.	<i>« La nature c'est bien, mais ça n'arrange pas tout le monde ! » ;</i> <i>« On a un vrai problème de stationnement. On est obligé de se garer en double voirie triple file, et le matin pour partir, c'est compliqué quand on ne connaît pas le voisin qui s'est garé devant nous ».</i>

Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017

De l'ensemble de ces restitutions nous pouvons distinguer quatre principes directeurs proposés par les locataires. Tout d'abord, l'aménagement de la pelouse à Picon doit être simple, accessible pour tous et n'entraînant pas des coûts d'entretien supplémentaires pour les locataires. Ces derniers demandent ainsi un aménagement simple et une conception similaire à celle qui existait auparavant sur cet espace.

Deuxièmement, une demande forte en mobilier urbain et en jeux pour le public le plus jeune. En effet, l'espace concerté représente le lieu de rencontre et d'agrément des locataires, d'où la nécessité d'offrir un mobilier urbain adapté et adéquat aux souhaits exprimés. Pour le troisième principe directeur nous avons identifié le souhait de prendre en compte les bâtiments environnants et les conflits d'usage qui peuvent s'installer entre les logements et l'activité de la pelouse.

Enfin, comme dernier principe directeur, l'opposition générale et ferme de l'aménagement de la nouvelle voie qui traverse d'un côté à l'autre la pelouse de Picon. Cette opposition de principe était fondée sur des questions de sécurité vis-à-vis des enfants et des familles qui jouent et utilisent l'espace concerté en tant que lieu de repos et divertissement.

L'agence d'urbanisme et architecture Bécarmap a été retenue comme maître d'œuvre afin de transcrire dans un projet la programmation demandée par les habitants. Ce projet a été rédigé et présenté le 21 septembre 2016. Les questions auxquelles nous essayons de répondre maintenant sont les suivantes : quels éléments évoqués par les locataires pendant les ateliers de concertation retrouvons nous dans le projet final ? Les quatre principes directeurs ont-ils été respectés par les techniciens ? Quel est le degré d'influence de la parole habitante dans la conception du projet ?

A première vue du plan d'aménagement, nous pouvons confirmer que les idées proposées par les habitants ont été effectivement respectées et utilisées par l'architecte. Nous retrouvons ainsi trois des quatre principes directeurs soulevés par les habitants durant les échanges. Hormis la réalisation de la nouvelle voie qui coupe en deux la pelouse Picon, le projet présenté par le bureau Bécarmap transcrit à la perfection les volontés exprimées pendant les rencontres.

En effet, nous retrouvons l'ensemble des propositions faites, à savoir, un aménagement simple et lisible ; un espace multifonctionnel avec plusieurs espaces dédiés à des fonctions et des usages différents - en l'occurrence sept espaces sont imaginés dans la pelouse parmi lesquels un espace de jeux de boules, deux espaces boisés de repos, un espace de jeux pour enfants, une placette, un espace vélos et patins à roulettes, et un espace comportant un théâtre végétalisé - ; enfin une prise en compte et une amélioration du mobilier urbain - sur ce dernier point, le projet propose neuf candélabres, quatre bancs en béton et des gradins sur le théâtre végétalisé.

Pour ce qui concerne la création de la nouvelle voie traversant l'espace concerté, les locataires manifestent leurs mécontentements vis-à-vis du plan d'aménagement avancé par le maître d'œuvre. Malgré plusieurs remarques et prises de parole locataire contre cet élément, les aménageurs ont décidé

de conserver celui-ci. Ce choix résulte d'une contrainte dès lors que cette nouvelle voie, aménagée par la métropole AMP, s'inscrit dans le projet plus large de constitution d'un nouveau schéma de voirie pour le quartier. Au-delà de cet aménagement ponctuel, ainsi que celui sur la création des jardins partagés, les autres idées avancées par les locataires retrouvent bel et bien une place dans le projet final.

A titre d'exemple, prenons la proposition du théâtre végétalisé qui a été retenue par les concepteurs et les aménageurs du projet. Cette proposition résulte de la nécessité, dont font état les locataires, de conserver un espace végétalisé capable non seulement d'accueillir des activités récréatives et sportives mais aussi des événements et des activités plus culturelles. L'aménagement de cet « équipement » résulte d'un travail collaboratif avec les participants aux ateliers de concertation, ces derniers étant à l'origine de l'emplacement, de l'orientation et du nombre de gradins réalisés. Comme indiqué par les résidents pendant les concertations, l'aménageur imagine alors un espace multifonctionnel capable d'offrir plusieurs cadres d'activités différentes, tout en conservant l'identité et la structure de la pelouse. Nous nous retrouvons face à un aménagement simple, qui offre plusieurs espaces et qui fait attention aux conflits d'usages et de vis-à-vis - pour cette question, l'architecte utilise notamment des arbres en tant qu'écran tout le long des façades des bâtiments afin de donner une impression d'intimité au sein de l'espace vert.

En suivant nos critères d'évaluation, nous pouvons conclure que, malgré le caractère limité et insuffisant de la procédure en elle-même, la parole habitante a été effectivement prise en compte et intégrée dans la réflexion globale. Cette inclusion des habitants-locataires reste désormais très limitée dans le sens où ces derniers n'ont eu qu'une participation se réduisant à deux ateliers participatifs. S'il est vrai que la parole habitante a été enquêtée sur quelques éléments du projet, celle-ci reste insuffisante en termes quantitatifs à l'image de la faible mobilisation des habitants et des rencontres avec les résidents.

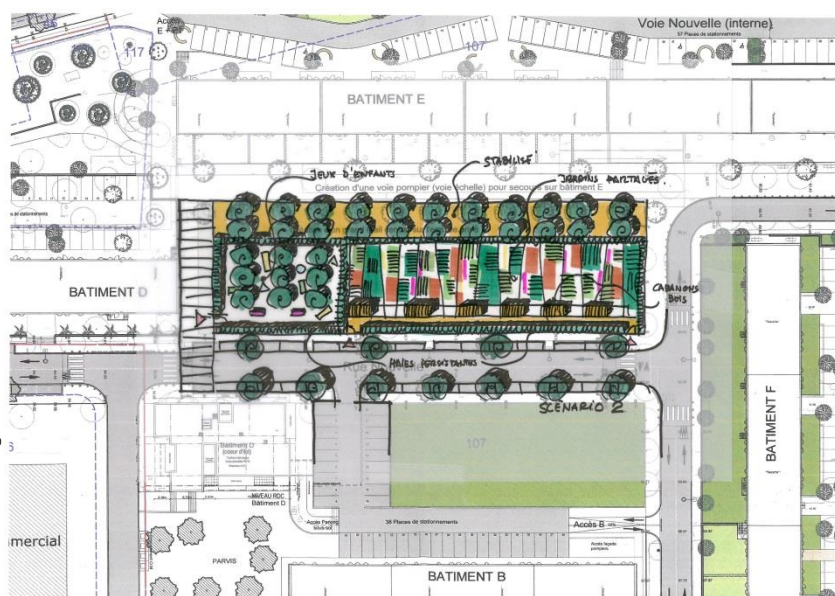
De cette évaluation du processus de participation réalisé à Picon, nous pouvons considérer alors que la participation pour ces ateliers s'est concentrée majoritairement sur des éléments superficiels et ponctuels du projet plutôt que sur la conception globale de celui-ci. S'il est vrai que plusieurs éléments ont été retenus de la part des concepteurs, nous constatons en l'occurrence que la revendication principale a été écartée, sans pour autant proposer une alternative ou une solution de substitution⁶⁷. Bien que le degré effectif d'influence des résidents sur le projet final ne doive pas se traduire systématiquement par une acception généralisée de toutes les demandes des habitants-locataires, celui-ci doit, *au minima*, intégrer ces réflexions au projet final.

⁶⁷ Avec la constitution de la nouvelle voirie, l'espace central Picon se voit coupé en deux. D'une part, l'espace qui a fait l'objet de la concertation avec le public, d'autre part, un ancien espace de la « pelouse » qui fait aujourd'hui l'objet d'un aménagement pour la constitution d'un parking destinés aux habitants. Ce deuxième espace s'est fait critiqué dès le début des rencontres avec les habitants. Malgré cette information, les maîtres d'ouvrages ont présenté leurs ambitions sans pour autant proposer une alternative à cette opération.



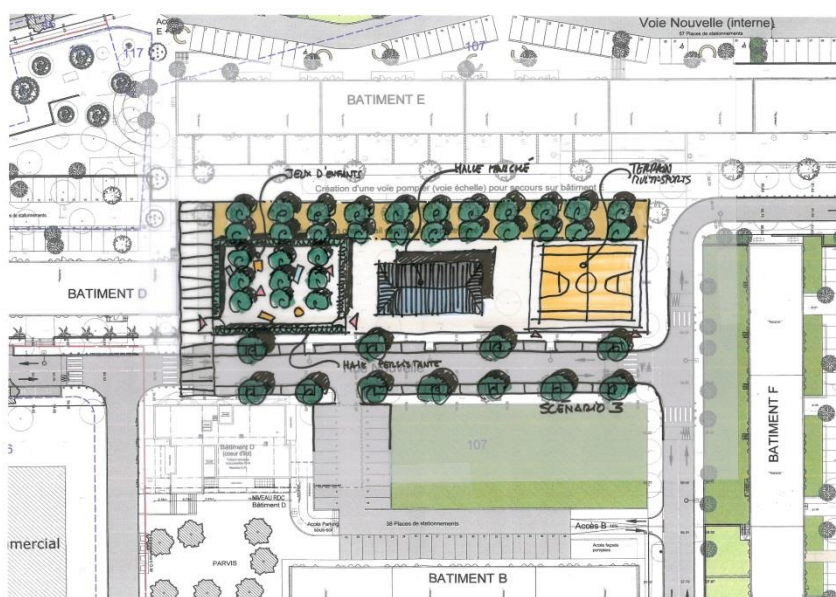
Premier scénario d'aménagement proposé par les partenaires institutionnels du quartier. Dans cette proposition il était question d'offrir des espaces ombragés plutôt que des espaces ouverts affectés à plusieurs fonctions. Aucun équipement n'était alors imaginé dans ce scénario, et la pelouse était considérée en tant qu'espace dédié exclusivement à des activités de repos ou d'agrément.

Figure 2 : Scénario 1 d'aménagement pour la pelouse Picon



Deuxième scénario d'aménagement construit en collaboration avec les locataires du quartier. Cette proposition avait comme objectif d'intégrer directement quelques éléments évoqués par les résidents, notamment une aire de jeux pour enfant et les jardins partagés. Dans ce scénario, nous retrouvons l'ambition de créer des espaces ouverts ainsi que du mobilier urbain adapté aux différents publics utilisant la pelouse.

Figure 3 : Scénario 2 d'aménagement pour la pelouse Picon



Troisième scénario d'aménagement composé d'un jeu d'enfants ; d'une halle marché ; et d'un terrain multisports. Pour cette proposition l'idée directrice du projet était d'associer un espace spécifique à une fonction exclusive, tout en offrant une construction destiné à accueillir un marché traditionnel ou local.

Figure 4 : Scénario 3 d'aménagement pour la pelouse Picon

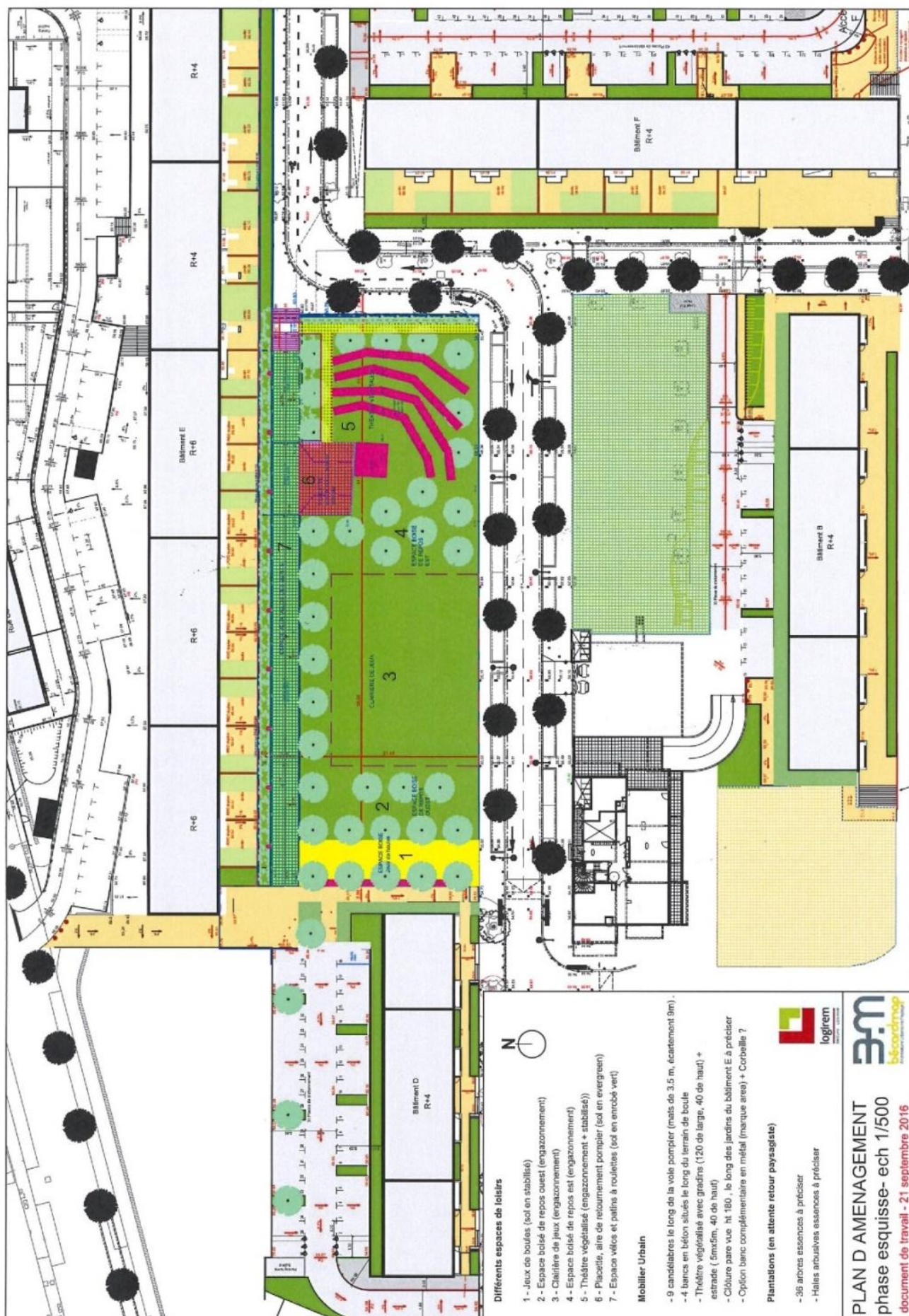


Figure 5 : Plan d'aménagement pour la pelouse Picon

3.1. Le programme de résidentialisation à Busserine

3.1.1. Éléments de contexte du futur aménagement

Terme apparu à la fin des années 1990 chez les bailleurs sociaux, la résidentialisation correspond à l'idée de constituer des « résidences » pour lutter contre le côté massif, uniforme et anonyme des grands ensembles. Nous pouvons définir la résidentialisation comme l'action par laquelle on établit et on retrouve une distinction claire entre espace public et espace privé. L'affirmation du statut des lieux limiterait les conflits d'usage et redonnerait autorité aux habitants. Le marquage de la séparation peut prendre des formes diverses selon le degré d'appropriation de l'espace à usage privé. Il s'agit avec la résidentialisation d'apporter un peu plus de confort aux habitants en donnant une chance d'extension aux logements exigus par la création de prolongements de logis : balcons, loggias, jardins privatifs, etc.

Avec la résidentialisation, le bailleur ne gère plus un ensemble de 500, 1 000 ou 2 000 logements mais 10, 15 ou 25 résidences avec chacune leur caractère particulier et dont les habitants seraient partenaires. Ce type d'opération permet de revenir à des échelles plus familières, plus faciles à gérer et de ce fait plus propices à une appropriation par les habitants. Ces derniers directement intéressés par la construction, la maintenance et la gestion, s'engageraient avec plus de responsabilité dans le gouvernance de leur quartier. En faisant de l'habitant un acteur central du processus, les opérateurs de la résidentialisation élèverait son estime personnelle et de ce fait augmenterait son implication dans le projet et plus largement dans la vie de son « unité résidentielle ». Il s'agirait par-là de recréer entre les habitants des réflexes de solidarité et un sentiment de responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la tranquillité d'un lieu, notamment de ses espaces communs.

Actuellement, Logirem prépare les travaux de résidentialisation qui auront lieu au premier trimestre de 2018 au quartier de la Busserine⁶⁸. Ces travaux impacteront directement la vie quotidienne des locataires et concerneront particulièrement, l'aménagement des espaces extérieurs, l'aménagement pour les mobilités et les déplacements au sein du quartier et l'affectation des locaux communs en rez-de-chaussée et pied d'immeuble. Afin d'intégrer et faire participer les habitants aux décisions qui vont les affecter directement, Logirem a organisé et animé des concertations et des réunions d'informations avec les habitants du quartier. A la différence de la concertation pour l'aménagement de la pelouse Picon, les concertations à Busserine n'ont pas mobilisé des acteurs extérieurs ou des groupements spécialisés dans l'animation de ces processus. Ce constat résulte de la volonté de l'entreprise Logirem qui avait comme objectif principal de recréer le lien de confiance avec les habitants-locataires du quartier à travers la proposition de plusieurs espaces de dialogue et d'échanges.

⁶⁸ Ce quartier se compose de plusieurs bâtiments dont trois sont de la propriété de Logirem, à savoir les bâtiments L, M et Q.

3.1.2. Restitution des ateliers participatifs

Ces processus débutent avec une réunion publique d'information pendant le mois de mai et se finalisent avec une réunion de synthèse pendant le mois de juin avec l'ensemble des habitants ayant participé aux ateliers de concertation. Dans un objectif d'organisation, un atelier de concertation par bâtiment (L/M/Q) a été organisé. Ce mode d'organisation s'est justifié du fait de l'existence des contraintes spécifiques pour chaque bâtiment, d'où la nécessité de différencier chaque espace et ainsi offrir des temps d'échanges focalisés exclusivement sur le bâtiment concerné et sa relation avec le reste des espaces extérieurs. Pour l'organisation et l'animation de ces concertations, Logirem a mis en place une méthodologie spécifique à savoir le « World café » ou « Café du savoir ». Cette méthode est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. Il s'agit d'une méthodologie qui a comme objectif de reproduire l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables⁶⁹. De ce fait, Logirem a défini trois thématiques au sein desquelles nous retrouvons les sujets soumis à concertation.

Dans un premier temps nous retrouvons une première thématique intitulée « **aménagement des espaces extérieurs** » qui s'intéresse notamment à toutes les questions sur l'aménagement souhaité par les habitants dans ces espaces en termes de mobilier urbain, d'activités envisagées, de morphologie et d'éclairage. Pour cette thématique nous retrouvons les questions suivantes :

- « Pour vous, les espaces extérieurs sont : des lieux de rencontres, de convivialités et d'échanges/ des lieux de pause, de repos et d'agrément/ des lieux qu'on traverse éphémèrement ? »
- « Qu'enviseriez-vous trouver dans les espaces extérieurs ? (bancs, arbres, poubelles, des tables, mobilier urbain, etc.) »

Dans un deuxième temps une thématique concentrée sur la « **mobilité et les déplacements** » au sein de la résidence. Il s'agit ici des questions qui visent à identifier les modalités de déplacement des habitants afin de révéler les pratiques et les usages quotidiens des locataires dans leur résidence. Pour cette thématique nous retrouvons les questions suivantes :

- « Comment vous vous déplacez dans votre résidence ? (à pied, voiture, vélo, etc.) » ;
- « Quelles seraient vos propositions d'amélioration en termes de mobilité et de stationnement pour votre résidence ? »

⁶⁹ Pendant un World Café, les participants analysent une question en discutant au sein de petits groupes à des tables pendant plusieurs séances consécutives de 20 à 30 minutes. Les participants changent de table après chaque séance afin de 'féconder' leurs discussions avec les idées émises à d'autres tables. L'événement se termine par une assemblée plénière qui reprend les idées et les conclusions principales.

Dans un troisième temps, une dernière thématique concernant « **l'affectation des locaux communs en rez-de-chaussée et pied d'immeuble** », qui comme son nom l'indique, avait comme but d'identifier les besoins et les souhaits des locataires en termes de locaux communs et d'activité affectée. Pour cette thématique la question principale était la suivante : « quels sont les besoins/souhaits en terme de locaux communs ? »

3.1.3. Restitution des résultats d'évaluation

- **Evaluation des ateliers de concertation**

Dans un objectif de clarté, l'évaluation de ces concertations sera présentée en deux temps. Tout d'abord une restitution individuelle de trois ateliers de concertation, ensuite une évaluation générale reprenant l'ensemble des activités réalisées.

Pour le bâtiment Q, l'atelier de concertation (30/05/2017) se caractérise par une très faible participation habitante dès lors que seulement quatre habitants sur 237 occupants⁷⁰ se sont mobilisés, soit 1,8% des locataires du bâtiment. Pour cette rencontre, la proportion des femmes a été plus représentative que celle des hommes (3 et 1 respectivement) et la jeunesse n'a pas été mobilisée du tout. Malgré la présentation de la méthodologie du « Café du savoir », l'atelier de concertation ne se déroule pas comme anticipé. En effet, les échanges portent essentiellement sur un autre sujet - nous pensons aux conditions d'aménagement et d'acceptabilité du projet de micro-crèche au pied de la tour⁷¹- et non pas sur les trois thématiques soumises à concertation. Par ailleurs, tout au long de l'atelier, les habitants ont fait état des mécontentements quant aux travaux de réhabilitation ainsi que d'un manque de suivi et de contrôle de la part de Logirem en termes d'information, de communication, de concertation et de suivi des travaux dans le quartier.

A cette première rencontre avec les locataires suit l'atelier de concertation pour le bâtiment M (13/06/2017). Ce dernier se caractérise par une légère amélioration de la participation en termes quantitative dès lors que six habitants se sont mobilisés contre quatre pour la concertation précédente. Malgré cette légère augmentation, la participation reste insuffisante par rapport aux 212 occupants⁷², soit une participation de 2,8% des locataires du bâtiment. A la différence de la concertation pour la tour Q, la proportion des hommes est plus représentative que celle des femmes (4 et 2 respectivement) avec une moyenne d'âge qui reste de 50 ans. Bien que le nombre d'effectifs reste faible, les échanges

⁷⁰ Données sur l'occupation sociale du parc de l'entreprise Logirem avec année de référence 2015 et 2016, source Direction Maîtrise d'Ouvrage Logirem.

⁷¹ Projet qui résulte d'un partenariat entre plusieurs acteurs : la Conseil Départemental, la CAF, MRU, l'association Iles aux enfants et Logirem. Il s'agit de l'implantation d'un équipement de petite jeunesse dans le quartier. La réception de ce projet est mitigée entre d'une part quelques habitants qui s'y opposent fermement, et d'autre part, des habitants qui sont d'accord avec le projet.

⁷² Ibid.

se caractérisent par un dynamisme et une véritable collaboration entre les différentes parties. Au vue du nombre des participants, la méthode du « Café du savoir » n’a pas pu se dérouler comme prévue. Or, la qualité des commentaires et des remarques faites par les locataires ont permis un vrai dialogue ainsi qu’une connaissance plus fine du quartier et des souhaits des habitants. L’atelier se déroule donc dans une atmosphère agréable de travail caractérisée par des échanges riches en contenu et analyse. Par ailleurs, en plus des éléments enquêtés pour le programme de résidentialisation, les habitants profitent de ce temps d’échange pour s’informer sur l’évolution des travaux dans leur quartier et plus largement du projet urbain d’ensemble dont bénéficie la résidence.

En vue du dynamisme et de la prise de parole habitante qui a marqué la concertation, plusieurs propositions et renseignements nous ont été transmis. Pour chacune des trois thématiques soumises à concertation plusieurs idées sont captées.

Pour le sujet des aménagements des espaces extérieurs
Les locataires considèrent les espaces extérieurs comme des lieux de rencontres et des espaces de convivialité. De ce fait, ils soulèvent la nécessité de mettre en place des aménagements, ainsi qu’un mobilier urbain (table, bancs, des chaises, etc.), capables de proposer des lieux de discussion et de rassemblement.
Ces espaces de rencontres doivent être dotés des aménagements paysagers ponctuels afin de diminuer en partie la minéralité du quartier, tout en offrant des espaces ombragés à l’abri du soleil et la chaleur.
Les locataires font valoir la nécessité d’éviter à tout prix des zones non éclairées afin de prévenir le développement des activités illicites.
Les habitants revendiquent la nécessité d’une gestion plus adéquate de ces espaces lorsque les travaux seront finalisés, notamment pour ce qui concerne les questions de nettoyage et de propreté.

Auteur : P. Giraud
Source : Ateliers de concertation, 2017

Pour le sujet des déplacements et la mobilité dans le quartier

Les habitants expriment leur souhait de créer plus 'espaces réservés exclusivement aux piétons. De ce fait, ils proposent une délimitation des zones piétonnes et des zones dédiées aux automobiles (sur ce propos il est proposé de créer des espaces végétaux intermédiaires entre les différents espaces).

Les locataires soulèvent le problème du stationnement sauvage et du manque de places pour garer leurs voitures. Ils proposent donc de bien délimiter les places de stationnements, de réserver des places pour les handicapés du quartier (à proximité des halls d'entrées) et d'offrir une place de stationnement par logement.

« Nous avons beaucoup d'arbres dans la résidence et c'est très bien. Mais nous voulons pouvoir nous garer le soir sans avoir la crainte de garer notre voiture très loin de la maison ».

Auteur : P. Giraud

Source : Ateliers de concertation, 2017

Pour la thématique des locaux communs, les locataires réfutent l'affectation de ces locaux notamment en raison des problèmes d'insécurité que ces espaces pourraient engendrer dans le futur. Ils soulèvent aussi le risque des incivilités au sein de ces locaux ainsi que la possibilité de voir se développer des pratiques illicites. Sur ce point, la concertation a permis à Logirem de prendre en considération cette possibilité afin d'adapter au mieux le projet et éviter le développement de ce type de pratiques.

Au même titre que les ateliers précédents, la concertation du bâtiment L porte sur les trois thématiques soumises à concertation dans le cadre du programme de résidentialisation. Au début de l'atelier, l'ensemble des habitants font état des problèmes de communication, d'information, de concertation et de suivi des travaux de la part de Logirem dans la résidence. Ces problèmes gravitent majoritairement autour des mécontentements des travaux de réhabilitation réalisés par le bailleur, qui sont considérés insuffisants et de mauvaises qualités de la part des résidents. Malgré ces remarques, qui reviennent de temps en temps pendant les échanges, la concertation a bien réussi à se dérouler et se caractérise par une forte présence (quantitative) et implication (qualitative) habitante autour des thématiques proposées. Pour cette dernière concertation nous constatons une large amélioration de la participation par rapport aux autres rencontres dès lors que onze habitants se sont mobilisés sur un total de 129 occupants, soit une participation de 8,5% des locataires du bâtiment.

Parmi les présents, huit femmes, deux hommes et un jeune - en l'occurrence ce participant était le fils d'une des habitantes dans l'atelier. Bien que la moyenne d'âge des participants stagne, comme pour les

autres rencontres, aux alentours de 50 ans, cette concertation se distingue des autres du fait de la mobilisation d'une part de la jeunesse du quartier.

Cette concertation s'est caractérisée par son dynamisme et par une très forte participation habitante autour des thématiques concertées. En effet, en vertu du nombre des habitants présents, deux tables de travail ont pu être organisées avec les locataires dans le cadre du « Café du savoir ». Ces deux tables ont favorisé le partage des idées et la construction d'une réflexion collective, tout en offrant à chaque locataire la possibilité de s'exprimer et d'apporter son expertise et son avis. Les débats se sont déroulés dans une atmosphère de travail agréable caractérisée par des échanges riches en contenu et analyse comme en témoigne le dialogue effectué à l'extérieur de la salle notamment pour la thématique des espaces extérieurs. En synthèse, l'activité a favorisé l'appropriation réelle du sujet de la part des habitants-locataires qui ont témoigné et apporté leurs connaissances du quartier, tout en étant force de proposition vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Pour ce qui concerne des propositions des habitants sur les thématiques soumises à concertation, nous pouvons soulever plusieurs éléments en fonction des questions et de la thématique traitée.

Pour le sujet des aménagements des espaces extérieurs
Pour les participants aux deux tables, les espaces extérieurs doivent être des espaces de rencontre, d'échanges et d'agrément où l'on se pose et où l'on se rencontre avec les autres. De ce fait, ces espaces doivent être dotés de bancs, de tables, être ombragés et doivent être traités de manière paysagère. Sur ce point, nous retrouvons le même positionnement que celui enquêté pendant l'atelier du bâtiment M.
Pour les locataires, ces espaces doivent être clairement différenciés des espaces de circulation automobile ainsi que des espaces de stationnement. Comme pour la concertation précédente, quelques habitants proposent des jardinières dans le but de délimiter les deux espaces.
En vue du premier point soulevé par les habitants, ces derniers revendiquent la nécessité de mettre en place un mobilier urbain de qualité, capable d'accueillir une vingtaine de personnes et de préférence en béton pour des questions de solidité et de nettoyage. Sur ce point quelques habitants vont plus loin encore et manifestent leurs intérêt à peindre le mobilier urbain pour donner un effet d'esthétique au quartier, tout en favorisant une appropriation de la part des locataires.
<i>Auteur : P. Giraud Source : Ateliers de concertation, 2017</i>

Pour le sujet des déplacements et la mobilité dans le quartier

Constat partagé, par l'ensemble des habitants, que le futur projet doit privilégier le plus grand nombre possible de places de stationnement, ainsi que des places PMR :

« le soir on ne sort plus du quartier parce qu'on ne retrouve pas de places après »

Les locataires proposent d'organiser le stationnement au pignon ouest du bâtiment L, ainsi que supprimer le terre-plein à l'arrière de l'entrée L3 afin de gagner quelques places supplémentaires pour le stationnement.

« virer les escaliers, barrières qui prennent de la place et ne servent à rien »

Les habitants mettent en avant la nécessité de trouver une distinction entre les espaces à l'intérieur de la résidence, à savoir les espaces automobile et ceux dédiés aux piétons. Pour ce faire, ils proposent de réaliser des aménagements qui puissent permettre une continuité de circulation piétonne depuis les halls d'entrées jusqu'aux espaces de stationnement.

Auteur : P. Giraud

Source : Ateliers de concertation, 2017

Pour le sujet de l'affectation des locaux communs en rez-de-chaussée et pied d'immeuble

Les locataires font remontés des remarques plutôt négatives à propos de l'affectation des locaux communs en RDC notamment à cause des problèmes d'insécurité que ces locaux pourraient provoqués dans le futur.

Les habitants indiquent ne pas vouloir laisser des poussettes et/ ou vélos dans des espaces communs pour des questions de sécurité.

Les participants demandent fermement un « local aux locataires » afin de stocker et garder des affaires comme un système de cave collectif.

A différence de la concertation du bâtiment M, les participants manifestent la nécessité des espaces de stationnement semi ouverts pour les deux-roues motorisés. Ils proposent de contrôler et surveiller ces espaces notamment par un badge, réservé uniquement aux résidents disposants d'une attestation d'assurance et d'une carte grise à jour et nominative.

Auteur : P. Giraud

Source : Ateliers de concertation, 2017

Ce dernier atelier de concertation reprend certains éléments mentionnés déjà dans les concertations précédentes. Or, il nous apporte des nouvelles informations sur les besoins et souhaits des habitants, notamment pour ce qui concerne la thématique des déplacements et la mobilité ainsi que celle sur l'affectation des locaux communs.

- **Evaluation générale du processus de participation**

Dans cette partie il sera question d'analyser et d'évaluer ces trois processus de participation en suivant les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis en amont. En plus de ces critères, un questionnaire de satisfaction sera présenté. Ce questionnaire⁷³ met en avant la perception des habitants sur les démarches organisées.

Pour ce qui concerne le premier critère d'évaluation, les concertations pour le programme de résidentialisation ont réussi à faire participer un total de vingt-deux participants, dont douze femmes et dix hommes d'une moyenne d'âge aux alentours de 50 ans. Hormis le cas exceptionnel pour la concertation du bâtiment L, ces rencontres n'ont pas réussi à faire participer la population jeune du quartier. Au sujet du nombre de réunions organisées, nous comptons en total cinq rencontres pour le programme de résidentialisation, à savoir, trois ateliers de concertation, une réunion d'information publique (23/05/2017) et une réunion de synthèse (27/06/2017) pour présenter les résultats aux locataires. Chaque rencontre s'est déroulée dans un créneau de deux heures (17h30 à 19h30), avec une semaine d'écart entre chacune d'elles. Les dates et les créneaux pour ces activités ont été prédéfinis en amont avec les locataires en fonction de leurs disponibilités.

Par ailleurs, nous comptons cinq comptes rendus qui reprennent l'ensemble des éléments enquêtés et le déroulement des activités de concertation. Quant aux nombre de projets proposés par les habitants nous comptons quatre grandes idées avancées : l'aménagement des espaces extérieurs - en vue de conserver des espaces de convivialités et d'agrément - ; la délimitation entre espace piéton et espace automobile ; la nécessité de définir les places de stationnement ; enfin la non affectation des locaux communs en RDC, hormis le cas de deux roues motorisées avec systématiquement un système de contrôle et d'accès individualisé. Pour ces concertations, Logirem a mobilisé plusieurs modalités de communication sur le dispositif tels que l'affichage des commerces, des halls d'entrées des bâtiments, le boitage individualisé pour chaque locataire ou encore des informations personnalisées faites pendant des permanences sur site. Afin d'évaluer qualitativement ces rencontres habitantes, nous procédons maintenant à présenter les résultats du questionnaire de satisfaction.

Sur l'ensemble de l'échantillon d'analyse, nous constatons une appréciation mitigée des processus de participation avec deux grandes tendances. D'une part, une appréciation plutôt positive de ces activités

⁷³ Ce questionnaire est le résultat d'un travail personnel dans le cadre de la mission sur l'organisation et l'évaluation des dispositifs de participation commandée par Logirem en 2017.

avec notamment 70,5% - soit douze habitants - attribuant une note globale supérieure ou égale à six. D'autre part, une appréciation plutôt négative ou insatisfaisante des concertations avec 29,5% - soit cinq habitants - attribuant une note globale inférieure ou égale à cinq. En ce qui concerne les motivations des habitants pour y participer, le questionnaire révèle deux intentions principales : apprendre et comprendre ; critiquer et donner leurs avis. Ces deux motivations ont été évoquées à 82,4%, ce qui représente quatorze habitants parmi l'échantillon d'étude. Parmi les autres motivations exprimées par les locataires, nous retrouvons notamment l'intention d'échanger ou encore de témoigner et apporter leurs expériences dans le débat avec 58,8% et 52,9% respectivement.

Concernant le degré de satisfaction des locataires vis-à-vis des activités proposées, dix habitants sur la totalité de l'échantillon d'étude ont manifesté leur satisfaction, deux habitants ont qualifié les rencontres comme très satisfaisantes et trois locataires les ont considérées comme peu satisfaisantes. De ces résultats nous pouvons déduire que les ateliers de concertation ont été plutôt bien reçus et aperçus de la part des habitants. Sur ce point, la totalité de l'échantillon d'étude se voit très satisfait - 29,5% c'est-à-dire cinq habitants - ou satisfait - 70,5% c'est-à-dire douze habitants - vis-à-vis de la méthode proposée pour faire participer les habitants ainsi que de la qualité des ateliers et des animations réalisées.

Les habitants manifestent leurs mécontentements notamment pour les points suivants : l'écoute et l'échange entre participants ; la transparence et la qualité des informations données ; enfin le temps attribué aux rencontres pour l'expression. Sur ces trois sujets, les habitants soulèvent la nécessité d'améliorer le processus de participation.

3.1.4. Influence de la parole habitante dans le projet final

Comme pour l'évaluation précédente, cette partie vise à reprendre les principes directeurs proposés par les habitants et voir dans quelle mesure ils ont été pris en compte dans la proposition du projet final. Des trois concertations réalisées à Busserine, nous pouvons distinguer quatre idées directrices : l'aménagement des espaces extérieurs en tant que des lieux de rencontres et de convivialité ; la nécessité de proposer des espaces piétons différenciés de ceux dédiés à l'automobile ; la nécessité de créer des places de stationnement pour les locataires ; enfin la non-affectation des locaux communs en RDC hormis le cas de deux roues motorisées.

L'agence d'architecture d'urbanisme et de scénographie Babel + Prado a été retenue comme maître d'œuvre afin de transcrire dans un projet la programmation demandée par les habitants. Dans quelles mesures le projet proposé reprend-t-il les principes directeurs exprimés par les locataires-habitants ?

En analysant le projet présenté par le maître d'œuvre, nous pouvons constater que l'ensemble des éléments cités par les locataires ont été pris en compte dans la réflexion globale de conception. En effet, tout d'abord, nous retrouvons l'aménagement des espaces extérieurs dans un but de créer des espaces appropriables par les locataires à l'image de la proposition de deux terrasses qui serviront de lieux de rencontres et d'agrément dans le quartier (cf. **figure 6**). Cette prise en compte des espaces extérieurs s'accompagne de la délimitation entre espace piéton et espace automobile. Pour ce faire, les concepteurs proposent de transformer une voie automobile existante en cheminement piéton, et de séparer ces deux espaces en utilisant des jardinières ou des éléments paysagers ponctuels tels qu'un platane ou un espace vert. La délimitation et différenciation des espaces ne se réduisent pas exclusivement à ce nouveau cheminement piéton, il est proposé de réaliser un traitement qualitatif en pied d'immeuble des bâtiments afin de bien différencier l'emprise automobile de celle réservée au piéton.

La conformité de ces aménagements aux souhaits des locataires fait pencher l'évaluation vers une compatibilité entre ce qui a été dit et ce qui sera réalisé. Or, cette tendance se voit plutôt inversée pour ce qui concerne les deux derniers principes directeurs. En effet, pour la non-affectation des locaux communs, les conseils des habitants n'ont pas été suivis dès lors que le maître d'œuvre propose plusieurs locaux vélos et poussettes. Dans le même registre, concernant cette fois-ci la nécessité de proposer plus de places de stationnement dans la résidence, l'architecte attribue plus d'importance à l'élément paysager et esthétique plutôt qu'à celui de la fonctionnalité et des souhaits exprimés. En analysant en détail le plan pour la résidentialisation, nous pouvons remarquer le déficit des places de stationnement, à l'image des 45 places pour les 48 logements du bâtiment L, des 50 places pour les 76 logements du bâtiment M ou encore des 79 places pour les 111 logements de la tour Q.

Malgré la prise en compte de grands principes directeurs des habitants dans le projet final, la participation pour le programme de résidentialisation reste limitée sur deux points. D'une part, dans le sens que les initiatives plus « ponctuelles » des locataires ne sont ni mentionnées ni considérées par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage - nous pensons notamment aux propositions sur le mobilier urbain et le travail esthétique que certains habitants voulaient expérimentés sur ceux-ci. D'autre part, dans le sens où ces activités résultent plutôt d'un mécanisme d'information et de consultation avec les habitants. En effet, le projet final proposé par l'architecte et le maître d'ouvrage constitue un « copier-coller » du plan d'avant-projet imaginé en amont par le maître d'œuvre avant le début du processus de concertation. Bien que certains éléments aient été modifiés grâce à l'expertise habitante, le cadre général et les grands principes directeurs n'ont pas subi de modification. Dans ce sens, le mécanisme de concertation avait comme mission principale de permettre l'acceptation du projet d'aménagement de la part des habitants, tout en les intégrant d'une manière symbolique au processus de réflexion. Pour ces activités, nous ne pouvons plus parler d'une concertation, mais plutôt d'une consultation habitante camouflée par la programmation d'une activité participative. Nous ne pouvons pas qualifier

[illegible]

Figure 6 : Plan d'aménagement définitif après rencontres avec les habitants

PARTIE III. REGARD ANALYTIQUE : LES LIMITES ET LES CONSEILS POUR LA PARTICIPATION HABITANTE EN SITE OCCUPE

CHAPITRE I. LES CONTRAINTES, ENJEUX ET LIMITES DES PROCESSUS DE PARTICIPATION

La mise en place de la participation, et plus largement de la démocratie participative/ délibérative⁷⁴, est confrontée à une multitude d'obstacles et de difficultés. Ces limites s'aggravent en l'occurrence en fonction du contexte et du territoire concerné. Dans le cadre de cette recherche nous identifions deux catégories de limites des processus participatifs. D'une part les freins et les obstacles dits « généraux » de processus et dispositifs participatifs. Il s'agit ici de l'ensemble des freins communs à l'ensemble de ces dispositifs, en d'autres termes, les limites endogènes et exogènes de la notion de participation. D'autre part les freins et les obstacles dits « spécifiques ». Pour cette seconde catégorie il sera question d'identifier les contraintes des processus participatifs en site occupé à travers notamment l'étude d'un des dispositifs, à savoir, la concertation.

Bien que nous identifions deux catégories de contraintes et de freins, les premiers autour de la notion de participation en elle-même et les seconds au sujet d'un de ces mécanismes en site occupé, il s'avère nécessaire de les comprendre dans une relation dialectique. La compréhension de l'ensemble des freins aux processus de participation servira à évaluer leur opérationnalité sur le terrain, ainsi qu'à identifier les significations de ces limites. Ces sujets nous permettront par la suite d'apporter des éléments de réponse à notre problématique principale.

1. Les limites et plafonnements généraux de la participation

1.1. Le défaut d'inclusion dans les dispositifs de participation

La force inclusive d'un dispositif se réfère en réalité à son degré de perméabilité vis-à-vis des classes sociales les plus défavorisées et donc à sa capacité à refléter une diversité socio-culturelle suffisamment large pour dépasser les seuils minimums de participation habitante. La notion d'inclusion s'avère essentielle dès lors qu'elle conditionne le pouvoir et l'étendue de la démarche participative à accomplir ses différents objectifs – cf. chapitre précédant - de renforcement du lien

⁷⁴ Nous entendons par démocratie participative une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Pour ce travail nous parlerons plutôt de « démocratie délibérative » pour mettre l'accent sur les différents processus permettant la participation du public à l'élaboration des décisions, pendant la phase de délibération.

social, de réduction de la fracture politique et sociale et de renforcement de la conscientisation des habitants.

Or, force est de constater que si l'inclusion est fortement mobilisée au sein des dispositifs de participation, c'est le plus souvent pour en souligner les insuffisances, voire l'absence totale. Dans ce sens, des nombreux travaux ont ainsi démontré que la plupart des dispositifs de participation étaient marqués par un défaut d'inclusion⁷⁵, c'est-à-dire par une incapacité structurelle à intégrer l'ensemble des populations et des citoyens dans les processus participatifs tant dans la sphère du politique que dans celle des projets urbains.

A ce propos, J-N Birck va encore plus loin en considérant qu'au sein de ces dispositifs sont créées des relations asymétriques entre les participants. Ces relations sont « à l'origine d'une distinction entre eux (participants), voire d'une ébauche de hiérarchisation des citoyens plus ou moins formalisée »⁷⁶. En suivant ces propos, nous pouvons alors considérer le défaut d'inclusion comme une première limite des dispositifs participatifs qui se révèlent alors comme de nouveaux espaces pouvant faire l'objet d'une instrumentalisation de la part de certains citoyens ou bien encore pouvant être utilisés comme des instruments au service de la construction de véritables « carrières citoyennes »⁷⁷. Ces dispositifs ne se présenteraient plus comme des espaces d'inclusion définitive mais plutôt comme des espaces générateurs d'une nouvelle élite citoyenne.

1.2. L'instrumentalisation de la participation

L'instrumentalisation selon F. Dubet peut être comprise comme « la reconnaissance légale, constitutionnelle ou réglementaire, des acteurs sociaux invités à participer à la table des négociations, des groupes et des individus entrant dans les divers dispositifs formels de constitution d'un débat public ou d'une scène politique »⁷⁸. Dans cette perspective, l'instrumentalisation correspond donc à la reconnaissance de la société civile comme acteur légitime à l'égard des décisions et des négociations qui les concernent directement. Dans un sens plus large, elle peut être comprise comme toute action qui vise à se servir de quelqu'un ou de quelque chose autant qu'instrument dans le seul but de parvenir à ses fins.

L'instrumentalisation de la participation renvoie ainsi à la création et à la généralisation de procédures et de dispositifs permettant l'intégration des citoyens et des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions concrètes. Bien que la multiplication des dispositifs de participation puisse

⁷⁵ BIRCK, Jean-Nicolas. Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne, 2011.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ DUBET, F. Le déclin de l'institution, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002.

s'interpréter comme une meilleur incorporation et prise en compte de la parole habitante, elle peut désormais être aussi comprise comme un risque et un danger éventuel.

En effet, l'instrumentalisation peut constituer un risque pour la participation dès le moment où celle-ci vise exclusivement la « mise en scène » des processus participatifs. Dans ce cas, la participation n'apparaît que comme un nouvel instrument de communication et de manipulation des participants, réduisant ses dispositifs à de simples instruments de gestion ordinaire des conflits et en renforçant le sentiment de non-participation des habitants. Ces derniers sont en l'occurrence associés à un dispositif qui leur échappe et dont ils n'ont aucun contrôle. La participation ne devient ainsi qu'une façade, visant à renforcer la légitimité des décisions préalablement prises sans l'avis et la consultation habitante. Le risque d'instrumentalisation est par ailleurs renforcé lorsque le processus participatif n'affiche pas de règles claires et précises sur ses objectifs, ses modalités d'organisation et de fonctionnement, sur la nature des participants ou encore sur les moyens disponibles et ceux mobilisés pour son déroulement. L'absence de cadres rigoureux pour la construction du dialogue au sein des dispositifs de participation aggrave ce risque et constitue à cet égard un frein majeur pour les processus participatifs.

1.3. La difficulté de concilier expertise et usagers

Dans les processus participatifs l'accès à l'information est primordial et constitue le socle de ces mécanismes. Cependant, l'ensemble de ces processus doivent faire face à des problèmes d'asymétrie des connaissances et de pouvoir entre les acteurs engagés, notamment entre professionnels expert et habitant usager. Bien que des tiers et des animateurs indépendants puissent intervenir dans le cadre de processus participatifs dans le but de faciliter la compréhension des sujets et des méthodes employées, la rupture entre l'expert et habitant usagers demeure.

Dans le cadre des processus participatifs - nous considérons l'ensemble des dispositifs d'information, de consultation, de concertation ou de co-production - pour un projet d'aménagement, l'utilisation d'un langage technique s'avère parfois inaccessible pour certaines catégories de populations. Pour que la communication aboutisse à favoriser la transparence, le langage doit être clair entre les différentes parties prenantes aux processus participatifs. Il existe donc une difficulté majeure pour concilier la parole des experts et celle des habitants. Cette difficulté s'aggrave davantage lorsque les experts ne font pas un effort pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information au public. En effet, il est indispensable que chacun soit en mesure de s'exprimer et de comprendre les enjeux des projets

présentés afin de favoriser une véritable participation des habitants et éviter la constitution de « forums hybrides au sein desquels l'asymétrie des positions est toujours la règle »⁷⁹.

Ce phénomène de non conciliation entre expert et usager augmente du fait de la figure de l'expert qui prédomine aujourd'hui dans le cadre des dispositifs de participation habitante. Ce mot renvoie à celui qui est légitime, à celui qui sait et qui connaît mieux que personne une situation ou un territoire donné. Malgré l'imaginaire de la figure de l'expert, la montée en puissance de celui-ci est en l'occurrence synonyme d'affaiblissement de la participation des habitants. Ces derniers s'imaginent ne pas savoir autant que l'expert et vont s'exclure systématiquement des débats sans pour autant partager et exprimer leurs expériences et leurs connaissances. Oublier que les habitants ont leur propre expertise ce n'est pas les reconnaître dans ce qu'ils peuvent apporter au sein de ces dispositifs.

La participation renvoie à une relation dialectique entre le savoir-faire et l'expérience vécue. De ce fait, nous rejoignons l'idée selon laquelle la participation se traduit par un « accompagnement de la personne là où elle veut aller de la façon qui lui convient et qui est viable pour elle. Ceci en s'appuyant de façon conjointe sur son expertise professionnelle et l'expertise d'usage de la personne, en fonction de ce qui paraît viable pour elle »⁸⁰. Faute d'une relation de symétrie dans la prise de parole et l'accès à l'information, la difficulté de concilier usager et expert se dessine comme un frein majeur à ces processus.

1.4. Une procédure impensée et non-définitive

La participation renvoie à un ensemble de procédures et de méthodologies différentes qui varient selon les objectifs, les moyens, les publics et les territoires ciblés. Bien que cette hétérogénéité puisse être synonyme d'adaptabilité de ces processus, elle représente par ailleurs une limite importante de la participation et plus largement de la démocratie délibérative.

En France, il n'existe pas une méthode définie et consolidée pour la participation et ses dispositifs. Ce constat renvoie à la forte variabilité et instabilité de ces procédures. Sur ce point, la législation reste muette et ne donne pas des critères précis à propos du contenu formel de la participation. Qu'elle prévoit la mise en place d'une concertation, des réunions publiques ou encore d'une démarche de co-production, rien n'est indiqué sur les modalités et les façons qu'il faudrait suivre pour les organiser. Cette absence de consolidation de la procédure génère plusieurs conséquences.

⁷⁹ BLONDIAUX, Loïc. 4. L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes. In : Gestion de proximité et démocratie participative. La découverte, 2005. p. 119-137.

⁸⁰ JOUFFRAY, Claire. Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir et démarche d'action conscientisante: un lien qui réfère au développement durable.

En premier lieu, les acteurs de terrain sont le plus souvent démunis face aux problèmes récurrents que soulève la mise en œuvre de dispositifs de participation⁸¹. Selon L. Blondiaux, ces acteurs sont alors « confrontés tous aux mêmes problèmes de représentativité, de légitimité et d’articulation sur les sphères de décision, sans avoir les ressources suffisantes pour les surmonter ». Face au silence des textes, les procédures de participation doivent s’adapter en fonction de « l’idéal de participation »⁸² imaginé par chaque acteur de terrain. L’exigence de points de repère s’avère en l’occurrence fondamentale dans un objectif d’organisation et de performance de ces dispositifs.

En second lieu, les dispositifs de participation sont confrontés au phénomène inverse, c’est-à-dire, le risque de voir s’appliquer une même procédure malgré des réalités très différentes. Comme vu dans des paragraphes précédents, la participation et ses dispositifs se caractérisent par leurs différences et leurs variabilités. Généraliser un type de procédure pour l’appliquer à l’ensemble des mécanismes se présente ainsi comme une limite importante de ces démarches.

2. Les plafonnements de la participation en site occupé : le dispositif de la concertation

Dans cette partie il sera question de présenter les limites et freins incombant à un dispositif spécifique de la participation, à savoir la concertation. Pour ce faire, nous nous intéressons aux obstacles retrouvés pendant l’organisation et l’animation des concertations sur le programme de résidentialisation au quartier de la Busserine. Cette partie se consacre alors à retracer l’ensemble des éléments découverts pendant le volet pratique de la participation. Bien qu’une extrapolation de ces freins à d’autres territoires en PRU ne soit pas possible, vu la spécificité de chaque territoire et de chaque dispositif, l’étude d’un territoire précis nous permettra en l’occurrence d’identifier quelques limites et freins dans le cadre d’une concertation avec les habitants en site occupé.

2.1. Une concertation certes mais une participation limitée

Bien que le dispositif de concertation vise à faire participer les habitants dans les décisions qui les affectent directement, celui-ci se voit confronté à une première série de difficultés autour du sujet de la mobilisation effective des habitants. En effet, le travail de terrain réalisé sur le site Picon-Busserine nous a fait constater qu’il existe aujourd’hui une contrainte majeure pour faire participer les habitants, malgré la création et la proposition des espaces dédiés à cet objectif. Préoccupés par des problèmes

⁸¹ BLONDIAUX, Loïc. L’idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes. In : Gestion de proximité et démocratie participative. La découverte, 2005. p. 119-137.

⁸² Par « idéal de participation » nous entendons l’imaginaire qu’à une personne (physique ou morale) sur la participation en termes de moyens, d’organisation, de déroulement et de méthodologie employées. De ce fait, avec cette expression nous imaginons des dispositifs qui sont élaborés en fonction des idées et de l’apriori des personnes responsables d’organiser la participation plutôt que sur un cadre réglementaire et législatif défini en amont.

quotidiens d'ordre socio-économiques, les habitants se placent majoritairement en attente d'une réponse à leurs questions et d'une résolution de leurs problèmes par les institutions, plutôt que dans une position active et participative auprès d'un mécanisme spécifique.

Dans ce sens, la concertation est alors confrontée au phénomène des « habitants passifs », c'est-à-dire, des habitants qui se contentent de recevoir l'information sans véritable échange et dialogue entre les différentes parties qui composent un projet d'aménagement. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs éléments, que ce soit la démotivation des habitants ; la méfiance vis-à-vis de l'importance de leur opinion ; l'impossibilité de participer en raison des contraintes externes ou encore le manque d'intérêt généralisé de la population. Les causes de cette non-participation sont multiples mais impliquent toutes l'affaiblissement de la participation et plus spécifiquement du dispositif de concertation.

Dans le cadre du PRU Picon-Busserine ce manque de mobilisation s'explique notamment par une raison historique spécifique à ce projet. Aujourd'hui, ce projet se caractérise par la cristallisation des relations entre bailleur et locataire. Ce conflit retrouve sa genèse dans un processus historique et conflictuel qui débute en 2014 avec les premiers travaux de réhabilitation et l'apparition des premiers problèmes liés au chantier⁸³. C'est l'accumulation de ces problèmes, restés sans solution immédiate de la part du bailleur, qui a dégradé les relations et généré une rupture et une perte de confiance. Après une série d'entretiens et de questionnaires de satisfaction auprès des habitants, nous avons pu constater que la masse des locataires ne participe plus aux instances qui lui sont proposés dès lors qu'elle ne se sent plus représentée par le maître d'ouvrage. Ce dernier est par ailleurs considéré comme une instance ne s'intéressant qu'aux profits économiques plutôt que comme une entité soucieuse du cadre de vie et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

La perte de confiance constitue alors une limite majeure de ce dispositif puisque sans confiance entre les différentes parties, aucune concertation ne peut véritablement se mettre en place. A titre d'exemple, toutes les concertations auxquelles nous avons pu participer ont commencé par les réclamations des locataires à propos des travaux réalisés ou des travaux à venir. De ce fait, un temps devait systématiquement être consacré à chaque concertation pour répondre aux dysfonctionnements et mécontentements des habitants, ce qui réduisait partiellement le temps consacré aux thématiques soumises à concertation. Bien que la concertation soit une étape essentielle pour collecter la parole habitante, celle-ci retrouve des freins majeurs en qui concerne le taux effectif de mobilisation habitante. Dans ce sens, la concertation n'apparaît plus comme la procédure du dialogue et du travail coopératif qui règne dans l'imaginaire collectif, mais plutôt comme une procédure « fantôme » dans laquelle les organisateurs peinent à faire mobiliser les locataires-habitants.

⁸³ Ces problèmes gravitent autour des nuisances provoquées par les chantiers. Pour donner quelques exemples nous pouvons citer : les bruits provoqués par les machines, la poussière quotidienne, la fermeture de voies de circulation, la diminution de places de parking, le manque de communication sur les travaux, etc.

2.2. L'incompatibilité entre théorie et pratique

Nous entendons par « cadre de la concertation » tous les moyens mobilisés en vue de la définition de l'organisation opérationnelle et des règles du dialogue d'une concertation. Ce cadre constitue une étape préalable au déroulement de toute concertation, en ayant comme objectifs de garantir l'identification par chacun des participants des objectifs et de l'objet de la démarche ; de garantir la mise en place entre les participants de relations de travail conformes aux principes de la concertation ; enfin, de garantir la transparence du processus de décision. Ce travail progressif permet à chacun - commanditaire, parties prenantes et animateur - d'avancer dans la compréhension du sens et des moyens du dispositif. C'est l'existence de ce cadre qui va permettre en l'occurrence l'investissement de chacune des parties prenantes, en permettant de formaliser le dispositif et la méthode utilisée pour faire participer les habitants.

Au même titre que la participation au sens large du terme, la concertation bénéficie d'une multitude de méthodes de mise en œuvre opérationnelle qui vont varier selon cinq critères spécifiques : les objectifs ; le sujet ; les participants ; la durée et le budget. Bien que cette hétérogénéité illustre l'adaptabilité du dispositif, elle constitue en même temps une limite innée de ces procédures. Nous retrouvons ainsi une seconde série de limites du dispositif de concertation, à savoir, l'incompatibilité éventuelle entre le cadre de la concertation défini en amont et sa mise en œuvre opérationnelle.

A titre d'exemple nous pouvons citer les concertations pour le programme de résidentialisation au quartier de la Busserine. Comme vu précédemment, dans le cadre de ces rencontres, une méthodologie spécifique avait été imaginée en amont, à savoir, le « World Café » ou « Café du savoir ». Ce processus s'avère particulièrement utile pour mener une analyse approfondie de défis et d'opportunités d'un projet, tout en créant une interaction significative entre un orateur et le public. Au regard des difficultés et de la cristallisation des relations qui caractérisent le quartier d'étude, ce processus apparaissait comme étant le plus adéquat et compatible pour recréer du lien et faire participer les habitants. Or, malgré un travail conséquent en amont pour préparer cette méthode de concertation, au moment des rencontres avec les habitants, nous n'avons pas pu mettre en place le cadre de la concertation que nous avons anticipé.

Si la première limite du dispositif de concertation gravite autour de la faible mobilisation habitante, la seconde se greffe au processus lui-même. La mise en place d'une méthodologie spécifique requiert alors une connaissance fine des démarches de participation de la part des habitants. Dans les cas où cette connaissance n'existe pas, le risque de l'incompatibilité entre théorie et pratique constitue alors un frein majeur pour le dispositif.

2.3. Le maintien des perceptions et sensibilités des concepteurs

Troisième série de limites associées au dispositif de concertation, l'influence et le maintien des perceptions et des sensibilités des concepteurs à l'égard de la démarche. Selon S. Terribilini, « toute planification est immanquablement liée au pouvoir d'exercer un pouvoir, d'orienter les comportements présents et futurs des agents, ceci d'autant plus que, quels que soient ses objectifs ou priorités, elle implique toujours et en tout temps des décisions concernant l'allocation de ressources à tel groupe plutôt que tel autre »⁸⁴. Selon l'auteur, les concepteurs d'un projet - en sachant que ces derniers participent activement dans les dispositifs de concertation habitante - contribuent à la formulation d'une représentation dominante de l'espace et des interventions qui seraient souhaitables sur celui-ci. Même lorsque les concepteurs prennent ou tentent de prendre une posture objective de retrait, ils contribuent à la reproduction d'une idée dominante.

La critique qui est faite à la concertation dans ce paragraphe est celle d'imaginer ce dispositif comme un véritable outil de participation et de partage du pouvoir de décision entre habitants et concepteur. Parce qu'il vient des techniciens et des concepteurs, en suivant une logique « top-down », le dispositif de concertation ne traduit pas une véritable participation. En tant qu'animateur de ce dispositif, l'influence du concepteur reste déterminante dans la production de la réalité, voire même dans l'organisation et le déroulement de l'activité. Du fait que le concepteur doit définir un cadre de travail en amont de la procédure, c'est à lui qu'incombe le travail de sélection et d'exclusion de thématiques de réflexion qui seront abordées. En d'autres termes, nous parlons de participation lorsque la concertation est évoquée alors que c'est le concepteur qui va sélectionner, en amont de la procédure, ce qui fera matière à débat et ce qui ne pourra pas être traité. Le dispositif dépend ainsi de choix qui ne sont pas neutres, mais au contraire qui canalisent et orientent les réflexions⁸⁵. A titre d'exemple nous pouvons mobiliser le travail de terrain réalisé au PRU Picon-Busserine. Les concertations qui ont été organisées, ainsi que les thématiques et les sujets soumis à concertation, ont été imaginés à travers un travail personnel en collaboration avec le chef de projet et le responsable du secteur du quartier concerné. Bien que l'information ait été présentée de manière objective, le choix des sujets découle des perceptions et des sensibilités des aménageurs et des concepteurs de l'espace et non d'un travail collaboratif entre toutes les parties du processus.

2.4. La concertation comme procédure de « mise en acceptation »

Comme vu antérieurement dans le chapitre I, la concertation peut être définie comme une phase d'échange et de dialogue entre commanditaires et citoyens-habitants ayant comme objectif d'éclaircir et repérer les besoins de ces derniers ainsi que les principales caractéristiques d'un projet. A différence

⁸⁴ TERRIBILINI, Serge. Fédéralisme, territoires et inégalités sociales. Editions Le Harmattan, 2001.

⁸⁵ BONNARD, Y. Enjeux et limites de la concertation en aménagement du territoire. Les cahiers du développement durable urbain, URBIA, 2006, p. 3-2006.

de l'information/ consultation, la concertation va plus loin dans le processus de participation dès lors qu'elle ne se limite pas exclusivement à demander un avis aux habitants, mais ces derniers sont en l'occurrence mobilisés pour être source de proposition de nouvelles idées. La concertation est donc comprise comme une procédure qui va au-delà de la simple information pour intégrer les habitants dans le processus global de réflexion. Alors que pour certains la concertation est synonyme de participation, pour d'autres elle s'affiche comme un processus de « mise en acceptation ».

Pour ces derniers catégories d'auteurs, tels que J. Noyer et B. Raoul, derrière la notion de concertation prédomine l'idée d'un « registre informatif ». La concertation serait selon-eux une démarche consistant exclusivement à faire savoir ce qui a déjà été décidé sur un projet⁸⁶. Dans ce sens, la concertation relève d'une obligation quasiment morale - nous pensons à sa dimension sociale et psychologique vis-à-vis des habitants - plutôt que d'une volonté de les associer et les faire participer au projet d'aménagement. Nous retrouvons ainsi la quatrième limite de ce dispositif qui n'apparaît plus comme un outil dans une logique de mise en débat du projet mais plutôt comme un instrument dans une logique de « mise en acceptation »⁸⁷ de celui-ci.

Pour illustrer cette idée prenons les ateliers de concertations animés pour la résidentialisation à Busserine. Malgré l'intention du bailleur social de « faire participer » les habitants, le processus en question avait comme objectif principal de recueillir l'acceptation du projet de la part des locataires plutôt que de les associer directement au processus de réflexion. Dans ce sens, ces processus s'attachent plus à la définition de la participation donnée par R. Lefebvre qui considère que « la participation est surtout conçue comme une aide à la décision et à la construction de l'acceptabilité sociale des projets⁸⁸ ». Pendant l'animation de ces ateliers, il ne s'agissait plus d'échanger avec les habitants sur des éléments précis du programme de résidentialisation mais plutôt de leur présenter des informations afin de retrouver une validation de ces derniers.

2.5. Le décalage de temporalités

C'est autour de la notion de temporalité, et notamment de son décalage, que la cinquième limite des processus de concertation gravite. En effet, à travers le retour d'expérience, nous avons pu constater que la notion de « temps » n'est pas la même pour les habitants et les institutions : là où les élus et techniciens sont orientés vers un futur du territoire et vers des dimensions à la fois prospectives et

⁸⁶ NOYER, Jacques et RAOUL, Bruno. Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain. *Études de communication. Langages, information, médiations*, 2008, no 31, p. 111-130.

⁸⁷ Ibid., p. 13

⁸⁸ LEFEBVRE, Rémi. Les élus: des acteurs peu dialogiques du débat public. In : *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, 2007. p. 207-218.

projectives, l'habitant est plutôt centré sur le vécu quotidien. Les démarches de concertation peuvent se caractériser alors par un décalage entre les temporalités de différents acteurs.

D'une part les techniciens, aménageurs et concepteurs de l'espace qui s'attachent à des calendriers prédéfinis et à des contraintes temporelles spécifiques. D'autre part les habitants qui s'intéressent plutôt au temps présent et à la résolution immédiate des problèmes ou dysfonctionnements dont ils sont victimes. Comme pour le rapport entre expert et habitant, nous sommes confrontés à une asymétrie entre les participants. Or, cette symétrie n'est pas celle de l'information mais plutôt celle des temporalités différentes dans le cadre d'une concertation.

Pour illustrer ceci nous pouvons avancer notre expérience à propos de ces difficultés dans le cadre des concertations à la Busserine. Alors que pendant les ateliers de participation le bailleur social et le maître d'œuvre s'intéressaient aux futurs aménagements et à l'idée globale du projet urbain dont bénéficiera la résidence, les habitants étaient plus attirés sur d'autres thématiques que nous pouvons qualifier de quotidiennes. Si les techniciens et aménageurs parlaient de « schéma d'ensemble » et de « projet à long terme », les habitants exprimaient, *a contrario*, des sujets de leur cadre de vie habituel. Le décalage entre les temporalités représente un frein majeur des processus de concertation dans le sens où les différentes parties n'attribuent pas la même importance aux mêmes sujets.

Bien que la mise en place d'une logique programmatique⁸⁹ s'avère nécessaire pour organiser et mener à bien une concertation, celle-ci ne doit pas, en aucun cas, faire abstraction des autres temporalités, sous risque de voir échouer le processus participatif dans son ensemble.

2.6. La personnalité habitante comme frein et « pollueur » de la concertation

Pendant l'animation des ateliers de concertations au quartier de la Busserine, nous avons identifié une dernière limite de ce dispositif, à savoir, la personnalité de certains locataires et leurs influences sur les autres participants. Il ne s'agit pas ici d'un frein propre au dispositif de participation en lui-même, mais plutôt d'un frein qui impacte les participants de la procédure. Pendant un atelier de concertation tous les habitants-locataires sont censés être invités à venir participer et donner leur avis à la procédure proposée. Or, bien que cette invitation constitue la condition *sine qua non* du dispositif de participation, elle peut en l'occurrence être génératrice des conflits et des effets de « contamination » de la démarche globale.

A titre d'exemple prenons les concertations pour le programme de résidentialisation à Busserine et plus spécifiquement celle organisée pour la tour Q. A la différence des autres rencontres, celle-ci

⁸⁹ Nous entendons par cette notion une logique qui vise à traiter les réalités complexes dans un souci de rentabilité, de production et d'efficacité. Il s'agit donc de réfléchir au programme plutôt qu'à des interventions ponctuelles et immédiates.

traitait d'un sujet spécifique au bâtiment, à savoir, la mise en place d'un équipement de petite jeunesse au pied de l'immeuble. Alors que pendant des rencontres antérieures plusieurs locataires avaient manifesté leurs accords, voire même leurs satisfaction vis-à-vis de cet élément du projet, plusieurs habitants ont changé de position en vue de l'influence de certains locataires que nous pouvons qualifier de « subversifs ».

Nous n'entendons pas par subversif un comportement qui est de nature à troubler ou à renverser l'ordre social ou politique, mais plutôt un comportement et une position systématique d'opposition aux intentions et propos d'une entité - en l'occurrence Logirem. De ce fait, la personnalité, et plus spécifiquement les positions personnelles de certains participants, peuvent venir constituer un obstacle pour le mécanisme. Les autres participants se voient alors en quelque sorte « contaminer » par les idées et les revendications des « habitants subversifs ». Ces derniers ne cherchent pas alors à améliorer le processus global et les relations avec le bailleur mais plutôt à défendre des intérêts pour la plupart du temps personnels en fonction de leurs attentes et leurs souhaits d'aménagement.

Bien que la figure de « l'habitant subversif », entendu dans le sens traditionnel du terme, représente une ressource fondamentale pour les locataires dans la revendication de leurs volontés d'aménagement⁹⁰, au PRU Picon Busserine, celle-ci s'attache plus à une limite du mécanisme qui peine alors à recréer du lien avec les locataires. La « contamination » des idées subversives constitue un phénomène nécessaire afin de créer de la conscientisation et de l'émancipation populaire⁹¹ comme en témoigne l'expérience pendant l'année 2016 à Picon. Or, pour ce faire, les idées ne doivent pas découler d'un sentiment de haine et de colère mais plutôt d'un désir d'améliorer la vie de la résidence et des autres locataires. Dans le cas des concertations à Busserine, les habitants subversifs étaient plutôt motivés par une frustration générale qui avait comme objectif de « polluer » les esprits et les propos du bailleur social. Ce type de participant constitue le frein le plus difficile à surmonter dans le cadre d'une concertation⁹² dès lors que l'ensemble des idées et propositions formulées pour faire part le bailleur social pour faire participer les locataires se voient automatiquement « pollués » sans que ces échanges puissent se dérouler.

⁹⁰ Sur ce type de propos subversifs nous pouvons citer l'exemple des revendications habitantes pendant le mois de mars 2016 à Picon. Les locataires se sont organisés pour manifester contre les travaux de Logirem jugés de très mauvaises qualités voire de « low cost ». Ces revendications habitantes ont eu comme résultat le blocage des chantiers à Picon pendant une semaine ainsi qu'une meilleure prise en compte des intérêts des habitants de la part du maître d'ouvrage pour ce qui concerne la gestion des travaux ainsi que le volet participatif dans le PRU.

⁹¹ Avec cette phrase nous voulons mettre en avant l'importance des mouvements spontanés tels que de manifestations habitantes ou encore des occupations du chantier par les locataires. Ces revendications subversives constituent un phénomène nécessaire dès lors qu'elles peuvent permettre de suspendre l'ordre établi tout en critiquant le cadre et les conditions de vie quotidiennes.

⁹² En effet, lorsqu'un participant manifeste une résistance au processus participatif, ce dernier à des difficultés à bien se dérouler. A la différence des autres freins de ces dispositifs, celui-ci ne peut pas être corrigé immédiatement et devra, pour ce faire, être résolu dans le temps en créant des relations de confiance et de coopération entre les différents partenaires.

CHAPITRE II. RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES CLES POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DANS LE CADRE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN

Après d'avoir montré les limites et freins de la participation et d'un de ces mécanismes, dans cette partie il sera question de proposer plusieurs principes et recommandations pour favoriser la mise en place de celle-ci et ces dispositifs dans le cadre d'un projet d'aménagement. Les éléments qui seront évoqués dans cette partie se divisent en deux catégories. D'une part, les principes et éléments clés issus des différents entretiens réalisés avec des habitants du quartier d'étude. Ces entretiens étaient constitués des questions ouvertes afin de laisser la possibilité aux enquêtés de répondre sans se voir influencer par des réponses prédéfinies. D'autre part, des recommandations et principes clés issus d'une réflexion personnelle en vue des expériences et du travail de terrain dans le quartier Picon-Busserine.

1. Les principes qui favorisent la participation : les éléments invoqués par les usagers des espaces concertés

1.1. Pour une logique « bottom-up » du choix des sujets de la participation

Pendant les différents entretiens, la première recommandation qui apparaît systématiquement de la part des habitants est celle de la nécessité d'améliorer le processus du choix des sujets qui seront soumis à concertation/ participation habitante. Comme déjà mentionné auparavant, un frein majeur de la participation renvoie au maintien de perceptions et de sensibilités des concepteurs au moment de la réflexion des dispositifs qui seront mis en place. Dans cette logique, le choix des questions, des sujets et des enjeux des démarches participatives est toujours effectué par l'institution ou l'entité qui organise la procédure. Les habitants ne sont jamais appelés à participer à la définition et au choix des sujets en amont de l'activité, alors qu'ils seront par la suite amenés à traiter ces éléments.

Cette première recommandation vise ainsi à permettre aux habitants de s'approprier directement du contenu ainsi que de la forme des processus de participation. Cette appropriation serait par ailleurs amélioratrice du processus en lui-même dès lors que les habitants se verraient identifier, *de facto*, par les sujets qui seraient traités et abordés pendant les rencontres. Impliquer les habitants dès l'élaboration et le choix des thématiques, en suivant une logique ascendante de la participation, s'avère un point de départ essentiel dans l'amélioration globale des processus participatifs. « Faire avec les habitants » ne se limite pas exclusivement à leurs proposer des espaces de dialogue et d'échange, mais plutôt à construire avec eux et à les associer dès la première réflexion sur le projet d'aménagement.

Partir des préoccupations des habitants pour arriver à la construction d'un dialogue collectif se révèle comme l'action rationnelle afin d'éviter les situations classiques identifiées par P. Aubert, à savoir, des dispositifs de participation au sein desquels « on demande à des gens qui rencontrent des difficultés économiques, de délinquance, d'échec de leurs enfants, de santé... de venir échanger des soirs de la semaine, assis comme à l'école face à des élus et techniciens sur des projets urbains pour lesquels les choix essentiels ont déjà été faits, dans le cadre desquels ils ne pourront rien faire concrètement (..) »⁹³.

Afin d'améliorer la participation, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, il est donc nécessaire d'intégrer tous les participants dès la conception même du processus participatif qui sera réalisé. En passant d'une logique descendante à une logique « bottom-up », la participation pourrait se voir renforcer dans ses mécanismes, dans son acceptation et dans son appropriation globale de la part de l'ensemble des participants.

1.2. La nécessité de pouvoir influencer les décisions finales

Pour les élus et les techniciens, faire participer les citoyens-habitants à des projets d'aménagements est un exercice risqué dès lors que les non formés et les non-experts sont amenés à affronter des problèmes dont ils n'ont aucune formation ou expérience. Comme mentionné auparavant, la figure de l'expert prédomine aujourd'hui dans les discours et les rencontres de participation avec les habitants d'un territoire. Donner la parole aux habitants constitue un danger et une remise en cause de cette figure qui se voit donc remplacer et substituée par l'avis et l'expérience des résidents. De ce constat, les habitants enquêtés avancent le fait que pour favoriser leur mobilisation, l'entité organisatrice doit nécessairement permettre à ces derniers d'avoir la capacité d'influer sur les décisions ou de changer le cours de choses avec lesquelles ils ne sont pas d'accord, sans pour autant privilégier automatiquement la parole des experts.

L'action de reconnaître le pouvoir d'agir et de décision des habitants renvoi par ailleurs à leur reconnaître des compétences et leur rôle d'expert vis-à-vis de leur vie et de leur quartier. Cette recommandation a été systématiquement exprimée par les habitants au moment des ateliers de concertation et des entretiens personnels. Pour ces derniers, le processus de concertation, et plus largement de toute la démarche participative dont bénéficie le quartier, ne peut pas se limiter à de simples instances de dialogue sans aucune prérogative pour les locataires. Dans ce sens, ils (les habitants) ne demandent pas l'attribution totale des compétences en vue de leurs expertises, mais plutôt d'assurer dans ces dispositifs le véritable partage de pouvoir et la prise en compte réelle de leurs demandes.

⁹³ AUBERT Pascal, « La démocratie participative, un échec plutôt rassurant », La tribune fonda- septembre 2012 - n°215, 43p. p4

La recommandation dont il est fait état dans le paragraphe antérieur implique deux conséquences majeures pour les processus de participation. D'une part, garantir que le projet d'aménagement est soumis aux exigences et aux souhaits des locataires en tant que maître d'usage. Nous entendons par maîtrise d'usage la capacité des habitants, citoyens et usagers de se situer au cœur du processus d'élaboration d'un projet afin de formuler et concrétiser leurs attentes, leurs rêves ou leurs refus. D'autre part, améliorer le taux de mobilisation des locataires au sein des instances de participation. Comme mentionné dans la partie I, les dispositifs de participation sont soumis à une contrainte majeure qui est celle de la faible participation des locataires.

Garantir aux habitants que leurs paroles et leurs points de vue sont respectés et considérés au moment de la décision finale déclencherait un sentiment de collaboration et de coopération parmi les locataires, qui se verraient donc plus motivés à participer et faire participer les autres résidents.

1.3. Des méthodes et des outils adaptés

La notion de participation, ainsi que la multitude des dispositifs dont elle dispose, se caractérisent par leur caractère multiforme qui varie en fonction des circonstances, des contextes, et des spécificités d'un territoire. Dans ce sens, en fonction du type de participants, des objectifs visés et des phases dans lesquelles le processus global se trouve, les outils et méthodes seront différents.

Bien que cette capacité d'adaptation constitue un avantage majeur, les processus de participation se limitent, pour la plupart, à des formes classiques et répétitives telles que la concertation ou la réunion publique. Alors que ces dispositifs constituent les canaux traditionnels pour faire participer des habitants à des processus de décision collectif, ils peuvent désormais être réducteurs et simplistes si aucune adaptabilité leur est associée.

La troisième recommandation avancée par les locataires du quartier gravite autour de cette question. Il s'agit de proposer et de garantir des outils et des méthodes de participation qui puissent s'adapter aux besoins des participants sans pour autant se limiter à un cadre institutionnel qu'il faut reproduire sans tenir en compte d'autres éléments de contexte. Cette proposition se révèle toute à fait pertinente dans le sens où les locataires revendiquent des espaces qui puissent répondre à leurs attentes sans être figés dans une méthodologie de travail fixe. Sur ce point, les locataires rejoignent la notion de « participation réussie »⁹⁴ présentée par L. Blondiaux, qui avance l'hypothèse selon laquelle le facteur fondamental pour aboutir à une participation pertinente est celui de jouer sur la complémentarité des dispositifs participatifs⁹⁵.

⁹⁴ BLONDIAUX, Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative. Le Seuil, 2017.

⁹⁵ Ibid.

De ce fait, la notion clé qui est revendiquée par les locataires est celle de complémentarité entre les dispositifs qui leurs sont proposés. Pendant les questionnaires de satisfaction, réalisés pour l'évaluation de processus de participation dans le PRU Picon-Busserine, les locataires nous ont communiqué leurs souhaits de voir additionner d'autres formes de dialogue et d'échange qui ne se limitent pas à la concertation ou à la réunion publique. Cette proposition doit être analysée et comprise en lien direct avec les deux revendications vues précédemment.

En effet, adaptation des méthodes et des outils est synonyme pour les locataires de pouvoir influencer sur la réflexion globale du processus et du déroulement des dispositifs de participation. Il s'agit ici d'une revendication locataire qui vise à redonner le pouvoir de décision aux habitants, dès l'élaboration des méthodes participatives, en collaboration avec les autres partenaires du projet. Au PRU Picon-Busserine, les locataires ont manifesté leurs satisfactions quant à de l'adaptabilité des dispositifs de participation, qui ont pris d'une part, les formes classiques de la concertation et des réunions publiques - en proposant une nouvelle méthodologie de travail collaboratif - , et d'autre part, des formes moins traditionnelles à l'image des permanences et des visites sur site avec les résidents.

1.4. La nécessité de construire un lien et un contact permanent

La participation au sens large ainsi que ses dispositifs, nécessitent l'établissement et la construction d'un lien de confiance et de collaboration permanent entre l'animateur de l'activité et son public. L'absence ou la remise en cause de ce lien constitue par ailleurs un frein quasi insurmontable des processus participatifs, impliquant une multitude de conséquences telles que la non mobilisation des locataires dans les instances participatives ou encore le sentiment de non-participation et l'influence à l'égard de la décision finale. Ce lien de confiance résulte d'un travail quotidien entre l'entité organisatrice des activités de participation et les locataires. Dans ce sens, il résulte d'un travail perpétuel qui s'étend pendant toute la durée du processus plutôt que des échanges limités dans le temps et dans l'espace.

C'est autour des notions de confiance et de « personne référente » que gravite la quatrième recommandation communiquée par les locataires. Les résidents enquêtés nous ont fait comprendre que s'il existe bien une multitude et un effort conséquent pour faire participer les habitants de la part du bailleur social Logirem, ce dernier a des difficultés à garantir un lien et un contact de proximité permanent. Les locataires invoquent le fait que pour (re)trouver des liens de coopération et de confiance, le bailleur doit garantir un contact qui ne se réduit guère à une rencontre ou une activité spécifique mais plutôt à une communication et un dialogue perpétuel tout le long du projet d'aménagement.

Cette recommandation renvoie par ailleurs à la nécessité d'un changement de posture professionnelle dans le cadre des dispositifs de participation entre locataire et bailleur, ou plus largement tout autre acteur institutionnel. Il ne s'agirait plus d'imaginer la fracture institutionnelle entre locataire et bailleur en tant que norme et habitude relationnelle prédominante, mais plutôt de favoriser des liens de coopération et de solidarité entre ces deux acteurs. Ce changement de posture (d'égal à égal) implique en l'occurrence une modification du lien et du dialogue entre les différentes parties.

De ce fait, l'habitant ne serait plus mobilisé ou contacté pour une activité et un sujet spécifique à un moment donné du projet d'aménagement, mais il serait impliqué et contacté tout le long de l'opération et pour toute sorte de questions ou de thématiques. Le bailleur serait donc perçu comme l'entité perpétuellement présente sur le terrain avec laquelle les locataires pourraient discuter et partager sans devoir atteindre des instances spécifiquement dédiées à ce propos. La participation ne se limite pas exclusivement à un dispositif concret, mais elle résulte d'une collaboration mutuelle et quotidienne entre les différents participants.

Comme le souligne J.F Bernoux à propos de la notion de participation, « c'est donc apporter une posture d'accueil, d'écoute, d'aide à l'expression et à la compréhension des situations, de soutien à la mise en œuvre de projets. Posture qui permet aux individus de prendre leur place et de devenir acteurs »⁹⁶. Le lien de confiance n'est pas facile à construire. Il résulte d'un travail d'accueil et de contact relationnel importants qui doivent être définis, détaillés et continus au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

2. Les principes qui favorisent la participation : une proposition personnelle pour la participation et ses dispositifs

2.1. Comprendre la participation non comme un outil mais comme une démarche globale pour atteindre « le pouvoir d'agir »

La notion d'empowerment, au même titre que celle de participation, connaît aujourd'hui une montée en puissance dans le discours politique ainsi que dans les projets d'aménagement. Ce phénomène est générateur d'une utilisation intensive, voire irraisonnée, du terme, lequel, bien que recouvrant une vaste quantité de réalités, doit être précisé et utilisé avec prudence. Qu'entendons-nous alors par cette notion? L'empowerment peut être défini comme « the process of increasing personal, interpersonal, or political power so that individuals, families, and community can take action to improve their

⁹⁶ BERNOUX, Jean-François. Mettre en œuvre le développement social territorial: méthodologie, outils, pratiques. Dunod, 2002.

situations»⁹⁷⁹⁸, ou encore comme « the means by which individuals, groups and/or communities become able to take control of their circumstances and achieve their own goals, thereby being able to work towards helping themselves and others to maximize the quality of their lives»⁹⁹¹⁰⁰.

Cette notion – ou celle de pouvoir d’agir en suivant la terminologie proposée par Y. Le Bossé en 2001 - représente alors le développement du pouvoir des individus ou des groupes en vue d’améliorer leur condition. Il s’agit ainsi « d’un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d’action, de s’émanciper. Elle (la notion) articule ainsi deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d’apprentissage pour y accéder »¹⁰¹.

Afin d’améliorer les processus de participation, la première recommandation personnelle avancée dans ce mémoire est celle de considérer la participation, non comme une notion se réduisant à des outils spécifiques à destination des habitants, mais plutôt comme une démarche globale qui envisage comme résultat final la conscientisation, et l’émancipation citoyenne.

Dans ce sens, il s’agirait d’envisager, à travers cette notion, la remise en cause de la suprématie du point de vue des intervenants, publics ou privés, sur celui des personnes ou des collectifs confrontés à des difficultés et de dénoncer la pratique consistant à réfléchir et agir à leur place sans leur attribuer un véritable pouvoir de décision. Ces deux volets de la notion de pouvoir d’agir se traduisent en deux processus spécifiques, à savoir, l’autonomisation des individus d’une part, et les actions leurs permettant d’influencer le processus décisionnel d’autre part. C’est la combinaison de ces deux processus dans une relation dialectique qui permettra de faire évoluer la notion de participation, ainsi que les rapports de pouvoirs et de domination dont elle est génératrice.

Pour ce qui concerne le premier processus, l’autonomisation se réfère au fait qu’avant de penser à des formes de structuration de la participation en tant que groupe pour mener une action, il est nécessaire de réfléchir en amont à l’échelon initial, à savoir, l’individu. De ce fait, l’échec des mobilisations collectives ne résulterait pas nécessairement du manque de moyens matériels mobilisés à cette fin, mais plutôt avant tout de l’inexistence chez l’individu de la volonté d’agir. Cette inactivité peut retrouver plusieurs éléments d’explication dont ceux proposés par Y. Le Bossé, à savoir, la victimisation, la stigmatisation et l’infantilisation. En effet, selon l’auteur, «les tendances à la double victimisation (par exemple, blâmer les personnes pour les difficultés qu’elles éprouvent) ; à l’infantilisation (par exemple, traiter les personnes comme si elles étaient dépourvues de compétences)

⁹⁷ DUBOIS, Brenda L. et MILEY, Karla Krogsrud. Social work: An empowering profession. Pearson Higher Ed, 2013.

⁹⁸ « Le processus d'accroissement du pouvoir personnel, interpersonnel ou politique afin que les individus, les familles et la communauté puissent prendre des mesures pour améliorer leur situation », traduction personnelle.

⁹⁹ ADAMS, Robert. Social work and empowerment. Palgrave Macmillan, 2003.

¹⁰⁰ « Les moyens par lesquels les individus, les groupes et / ou les communautés deviennent capables de prendre le contrôle de leur situation et d'atteindre leurs propres objectifs, afin de pouvoir s'efforcer d'aider eux-mêmes et les autres à maximiser la qualité de leur vie », traduction personnelle.

¹⁰¹ BACQUÉ, Marie-Hélène. Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis. Géographie, économie, société, 2006, vol. 8, no 1, p. 107-124.

et à la stigmatisation (assimiler la totalité des personnes à ce qu'elles vivent, par exemple femme battue ou assisté social) sont aujourd'hui bien connues pour leur effet iatrogène sur la population »¹⁰². L'assimilation de ces populations à ce type de situations viendrait donc les empêcher, ou au moins les limiter, à participer dans des instances délibératives.

Le processus d'autonomisation constitue ainsi la première étape d'un processus de « pouvoir d'agir » dès lors que, comme l'explique R. Adams « before moving into empowering groups, communities and organizations, it is necessary to develop a practice which empowers individuals (...) »¹⁰³¹⁰⁴.

De ce travail sur l'individu et la construction de son pouvoir d'agir résulte la nécessité d'adaptation des processus de participation actuels caractérisés plutôt par la reproduction des rapports de domination et des logiques ascendantes du pouvoir. Dans ce sens, la participation, ainsi que l'ensemble de ses dispositifs dans le cadre d'un projet urbain, n'auraient plus comme objectifs la construction du lien social, la lutte contre l'exclusion et la réduction des inégalités socio-économiques - ces critères relevant alors de la sphère politique et du clientélisme - mais plutôt la constitution des individus en tant qu'acteurs de la société civile ayant le droit et les compétences à impacter les processus décisionnels qui vont les affecter directement ou indirectement. L'autonomisation ne résultera donc pas d'un accompagnement ponctuel sur des sujets spécifiques traités par les habitants mais de la construction collective de savoir et des interactions à travers lesquelles les enjeux et les conséquences de leurs choix puissent leur être présentés.

Pour ce qui concerne le deuxième processus sur la capacité des habitants à influencer et à participer aux processus décisionnels, nous rejoignons l'hypothèse de T. Kirszbaum selon laquelle les habitants doivent toujours être « reconnus comme des sujets collectifs de l'action et pas uniquement comme les objets individuels d'une sollicitude ambiguë »¹⁰⁵. Dans ce sens, les habitants-citoyens ne constituent plus une ressource ponctuelle avec laquelle les techniciens et professionnels doivent collaborer, mais deviennent plutôt des acteurs à part entière qui s'impliquent collectivement dès le début à la fin du processus décisionnel. Il s'agirait donc d'imaginer le pouvoir de décision non pas comme une unité fixe et invariante, qui ne peut pas être partagée ou attribuée aux habitants, mais plutôt comme une unité indéterminée ne servant pas à prendre le pouvoir des autres mais plus à s'y ajouter. A propos de ce sujet nous avons déjà mentionné l'importance d'une approche « bottom-up » de la participation vis-à-vis du choix des sujets qui seront traités dans le cadre d'un mécanisme de participation. Cependant, nos intentions vont au-delà de cette recommandation initiale et vise plutôt à proposer des instances

¹⁰² LE BOSSÉ, Yann. De l'«habilitation» au «pouvoir d'agir»: vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment1. Nouvelles pratiques sociales, 2003, vol. 16, no 2, p. 30-51.

¹⁰³ Ibid., p. 41

¹⁰⁴ « Avant d'arriver au pouvoir d'agir dans des groupes, des communautés et des organisations, il est nécessaire de développer une pratique qui permet de donner ce pouvoir aux individus », traduction personnelle.

¹⁰⁵ KIRSZBAUM, Thomas. Pourquoi la France résiste à l'empowerment. Urbanisme (Paris), 2011, p. 74-76.

participatives imaginées et animées par les habitants eux-mêmes, sans la nécessité de l'intervention d'un tiers.

La notion de pouvoir d'agir ambitionne un niveau de participation qui n'est pas encore atteint dans les processus participatifs français. Bien que ce retard - nous pensons notamment à d'autres expérimentations étrangères de la participation telles qu'aux Etats-Unis ou encore en Amérique Latine - provoque des conséquences importantes vis-à-vis de la notion de participation, il constitue par ailleurs une opportunité, tant pour les pouvoirs publics que pour les autorités privées, d'intégrer des nouvelles approches et logiques pour faire participer les populations. Donner du pouvoir aux habitants pour qu'ils puissent devenir partie intégrante du processus décisionnel constitue le pilier sans lequel toute tentative de participation ne pourra jamais dépasser le stade réducteur de la consultation et de l'information.

Il résulte de cette première recommandation l'idée d'envisager la participation, non pas comme une notion floue et ambiguë dont les objectifs varient en fonction des territoires, mais plutôt comme le premier pas vers la construction des citoyens plus informés et émancipés qui puissent prendre leur place dans les instances délibératives qui leurs sont proposés perpétuellement. Dans ce sens, cette conscientisation ne se réduit pas exclusivement à « donner la parole » aux habitants-citoyens, mais plus à construire un débat perpétuel qui puisse favoriser la construction d'un savoir-faire individuel - pour ce qui concerne la question de l'intérêt porté à ces sujets - ainsi que collectif - pour ce qui concerne l'amélioration d'un processus de participation ou d'un projet d'aménagement. C'est à travers cette émancipation individuelle et collective que nous retrouvons la revendication du « droit à la ville » imaginé par H. Lefebvre. Bien que cet auteur envisage l'utilisation de ce droit dans des propos plus radicaux de lutte contre le système néolibéral, il n'en résulte pas moins qu'il constitue un concept revendicatif qui s'attache à imaginer l'individu comme acteur indispensable du processus décisionnel dans la sphère tant politique qu'urbanistique. En faisant de l'individu un acteur à part entière du processus de réflexion et de décision, des nouveaux processus pour construire la ville peuvent être imaginés. Cette volonté de repenser la participation des habitants-citoyens à la fabrication de la ville, ou d'un espace de celle-ci, traduit une volonté plus générale de parvenir à une nouvelle civilisation, capable de s'appropriier et de transformer l'espace urbain ainsi que les relations et les rapports de domination qui subsistent aujourd'hui.

2.2. La nécessité d'une complémentarité des dispositifs participatifs

La déclinaison de la participation est très différente selon les objets et les moments auxquels cette méthode d'action s'applique. Sur ce point, nous avons constaté l'hétérogénéité de ces dispositifs en termes de formes, de moyens et de thématiques traitées, que ce soit à l'image de la participation pour l'aménagement d'un espace vert au cœur d'une résidence, ou encore à l'image de la participation pour l'aménagement des espaces extérieurs et des pieds d'immeuble d'un bâtiment. Malgré la diversité et la multitude de ces formes, la participation peine à aller au-delà de ces manifestations les plus classiques : l'information et la concertation. De ce constat nous avançons une deuxième recommandation pour la participation, à savoir, la nécessité de faire jouer la complémentarité des dispositifs, sans hésiter à innover ou à adapter ces dispositifs¹⁰⁶.

Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, les autorités responsables d'organiser ou de commander les dispositifs et les temps de participation avec les locataires-habitants se limitent pour la plupart du temps à mobiliser telle ou telle démarche en fonction des spécificités et des objectifs recherchés par le mécanisme. Cette « autolimitation », bien qu'elle puisse être considérée comme une contrainte technique en vue de la complexité de faire participer les résidents à un mécanisme, constitue par ailleurs un frein qui doit impérativement être corrigé.

La richesse de la participation, et plus spécifiquement de ces mécanismes, réside dans son caractère multiforme et adaptable. Bien qu'elle puisse prendre plusieurs formes, les pratiques participatives en France se cantonnent le plus souvent – en sachant qu'il existe des expériences de qualité – à des dispositifs classiques qui sont soit dépassés, soit inadaptés aux exigences de la société civile contemporaine. Il résulte de ce postulat que pour améliorer l'opérationnalité, la mobilisation, et l'appropriation de ces dispositifs de la part des habitants-citoyens, il s'avère nécessaire de penser à la complémentarité plutôt qu'à la mise en concurrence des démarches participatives. Sur ce point nous rejoignons les propos avancés par A. Fung qui considère qu'« il n'y a pas de forme emblématique de participation publique dans la gouvernance démocratique moderne ; les modes contemporains de participation sont et doivent être multiples »¹⁰⁷.

La recommandation dont il est fait état dans ce paragraphe doit être comprise et analysée avec une des limites mentionnées antérieurement dans ce travail vis-à-vis du mécanisme de concertation, à savoir, l'incompatibilité qui peut exister dans la mise en place d'un dispositif entre le volet théorie et le volet pratique. En effet, la réflexion en amont d'un dispositif et d'une méthodologie de travail peut représenter un risque pour la notion de participation dans le sens où aucune marge de manœuvre est laissée au mécanisme choisi. De ce fait, l'animateur du dispositif sera attaché à un cadre définitif sans

¹⁰⁶ BLONDIAUX, Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative. Le Seuil, 2017.

¹⁰⁷ FUNG, Archon. Varieties of participation in complex governance. Public administration review, 2006, vol. 66, no s1, p. 66-75.

pour autant considérer l'avantage d'utiliser plusieurs mécanismes complémentaires, que ce soit dès le début des rencontres ou encore au fur et à mesure de leur déroulement. Dans ce sens, le phénomène «d'autolimitation », mentionné précédemment, résulte d'une volonté propre de la part des animateurs et des organisateurs des dispositifs, qui considèrent alors avoir accompli leurs fonctions en tant que médiateur et/ou commanditaire du processus participatif.

Pour illustrer cette idée, prenons les ateliers de concertations organisées pour le programme de résidentialisation à la Busserine. Pour ces rencontres, une méthodologie et un dispositif spécifiques ont été imaginés pour participer avec les locataires. Malgré la proposition d'une méthodologie nouvelle et différente dans le quartier, nous n'avons pas réussi à faire participer et à réveiller l'intérêt des habitants. Alors que les limites de ce « cadre de travail » ont été soulevées dès la première concertation avec les résidents, aucune modification ou appel à des dispositifs supplémentaires a été réalisée. De ce fait, pendant toutes les concertations nous avons réutilisé la même procédure, en sachant que celle-ci n'avait pas réussi à mobiliser le public en vue de son inadaptation avec le nombre et le niveau de conscientisation des habitants.

La définition et la mise en œuvre d'un cadre de travail s'avèrent être un impératif pour la réussite de toute activité d'animation avec le public. Or, cette réflexion en amont ne doit pas en l'occurrence constituer un empêchement pour le développement et l'appel à l'usage d'autres dispositifs et d'autres manières de faire participer. Repenser et innover les formes classiques de la participation - avec des formes inconnues ou peu développées en France telles que le budget participatif ou encore les jurys citoyens - apparaissent donc comme des fondamentaux dans la recherche des dispositifs plus adaptés, capables de répondre aux multiples exigences de la participation.

CONCLUSION

L'analyse des limites associées à la notion de participation ou à l'un de ces dispositifs constitue à notre sens un travail nécessaire en vue de l'amélioration des processus participatifs. Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail de mémoire, cette notion n'est pas parfaite et se voit en l'occurrence confrontée à une multitude de difficultés et des freins qui font de son opérationnalité une affaire compliquée et difficile. Que ce soit à l'image des problèmes liés aux dispositifs dont elle dispose - en tant qu'impensé procédural - ou encore vis-à-vis des rapports de domination qu'elle ne réussit pas à modifier et qui caractérisent notre société contemporaine - le défaut d'inclusion et les rapports asymétriques entre expert et connaissance profane - la participation constitue à notre sens une notion incomplète qui nécessite encore d'un travail approfondie de réflexion et de mise en œuvre opérationnelle. Bien qu'elle soit indispensable dans le cadre d'un projet urbain, et plus largement à l'égard des politiques publiques, la notion de participation doit être avancée avec prudence et précaution. Alors que pour certains celle-ci constitue la condition *sine qua non* de la réussite d'une opération, pour d'autres elle s'affirme comme un outil de contrôle et de manipulation visant exclusivement à « la mise en acceptation » de celui-ci (cf. **opération Picon-Busserine**).

L'étude opérationnelle de la notion de participation et de l'un de ces dispositifs sur un projet de renouvellement urbain nous a montré que la participation peut faire l'objet d'une instrumentalisation de la part des autorités publiques et privées, les premiers fixant le cadre des processus participatifs, les deuxièmes organisant et commandant ces processus sur un territoire bénéficiant d'un PRU. Dans ce sens, la notion de participation, ainsi que les mécanismes à sa disposition, constitueraient des instruments stratégiques afin de valider un projet et faciliter sa réceptivité de la part des habitants-locataires. Faire participer les habitants ne résulterait pas d'une volonté sociale de la part de ces acteurs à mobiliser, émanciper et conscientiser les résidents d'un espace, mais plutôt d'une volonté de « mise en scène » des processus participatifs, faute de quoi une opération d'aménagement pourrait se faire critiquer. Bien que cette affirmation ne puisse pas être généralisée en raison de la spécificité de chaque processus participatif, nous pouvons malgré tout, considérer qu'il existe une véritable volonté de la part des autorités à faire de la participation un critère incontournable des opérations d'aménagements.

Pour autant, il existe une différence fondamentale entre faire de la participation un critère incontournable, et considérer la participation par elle-même comme un processus nécessaire et immanquable. En effet, dans le premier cas de figure la mise en place de la participation, et des dispositifs dont elle se compose, ne résultent que d'une obligation réglementaire et morale qui se limite au registre informatif et qui a comme objectif principal de manipuler, sans consulter, la parole habitante. *A contrario*, dans le deuxième cas de figure, la participation est synonyme de

conscientisation en tant qu'outil nécessaire pour la construction d'une réflexion collective, en opposant les points de vue et en intégrant, dès la phase d'élaboration de la démarche, l'expertise habitante.

Ces deux situations doivent être différenciées dès lors que l'ampleur et les objectifs de la notion de participation ne seraient pas les mêmes sur un territoire. S'il est vrai que l'étude des processus participatifs - réalisés par un bailleur social en collaboration à d'autres partenaires - dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ne suffit pas à extrapoler notre conclusion, elle nous permet en l'occurrence d'identifier les significations de ces processus. Dans ce sens, ce travail a le mérite de présenter une analyse critique vis-à-vis d'un concept dont les limites sont généralement oubliées ou mises à l'écart et dont l'étude s'avère nécessaire afin de mieux comprendre la raison d'être d'un processus participatif dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

Il est évident que la participation ne se réduit pas exclusivement à un usage stratégique de la part des autorités dans le seul objectif de légitimer un projet d'aménagement sur un territoire donné. Or, il s'avère que cet usage constitue une possibilité, voire même une réalité dans certains cas de figures, dont les conséquences sont nombreuses pour les habitants. La montée en puissance de la participation et notamment de ces dispositifs opérationnels ne doit pas être attachée systématiquement à un phénomène de démocratisation de la sphère décisionnelle. Bien qu'aujourd'hui nous assistions à une généralisation de ces démarches, il est nécessaire de faire prévaloir une approche critique, capable d'en déduire les raisons et les significations de ce phénomène.

Ce travail de mémoire révèle ainsi que l'hypothèse initiale qui était : «le fait qu'aujourd'hui, la notion de participation et les dispositifs qu'elle met à disposition, constituent des instruments stratégiques pour les acteurs publics ou privées, la participation ayant devenue un critère fondamental de réussite pour les opérations de renouvellement urbain, plutôt que des véritables outils démocratiques qui visent à attribuer le pouvoir de décision aux habitants » n'est que partiellement validée. Validée dès lors que nous avons pu constater que malgré la mobilisation de plusieurs moyens pour faire participer les habitants-locataires, ces derniers ne sont jamais intégrés entièrement aux processus qui leurs sont proposés. Validée partiellement dès lors qu'il existe des processus participatifs qui ont fait preuve d'un partage et d'une redistribution du pouvoir entre les participants malgré une multitude de freins.

De ce constat partagé, nous pouvons considérer que la participation demeure aujourd'hui une notion ambiguë dont ses objectifs dépendront largement d'une multitude d'autres facteurs tels que le niveau de conscientisation des participants ou encore la volonté de l'organisateur de l'activité. Si notre hypothèse n'est que partiellement validée, nous constatons quand même qu'il existe un risque majeur dans l'utilisation abusive du terme de participation. Nous militons alors pour une approche critique de cette notion qui devra par la suite être clarifiée afin d'en apercevoir et comprendre l'étendue et les propos dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, Robert. Social work and empowerment. Palgrave Macmillan, 2003.
- ARNSTEIN, Sherry. Une échelle de la participation citoyenne. Journal of the American Planning Association, 1969, vol. 35, no 4, p. 216-224.
- AUBERT Pascal, « La démocratie participative, un échec plutôt rassurant », La tribune fonda septembre 2012 - n°215, 43p. p4
- BACQUÉ, Marie-Hélène. Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis. Géographie, économie, société, 2006, vol. 8, no 1, p. 107-124.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et GAUTHIER, Mario. Participation, urbanisme et études urbaines. Participations, 2011, no 1, p. 36-66.
- BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri, et SINTOMER, Yves. Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique? In : Gestion de proximité et démocratie participative. La Découverte, 2005. p. 9-46.
- BARRET, Philippe et BEURET, J. E. Guide pratique du dialogue territorial. Concertation et médiation pour, 2003.
- BERNOUX, Jean-François. Mettre en œuvre le développement social territorial: méthodologie, outils, pratiques. Dunod, 2002.
- BIRCK, Jean-Nicolas. Le défaut d'inclusion interne des dispositifs participatifs. Vers l'émergence d'une nouvelle élite citoyenne, 2011.
- BONNARD, Y. Enjeux et limites de la concertation en aménagement du territoire. Les cahiers du développement durable urbain, URBIA, 2006, p. 3-2006.
- BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves. L'impératif délibératif. Politix, 2002, no 1, p. 17-35.
- BLONDIAUX, Loïc. Démocratie délibérative et démocratie participative: une lecture critique. Démocratie participative et gestion de proximité, 2004.
- BLONDIAUX, Loïc. L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes. In : Gestion de proximité et démocratie participative. La découverte, 2005. p. 119-137.
- BLONDIAUX, Loïc. Prendre au sérieux l'idéal délibératif: un programme de recherche. Revue suisse de science politique, 2004, vol. 10, no 4, p. 158-169.

BLONDIAUX, Loïc. Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative. Le Seuil, 2017.

CARTON, Luc. « «P», comme participation ou comme perversion ? », Les cahiers du Pavé, n°2, janvier et février, pp 13-17, 2008.

CHESS, C. Evaluating environmental public participation: methodological questions, Journal of environmental planning and management, vol 43, n°6, p. 769-784, 2000.

DASÍ, Joaquín Farinós. Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable: à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace. L'Information géographique, 2009, vol. 73, no 2, p. 89-111.

DUBET, F. Le déclin de l'institution, Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002.

DUBOIS, Brenda L. et MILEY, Karla Krogsrud. Social work: An empowering profession. Pearson Higher Ed, 2013.

FREIRE, Paulo. La pédagogie des opprimés. F. Maspero, 1980.

FREIRE, Paulo. Cultural action and conscientization. Harvard Educational Review, 1970, vol. 40, no 3, p. 452-477.

FRIEDMANN, John. Planning in the public domain: From knowledge to action. Princeton University Press, 1987.

FUNG, Archon. Varieties of participation in complex governance. Public administration review, 2006, vol. 66, no s1, p. 66-75.

GAUDIN, Jean-Pierre. La démocratie participative. Informations sociales, 2010, no 2, p. 42-48.

GENDRON, Corinne, YATES, Stéphanie, et MOTULSKY, Bernard. L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement: Légimité et défis du pouvoir exécutif. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2016, vol. 16, no 1.

GEORGAKAKIS, Didier. La nouvelle gouvernance européenne: genèses et usages politiques d'un livre blanc. PU Strasbourg, 2008.

GONTCHAROFF, Georges, et al. Le renouveau des comités de quartier. Centre Universitaire de Recherches administratives politiques de Picardie (CURAPP) & Centre de Recherches administratives politiques et sociales de Lille (CRAPS) (orgs.). La Démocratie Locale–Représentation, Participation et Espace Public. Paris: Presses Universitaires de France, 1999, p. 305-327.

GONTCHAROFF, Serge. Une nouvelle politique de la ville. Analyse critique de la loi du 1^{er} août 2003, Paris : ADELS, 2005, p. 542

HAMEL, Pierre. Les pratiques planificatrices dans le contexte actuel: comment interpréter l'appel à la participation? *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, 1986, no 15, p. 65-76.

HARVEY, David et LE ROY, Cyril. Le capitalisme contre le droit à la ville: Néolibéralisme, urbanisation, résistances. Amsterdam, 2011.

JOUFFRAY, Claire. Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir et démarche d'action conscientisante: un lien qui réfère au développement durable.

KIRSZBAUM, Thomas. Pourquoi la France résiste à l'empowerment. *Urbanisme (Paris)*, 2011, p. 74-76.

LE BOSSÉ, Yann. De l'«habilitation» au «pouvoir d'agir»: vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment¹. *Nouvelles pratiques sociales*, 2003, vol. 16, no 2, p. 30-51.

LEFEBVRE, Henri. La production de l'espace, Paris. *Anthropos*, 1974, vol. 420.

LEFEBVRE, Rémi. Les élus: des acteurs peu dialogiques du débat public. In : *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*. La Découverte, 2007. p. 207-218.

LEFEBVRE, Rémi et NONJON, Magali. La démocratie locale en France: ressorts et usages. *Sciences de la société*, 2003, no 60, p. 8-28.

LUYET, Vincent. Bases méthodologiques de la participation lors de projets ayant des impacts sur le paysage. 2005.

MANSBRIDGE, Jane. On the idea that participation makes better citizens. *Citizen competence and democratic institutions*, 1999, p. 291-325.

NOYER, Jacques et RAOUL, Bruno. Concertation et «figures de l'habitant» dans le discours des projets de renouvellement urbain. *Études de communication. Langages, information, médiations*, 2008, no 31, p. 111-130.

PELEGRIN-GENEL, E. Une autre ville sinon rien. 2012.

PORTEILLA, Raphaël. Redonner sens à la participation : une prise de conscience des limites actuelles, Éditions universitaires de Dijon, collections Sociétés, Dijon, 2009, p. 153.

TERRIBILINI, Serge. Fédéralisme, territoires et inégalités sociales. Editions Le Harmattan, 2001.

THOMPSON, John. De l'expérimentation à une pratique renouvelée. Concertation citoyenne en urbanisme, éditions ADELS, Paris, 2010, p. 16.

THOUZARD, H. Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique. [Consultation, dialogue, negotiation. A short theoretical note.]. Négociations, 2006, vol. 1, no 5, p. 67-74.

VIEILLE-MARCHISET Gilles. La Politique de la Ville : les enjeux d'une action publique conjointe, revue ¿ Interrogations ?, N°4. Formes et figures de la précarité, juin 2007.

WUHL, Simon. La démocratie participative en France: rep res historiques. 2008.

Etudes, enquêtes :

AGAM - Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise – enquête sociale de l'occupation du parc de Picon-Busserine sous une commande du bailleur social Logirem.

Commissariat général à l'égalité des territoires. Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2016. Baudelaire, France, 2017

Données interne de l'entreprise sociale pour l'habitat Logirem, Direction Maîtrise d'Ouvrage, enquête réalisée en 2006.

Site internet du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV) : www.ville.gouv.fr

ANNEXES

Annexe n°1 : Localisation du quartier Picon-Busserine dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille

Annexe n°2 : Plans de la répartition des bâtiments L/M/Q/J à Busserine et E/D/F/B/G à Picon

Annexe n°3 : Localisation de la pelouse à Picon

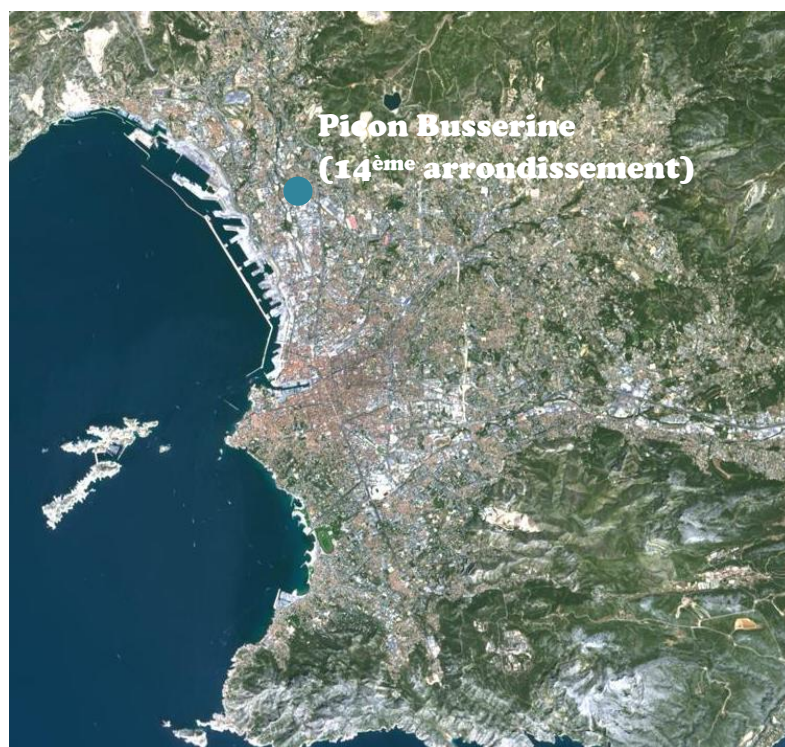
Annexe n°4 : Questionnaire de satisfaction auprès des habitants de Busserine

Annexe n°4(bis) : Résultats des questionnaires de satisfaction

Annexe n°5 : Guide d'entretien pour les habitants

Annexe n°6 : Photos des rencontres habitantes

Localisation du quartier Picon-Busserine à Marseille



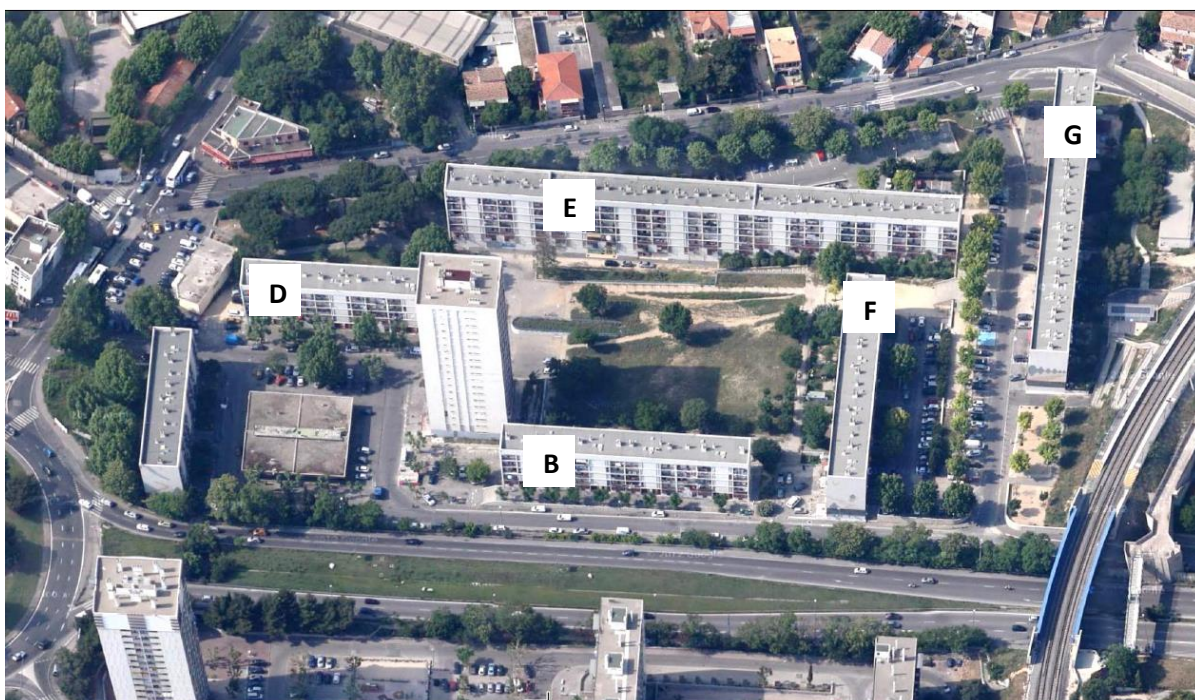
Auteur : P. Giraud
Source : Géo portail, 2017

Zoom du quartier d'étude



Auteur : P. Giraud
Source : Géo portail, 2017

Plan de la répartition des bâtiments à Picon



Auteur : P. Giraud
Source : Géo portail, 2016

Plan de la répartition des bâtiments à Busserine



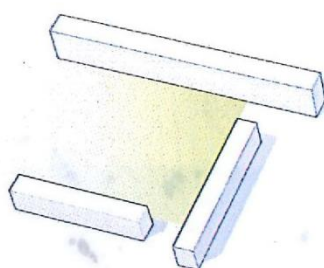
Auteur : P. Giraud
Source : Géo portail, 2015

Localisation de la « pelouse » à Picon

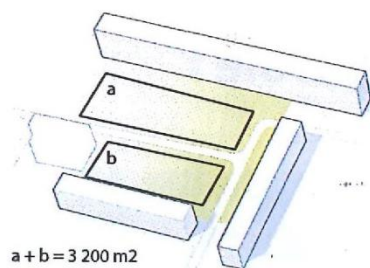


Auteur : P. Giraud
Source : Géo portail, 2017

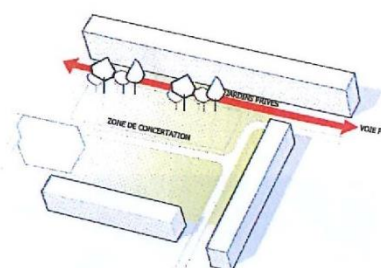
Le devenir de la pelouse Picon avec le PRU



La pelouse avant le projet de renouvellement urbain.



Les voies nouvelles + la construction de 27 logements sociaux par Logirem.



La résidentialisation du bâtiment E et l'accès pompier à créer

Auteur : Colline'Incitta
Source : DMO Logirem, 2017

Questionnaire de satisfaction

LOGIREM vous invite à compléter ce questionnaire vous permettant de participer à l'évolution des futurs moments d'échanges

1) Quelle note globale sur 10 attribueriez-vous aux rencontres ?

(0 étant la note la plus basse et 10 la plus élevée)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

2) Qu'est ce qui a motivé votre venue aux rencontres ? (Classez par ordre d'importance vos 3 motivations principales)

Motivations	N°
Apprendre, comprendre	
Echanger	
Témoigner, apporter votre expérience	
Critiquer, donner votre avis	
Autre(s) (précisez).....	

3) Est-ce que les rencontres ont répondu à ce que vous recherchiez en venant ?

☐ Oui tout à fait ☐ Oui plutôt ☐ Non plutôt pas ☐ Non pas du tout

4) Quel est votre degré de satisfaction concernant les activités auxquelles vous avez participé :

	Très Satisfait(e)	Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas satisfait(e) du tout
Réunion d'information habitante du 23/05				
Atelier de concertation « <i>Débat participatif</i> » sur les espaces extérieurs ; les espaces communs et les déplacements et la mobilité				
Réunion de synthèse (bâtiment Q/M/L) du 27/06				

5) Quel est votre degré de satisfaction concernant :

	Très Satisfait(e)	Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas satisfait(e) du tout
L'écoute et l'échange entre participants				
La possibilité de vous exprimer				
La méthode proposée afin de faire participer les habitants aux réflexions quant à l'avenir du quartier				
Les sujets traités pendant les animations				
Le temps pour l'expression				

6) Quel est votre degré de satisfaction concernant :

	Très Satisfait(e)	Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Pas satisfait(e) du tout
L'accueil général				
La qualité de l'atelier et des animations				
Le lieu des rencontres et ses aménagements				
La transparence et la qualité des informations données				

7) Qu'est-ce que les rencontres vous ont apportées ?

	Oui tout à fait	Oui plutôt	Non plutôt pas	Pas du tout
Une meilleure connaissance des travaux dans votre quartier				
Un sentiment de moins isolement				
Un sentiment de participation avec le maître d'ouvrage				
Le désir de participer davantage à la vie de la cité				

8) Avez-vous eu le sentiment (1 réponse pas ligne)

• **D'abord pu vous exprimer ?**

☐ Oui tout à fait

☐ Oui plutôt

☐ Non plutôt pas

☐ Non pas du tout

Si non, pourquoi ?.....

• **Que tous les points de vue ont pu s'exprimer au cours de la concertation ?**

☐ Oui tout à fait

☐ Oui plutôt

☐ Non plutôt pas

☐ Non pas du tout

Si non, pourquoi ?.....

- **Que le maître d'ouvrage (LOGIREM) a été à l'écoute des questions et des avis ?**

☐ Oui tout à fait

☐ Oui plutôt

☐ Non plutôt pas

☐ Non pas du tout

Si non, pourquoi ?.....

9) Quels seraient, selon vous, les points à améliorer en termes d'information et de concertation ?

.....
.....
.....
.....
.....

Vous êtes ?

☐ Femme

☐ Homme

Age :.....

Où habitez-vous ?

☐ Bâtiment

☐ Bâtiment

☐ Bâtiment

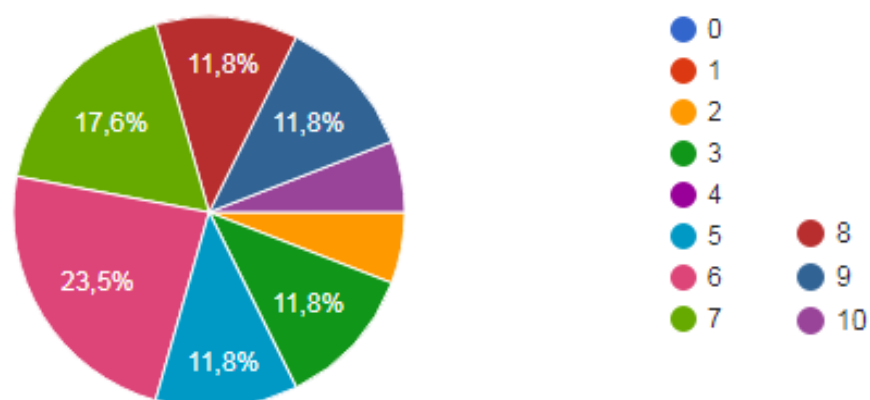
L

M

Q

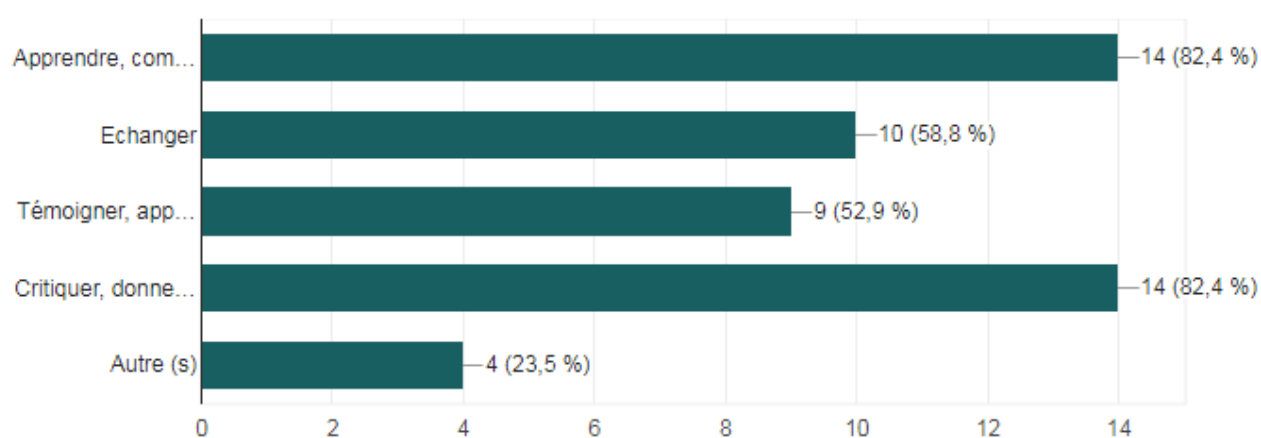
1. Quelle note globale sur 10 attribueriez vous aux rencontres?

17 réponses



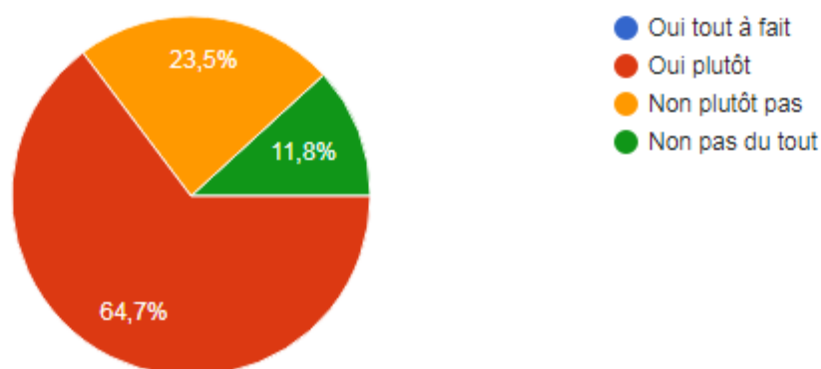
2. Qu'est ce qui a motivé votre venue aux rencontres?

17 réponses

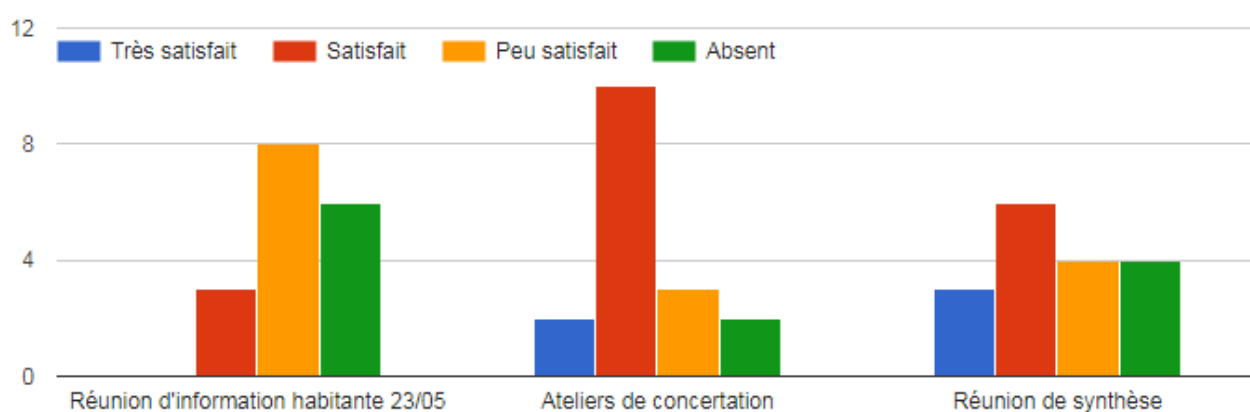


3.Est ce que les rencontres ont répondu à ce que vous recherchiez en venant?

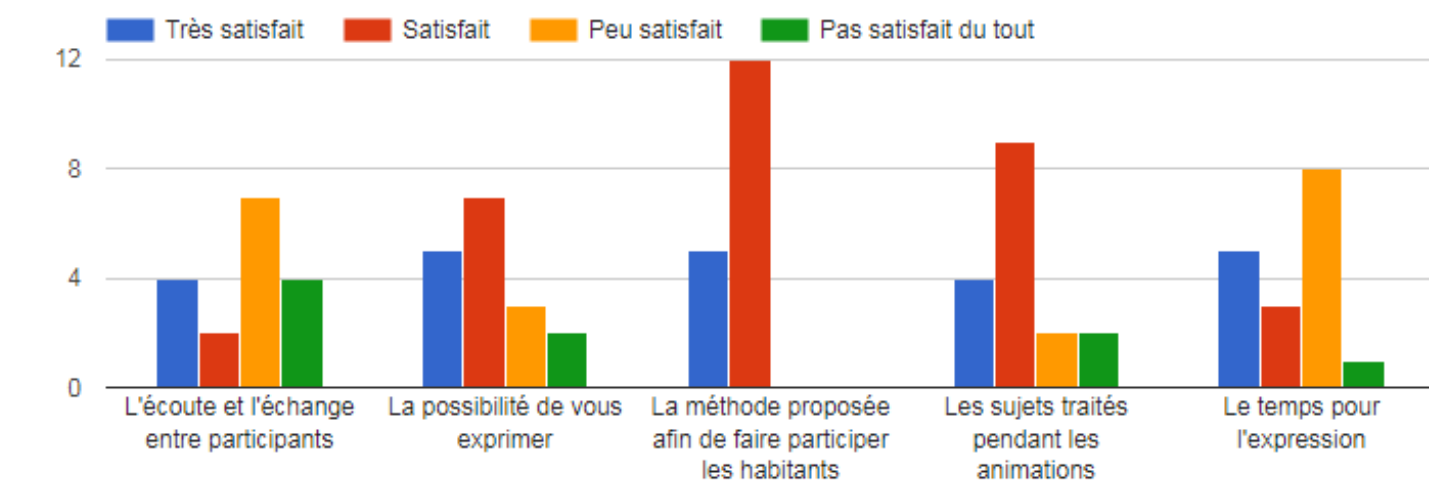
17 réponses



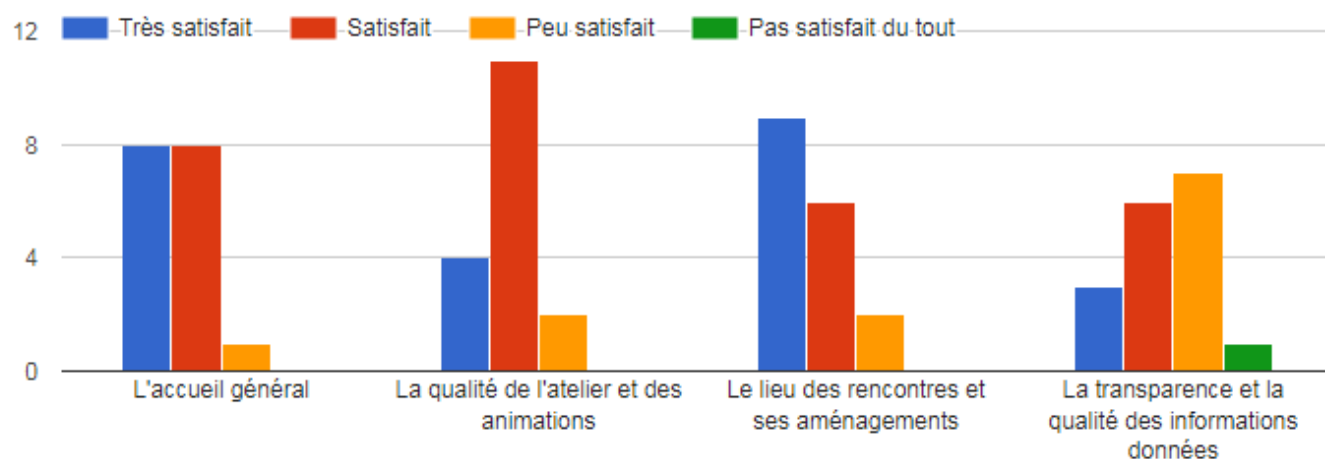
4.Quel est votre degré de satisfaction concernant les activités auxquelles vous avez participé?



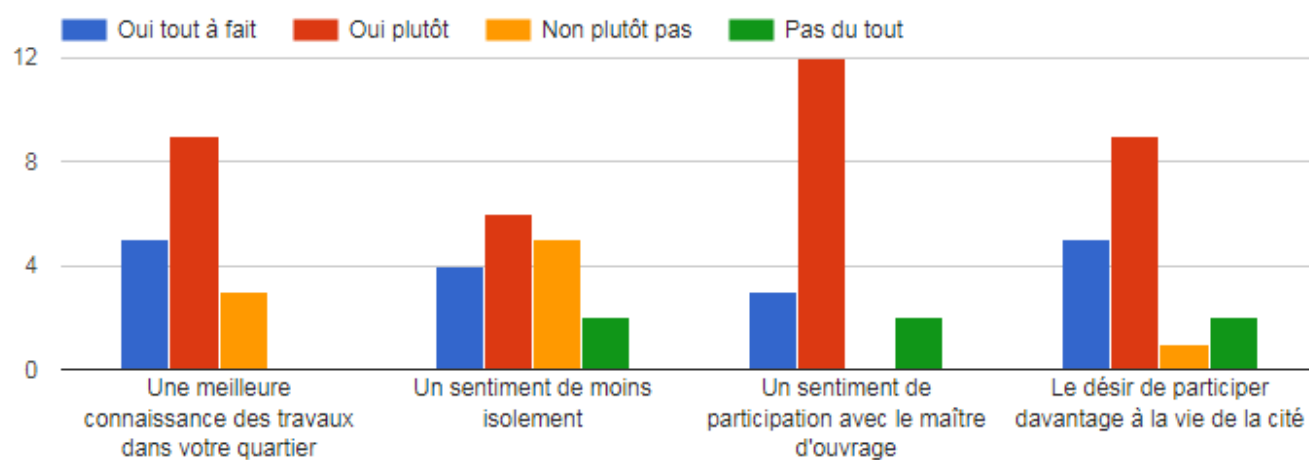
5. Quel degré de satisfaction concernant



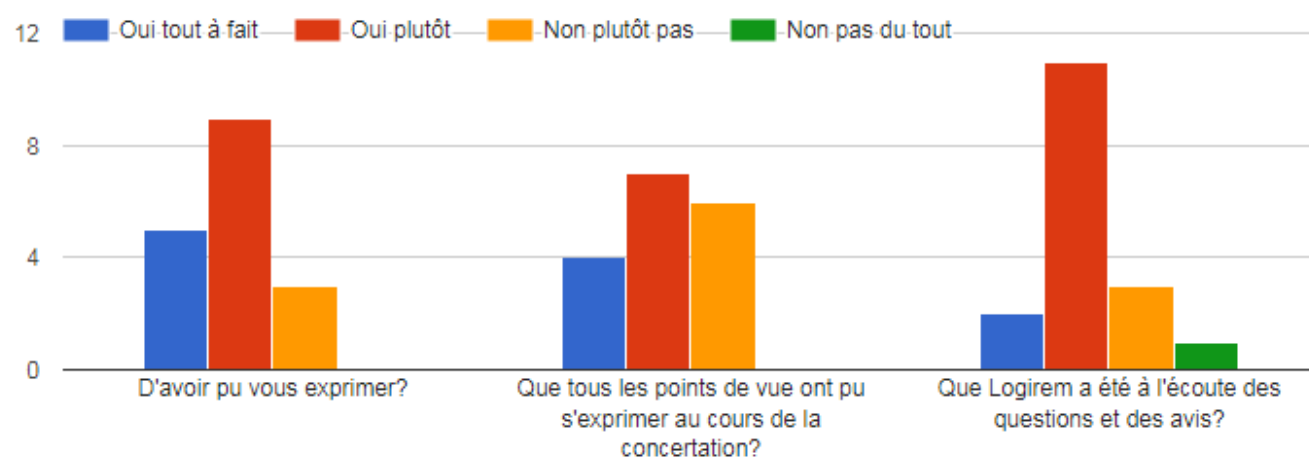
6. Quel est votre degré de satisfaction concernant



7.Qu'est-ce que les rencontres vous ont apportées?



8.Avez-vous eu le sentiment



*Guide d'entretien pour les habitants du quartier
(1 heure et demi par personne interrogée/ 16 personnes ont été interrogées)*

1. Parcours de la personne interrogée et
premier contact avec la participation

*Quand avais vous arrivez au quartier ?
Quelles sont vos impressions du quartier
Picon-Busserine ?
Comment avez-vous arrivés à ce quartier ?
Avais vous déjà participé à des processus de
participation ?
Qu'en pensais-vous de cette notion ?
Lorsque vous entendez participation, vous
vous sentez représenté ?
Etes-vous d'accord avec les processus de
participation ?
Pour vous, c'est quoi la participation ?*

2. Les freins de la participation

*Quels sont selon vous les freins principaux
des démarches de participation ?
Qu'est-ce que vous pensez des concertations
et plus largement des dispositifs de
participation habitante ?
Etes-vous représenté dans ces instances ?*

3. Proposition d'amélioration et
recommandations

*Quels seraient selon vous les points à
améliorer en termes d'information, et de
participation ?
Quels recommandations ferais vous aux
démarches participatives ?
Qu'est-ce que ne marche pas dans ces
dispositifs ?*

Réunion publique d'information habitante 23/05/2017 au Centre Social Agora



Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017



Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017



Auteur : L. Flandin
Source : DMO Logirem, 2017



Auteur : L. Flandin
Source : DMO Logirem, 2017

Atelier de concertation pour le programme de résidentialisation bâtiment M à Busserine



Auteur : L. Flandin
Source : DMO Logirem, 2017

Réunion de synthèse habitante au Centre Social Agora 27/06/2017



Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017



Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017



Auteur : P. Giraud
Source : DMO Logirem, 2017